



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas



RÉGION  
AQUITAINE

# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Aquitaine

Rapport annuel de mise en œuvre	
<b>Période</b>	01/01/2016 - 31/12/2016
<b>Version</b>	2016.1
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Accepté par la CE - European Commission
<b>Référence nationale</b>	
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	

Version du programme en vigueur	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP072
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Aquitaine
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2020
<b>Version</b>	3.0
<b>Numéro de la décision</b>	C(2016)2040
<b>Date de la décision</b>	31/03/2016
<b>Autorité de gestion</b>	Région Aquitaine
<b>Organisme de coordination</b>	Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	8
1.a) Données financières.....	8
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	8
1.b1) Tableau récapitulatif.....	8
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	12
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	31
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	32
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	33
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	33
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	33
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	34
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	36
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	37
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	37
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	38
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	39
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	39
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	42
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	43
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	43
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	43
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	44
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	44
5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	47
5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales.....	47

5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables .....	48
5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités .....	49
5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables.....	50
5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées» .....	51
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	52
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME .....	53
7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?.....	53
7.a1) Liste des mesures contribuant au DP.....	53
7.a2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	53
7.a3) Méthodes appliquées.....	54
7.a4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données .....	55
7.a5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	55
7.a6) Réponse à la question d'évaluation .....	56
7.a7) Conclusions et recommandations .....	58
7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?.....	58
7.b1) Liste des mesures contribuant au DP.....	59
7.b2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	59
7.b3) Méthodes appliquées .....	59
7.b4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	60
7.b5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	60
7.b6) Réponse à la question d'évaluation.....	61
7.b7) Conclusions et recommandations .....	61
7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?.....	62
7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?.....	62
7.d1) Liste des mesures contribuant au DP.....	63
7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	64
7.d3) Méthodes appliquées .....	65
7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	68
7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	71
7.d6) Réponse à la question d'évaluation.....	72

7.d7) Conclusions et recommandations .....	76
7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations? .....	76
7.e1) Liste des mesures contribuant au DP .....	77
7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	77
7.e3) Méthodes appliquées.....	78
7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données .....	80
7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	81
7.e6) Réponse à la question d'évaluation .....	82
7.e7) Conclusions et recommandations .....	85
7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?.....	85
7.f1) Liste des mesures contribuant au DP .....	86
7.f2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	86
7.f3) Méthodes appliquées .....	86
7.f4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données .....	88
7.f5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	90
7.f6) Réponse à la question d'évaluation .....	90
7.f7) Conclusions et recommandations.....	93
7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles? .....	93
7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens? .....	93
7.h1) Liste des mesures contribuant au DP.....	94
7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	94
7.h3) Méthodes appliquées .....	95
7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	96
7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	98
7.h6) Réponse à la question d'évaluation .....	98
7.h7) Conclusions et recommandations .....	103
7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides? .....	104
7.i1) Liste des mesures contribuant au DP.....	105
7.i2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	105

7.i3) Méthodes appliquées .....	105
7.i4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	106
7.i5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	108
7.i6) Réponse à la question d'évaluation.....	108
7.i7) Conclusions et recommandations .....	112
7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?.....	113
7.j1) Liste des mesures contribuant au DP.....	114
7.j2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	114
7.j3) Méthodes appliquées .....	114
7.j4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	116
7.j5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	117
7.j6) Réponse à la question d'évaluation.....	118
7.j7) Conclusions et recommandations .....	120
7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?.....	120
7.k1) Liste des mesures contribuant au DP.....	121
7.k2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	121
7.k3) Méthodes appliquées .....	121
7.k4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	122
7.k5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	124
7.k6) Réponse à la question d'évaluation.....	124
7.k7) Conclusions et recommandations .....	125
7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires? .....	125
7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?.....	125
7.m1) Liste des mesures contribuant au DP.....	126
7.m2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	126
7.m3) Méthodes appliquées .....	126
7.m4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	127
7.m5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	127
7.m6) Réponse à la question d'évaluation.....	127
7.m7) Conclusions et recommandations .....	128
7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?.....	128
7.n1) Liste des mesures contribuant au DP.....	129

7.n2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	129
7.n3) Méthodes appliquées .....	129
7.n4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	130
7.n5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	130
7.n6) Réponse à la question d'évaluation.....	130
7.n7) Conclusions et recommandations .....	131
7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie? .....	131
7.o1) Liste des mesures contribuant au DP.....	132
7.o2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	132
7.o3) Méthodes appliquées .....	133
7.o4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	134
7.o5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	135
7.o6) Réponse à la question d'évaluation.....	136
7.o7) Conclusions et recommandations .....	139
7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?.....	139
7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales? .....	139
7.q1) Liste des mesures contribuant au DP.....	140
7.q2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC .....	140
7.q3) Méthodes appliquées .....	141
7.q4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	142
7.q5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	143
7.q6) Réponse à la question d'évaluation.....	143
7.q7) Conclusions et recommandations .....	147
7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales? .....	148
7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR? .....	148
7.s1) Synergies du programme et effet transversal.....	149
7.s2) Méthodes appliquées.....	149
7.s3) Résultats quantitatifs basés sur le calcul des contributions secondaires des opérations aux domaines prioritaires.....	150
7.s4) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation .....	150
7.s5) Réponse à la question d'évaluation .....	150
7.s6) Conclusions et recommandations.....	153

7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	153
7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	153
7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme .....	153
7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme .....	153
7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme .....	154
7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme .....	154
7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme .....	154
7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	154
7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	154
7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	154
7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	154
7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme.....	154
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....	155
8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	155
8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	155
8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme .....	155
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	157
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	158
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES .....	159
Annex II .....	160
Annex III.....	167
Documents .....	170

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016					1,26
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					20,00
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2016	4,00	48,65	0,93	11,31	8,22	
	2014-2015	2,70	32,84	0,53	6,45		
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	983 203,19	12,22	0,00	0,00	8 047 170,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	49 478 602,26	41,49	11 642 484,98	9,76	119 254 717,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 105 099,60	30,04	654 679,59	17,79	3 679 245,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 981 132,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	51 566 905,05	38,78	12 297 164,57	9,25	132 962 264,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2016	3,98	71,61	1,14	20,51	5,56
		2014-2015	1,18	21,23	0,64	11,51	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	17 305 937,32	25,17	5 874 033,00	8,54	68 750 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	17 305 937,32	25,17	5 874 033,00	8,54	68 750 000,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2016	0,20	10,80	0,01	0,54	1,85
		2014-2015	0,02	1,08			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 143 396,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 826 607,89	19,25	1 530 631,77	16,13	9 490 566,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	6 170 263,99	13,79	1 180 903,77	2,64	44 735 849,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115 094,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	7 996 871,88	14,16	2 711 535,54	4,80	56 484 905,00

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2016					14,25
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2016					14,31
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2016			9,13	63,80	14,31
		2014-2015			9,13	63,80	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	5 299 772,72	17,69	0,00	0,00	29 951 887,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	9 713 217,92	15,18	9 488 717,05	14,83	63 975 117,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000 000,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	133 333,33
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	85 836 010,12	26,37	85 765 276,85	26,35	325 471 648,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	100 849 000,76	21,57	95 253 993,90	20,37	467 531 985,33

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2016					0,53
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	14 547 170,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	14 547 170,00

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2016					10 000 000,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	5 773 585,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	5 773 585,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
% des terres forestières reboisées au travers du TO 8.4 (hectares)		2014-2016			1,40	27,24	5,14
		2014-2015			1,00	19,46	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	106 658 326,09	68,69	34 046 508,45	21,93	155 283 018,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	106 658 326,09	68,69	34 046 508,45	21,93	155 283 018,00

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2016					25,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	7 875 472,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	7 875 472,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					130,00
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					30,34
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2016			112,29	156,60	71,70
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	290 701,46	0,53	0,00	0,00	55 288 190,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 755 432,97	2,71	0,00	0,00	64 767 547,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 046 134,43	1,70	0,00	0,00	120 055 737,00

## 1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

### *Eléments introductifs*

Dans un premier rapport consacré à la période 2014-2015 et rendu en 2016, l'AG a mis en avant les avancées dans le lancement du Programme de Développement Rural Aquitaine (PDRA) mais également les premières difficultés de mise en œuvre.

Dès 2014, des aides ont pu être engagées sur la base de la réglementation 2007-2013 au titre de l'année de transition. Celle-ci s'est déroulée de manière normale, les règles et outils de gestion utilisés étant les mêmes qu'en 2007-2013. Dans les tableaux quantitatifs en annexe de ce rapport, consacrés à la déclaration des opérations achevées, l'intégralité de ces opérations correspond à des dossiers engagés en 2014.

L'année 2015, consacrée à la finalisation des discussions avec la Commission sur le programme, a permis de stabiliser des dispositifs d'aide. L'autorité de gestion a lancé par anticipation un certain nombre de dispositifs, élargissant le champ des dispositifs mis en œuvre durant l'année 2014. Malgré l'adoption tardive du PDRA le 7 Août 2015, la continuité dans le soutien accordé au titre du FEADER a par conséquent été assurée.

Toutefois, des premières difficultés de mise en œuvre ont été observées ; parmi elles, l'instrumentation des outils informatiques qui a fortement impacté tant les lancements de nouveaux dispositifs, que la collecte des données pour le suivi des dispositifs déjà lancés. Pour 2016, l'enjeu était donc de lever ces difficultés et d'accélérer la mise en œuvre des dispositifs.

En outre, la fusion des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes pour la Région Nouvelle-Aquitaine a impliqué une réorganisation des services des anciennes institutions et l'harmonisation des politiques régionales (obligation légale) intervenant en contrepartie du FEADER. Cette fusion a conduit la Région Nouvelle-Aquitaine à proposer deux importantes vagues de modifications, la première en 2016 et la seconde début 2017.

Le RAMO 2017, qui couvre les trois premières années de la programmation 2014-2020, comprend en plus des éléments de suivi déclarés chaque année, une partie consacrée à l'évaluation intermédiaire. En effet, comme l'exigent les règles européennes relatives aux rapports de mise en œuvre, il répond dans sa section 7 aux questions évaluatives et détaille ainsi les informations étayées dans les autres sections de ce rapport.

En cela, il constitue un point d'étape important pour la suite de la mise en œuvre du programme.

### **1. Etat d'avancement de la programmation 2014-2020 : années 2014, 2015 et 2016**

Malgré les retards de la programmation 2014-2020 liés principalement aux difficultés d'instrumentation des dispositifs, la mise en œuvre des dispositifs du PDR Aquitaine a continué de manière progressive sur le territoire et a permis :

- l'engagement d'une dépense publique totale pour l'ensemble du PDR Aquitaine de 287,25 M€ (cf. SFC Table A – mis à jour par rapport à la déclaration bisannuelle de janvier 2017) répartie comme suit au sein des priorités et domaines prioritaires :
  - 25 % sur la priorité 2 dont 19 % sur le domaine prioritaire 2A et 6 % sur le domaine

- prioritaire 2B,
- 3 % sur la priorité 3 entièrement sur le domaine prioritaire 3A,
- 35 % sur la priorité 4,
- 37 % sur la priorité 5 en totalité sur le DP 5E.
- le paiement d'une dépense publique totale pour l'ensemble du PDR Aquitaine de 167 M€ répartie comme suit au sein des domaines prioritaires et des mesures :
  - 16.5 % sur la priorité 2 dont 11 % sur le domaine prioritaire 2A et 5.5 % sur le domaine prioritaire 2B,
  - 2 % sur la priorité 3 entièrement sur le domaine prioritaire 3A,
  - 57 % sur la priorité 4,
  - 24 % sur la priorité 5 en totalité sur le domaine prioritaire 5E.

Etat des lieux des dispositifs mis en oeuvre durant la période 2014-2016

Durant cette période, 34 TO ont été lancés soit 184 085 005 millions de FEADER programmés.

En annexe de ce rapport un tableau détaille les dispositifs d'aide déjà lancés par année et par domaine prioritaire.

### **1.1 Etat d'avancement de la Priorité 1 - Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales**

#### **• Domaine Prioritaire 1A - Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales**

Ce domaine prioritaire concerne les mesure 1 et 16 activées dans le cadre du domaine prioritaire 1A (TO 1.2; 16.1 ; 16.2 ; 16.4 et 16.7) et la mesure 16 activée dans le cadre du domaine prioritaire 1B (1.2 ; 16.1 ; 16.2 ; 16.4 et 16.7).

Seul le TO 1.2 - Projets de démonstration et actions d'information a été lancée en 2015.

Ce TO a donc connu 2 années de programmation (2015 et 2016) durant lesquelles 24% de l'enveloppe FEADER a été programmée (soit 1/3 de la programmation) pour 37 dossiers.

Il était prévu une consommation de 33% à ce stade de la programmation. Cette légère sous réalisation vient du fait que moins de départements que prévu interviennent en co-financement de cette mesure en raison de la loi Notre et de la complexité pour ces collectivités d'intervenir dans le financement de dépenses de fonctionnement.

Seuls les dossiers retenus au titre de l'appel à projet 2015 ont été engagés. Les dossiers 2016 sont en attente de l'aboutissement de l'instrumentation OSIRIS. Pour cette même raison, aucun paiement n'a pu être réalisé.

Les dossiers retenus au titre des appels à projets 2015 et 2016 correspondent à des actions d'information ou de démonstration sur l'ensemble des filières d'Aquitaine : viande, lait, fleurs et plantes, fruits et légumes, viticulture, palmipèdes gras, etc. Les projets retenus sont portés par des structures de développement

agricoles, dont les chambres d'agriculture pour près d'1/3 des dossiers.

Les dossiers programmés ont pour public cible quasi exclusivement des agriculteurs. Dans 30% des cas les actions sont ouvertes à des techniciens agricoles ou autre acteur de la filière. Seuls 2 dossiers programmés touchent un public de propriétaires ou techniciens forestiers.

Plus de la moitié des actions concerne la préservation de l'environnement en publiant des informations sur des données techniques pour accompagner les agriculteurs dans des pratiques plus durables. ¼ des actions de diffusion ou d'information portent sur des données technico-économiques d'une filière et ¼ porte sur des aspects techniques autres que strictement environnemental (souvent des aspects d'innovation en agriculture).

La moitié des actions programmées consiste en la publication de brochures papier, de publication sur internet, etc. L'autre moitié concerne des actions de démonstration avec réunion sur le terrain en condition de production. Plus particulièrement 4 actions concernent de l'achat d'espace dans la presse pour communiquer sur une pratique particulière et 10 actions concernent des réunions en salle du type « table ronde ».

La mesure 16 n'a pas été lancée pour la période 2014-2016. Les raisons sont multiples : nécessité de s'approprier la méthode proposée par la Commission, complexité de traitement des dossiers rassemblant des partenaires de différentes régions administratives limitrophes, articulation entre le TO 16.1 et les autres TO de la mesure 16... La modification du PDR effectuée en décembre 2016 nous permettra de lever ces freins et de lancer un appel à projet dès 2017. En particulier, l'harmonisation des règles relatives à la coopération en faveur des circuits courts entre les TO Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine permettra de financer des projets cohérents à l'échelle d'un plus grand territoire du Sud-ouest de la France. La question de l'articulation du TO 16.1 avec les autres TO de la M16 a été éclaircie. Une harmonisation est prévue pour les TO 16.1 et 16.2 pour l'automne 2017. En outre, au cours de la période 2014-2020 les besoins des professionnels en termes d'innovation et de circuits courts en particulier avec la chambre régionale d'agriculture et le réseau régional d'innovation ont été affinés. Un appel à projet après ces phases essentielles à l'automne ou au début de l'hiver 2017, en concertation avec les partenaires professionnels, est prévu.

- **Domaine Prioritaire 1B - Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement**

Cf. éléments ci-dessus (1A) pour la mesure 16 non lancée.

### **1.2 Etat d'avancement de la Priorité 2 - Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts**

Cette priorité concerne les mesures 4, 6, 8 et 16, soit 15 TO : 1.2 ; 4.1.A ; 4.1.B ; 4.1.C ; 4.1 D ; 4.1.E ; 4.2.A ; 4.3.B ; 8.6.A ; 8.6.B ; 16.1 ; 16.2 et 16.7 dans le cadre du domaine prioritaire 2A et les TO 6.1.A, 6.1.B dans le cadre du domaine prioritaire 2B.

Les TO 4.1.B, 8.6.A, 16.1 ; 16.2 et 16.7 n'ont pas été lancés pour la période 2014-2016.

- **Domaine Prioritaire 2A - Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole**

**8 TO lancés :**

*TO 1.2 - Projets de démonstration et actions d'information a été lancé en 2015*

*Cf. éléments ci-dessus (DP 1A)*

*TO 4.1.A - Plan de compétitivité et d'adaptation en agriculture (AREA -agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine)*

Durant la période de transition, le TO 4.1.A correspondait à deux dispositifs distincts pour le PVE et le PMBE (période transitoire) correspondant à la typologie de mesures de la réglementation 2007-2014.

Ainsi, pour le PVE 120 dossiers ont été programmés pour 1.5 M d'euros d'aides publiques soit environ (25 000€ d'aides par dossier) :

- 15% des projets portés par des jeunes (JA/NI) ;
- 78% des dossiers sont projets en lien avec l'enjeu phytosanitaire ;
- 53% des dossiers sont en filière grandes cultures ;
- 40% des dossiers sont en filière viticulture ;

Pour le PMBE, 427 dossiers ont été programmés, pour 10.8M d'euros d'aides publiques (soit environ 12 000€ d'aides par dossier). Il faut noter que 32% des projets portés par des jeunes (JA/NI).

La grande majorité des projets accompagnés sont des projets structurants de filière avec des investissements qui concernent essentiellement l'augmentation de production, les salles de traite nouvelle génération, les bâtiments basse consommation :

- 55% des dossiers sur la filière avicole pour 5.2M d'euros ;
- 14% des dossiers en filière ovin ;
- 17% des dossiers en filière bovin viande ;
- 7 projets en lien avec la mise aux normes dans les zones vulnérables.

Pour 2015 et 2016, le dispositif AREA-PCAE commun pour élevage et végétal est lancé sur la base du PDRA.

Ainsi pour l'année 2015, 501 dossiers ont été programmés pour 14.5 M d'euros d'aides publiques (soit environ 28 000€ d'aides par dossier) dont :

- 70% dossiers élevage pour 13.5 M d'euros d'aides publiques soit environ 37 000€ d'aides par dossier;

- 30% dossiers végétal pour 1.5 M d'euros d'aides publiques soit environ 9 600€ d'aides par dossier.

Pour information, seul 5% des projets ont à la fois des investissements dans le domaine du végétal et de l'élevage ;

- 45% des dossiers sont portés par des jeunes (JA/NI) ;

La grande majorité des projets accompagnés sont des projets structurants de filière avec des investissements portant sur les salles de traite nouvelle génération, les bâtiments basse consommation, les bâtiments d'élevage d'avenir, l'enjeu phytosanitaire

- 14 projets en lien avec la mise aux normes zone vulnérables

- 24% des projets sont en filière avicole

- 18% des projets sont en filière ovine

- 14% et 12% des projets en filière grandes cultures et viticulture

Pour l'année 2016, 2 appels à projets distincts dans le cadre de la crise aviaire : un spécifique pour la filière aviaire et un autre pour toutes les autres filières (végétal et hors avicole) :

- 1 223 dossiers programmés pour 19.3 M d'euros d'aides publiques soit environ 21 000€ d'aides par dossier :

- 75% des dossiers élevage pour 16.57 M d'euros d'aides publiques soit environ 25 000€ d'aides par dossier. 569 dossiers sont des dossiers d'urgence liés à la crise aviaire.

- 25% des dossiers végétal pour 2.7 M d'euros d'aides publiques soit environ 9 200€ d'aides par dossier

Pour information, seul 1% des projets ont à la fois des investissements dans le domaine du végétal et de l'élevage.

- 27% des projets portés des jeunes agriculteurs (JA/NI)

- 158 projets en lien avec les enjeux phyto (plan écophyto)

- 8 projets en lien avec la mise aux normes zone vulnérables

- 60% des projets sont en filière avicole : lié à la crise aviaire

- 7% des projets sont en filière ovine

- 8% et 11% des projets en filière grandes cultures et viticulture

La grande majorité des projets accompagnés sont des projets structurants de filière et portent sur les salles de traite nouvelle génération, les bâtiments basse consommation, les bâtiments d'élevage d'avenir, l'enjeu phytosanitaire.

#### ***TO 4.1.C - Investissements dans les exploitations agricoles en CUMA***

Ce dispositif vise à soutenir l'acquisition de matériels en CUMA. Pour ce dispositif, seuls les dossiers 2014

ont pu être soldés (97 dossiers programmés).

39 dossiers 2015 sur 69 ont reçu un acompte de 80% avec l'outil OSIRIS simplifié.

Sur les 90 dossiers 2016, aucun n'a pu être payé en raison de l'indisponibilité de l'outil OSIRIS simplifié et de la livraison tardive de l'outil OSIRIS complet (octobre 2016). De plus à ce jour, les dossiers payés à 80% ne peuvent être « soldés » car la feuille de calcul permettant le paiement des 20% restants, n'est pas validée par l'ASP. Un bon taux de programmation à mi-parcours doit cependant être noté.

#### ***TO 4.1.D - Investissements dans les exploitations agricoles: serres fruits et légumes et horticoles***

Ce dispositif vise la compétitivité des exploitations agricoles en soutenant le développement du parc de serres Fruits et Légumes et des serres horticoles.

Au 31/12/2016, le taux de paiement au 31/12/2016 est de 33,04% pour un total de 28 opérations soldées. De plus, 6875 opérations ont été programmées pour un total de 4 722 329,21 €. Seuls les dossiers 2014 ont pu être soldés sur les 31 dossiers programmés.

Pour 2015 et 2016 (respectivement 28 et 16 dossiers programmés), aucun dossier n'a pu être payé en raison de l'indisponibilité de l'outil OSIRIS simplifié et de la livraison tardive de l'outil OSIRIS complet (février 2017 avec le moteur de calcul). La feuille de calcul réalisation sur cette mesure n'est à ce jour pas validée par l'ASP. Un bon taux de programmation à mi-parcours doit cependant être noté.

#### ***TO 4.1.E - Investissements dans les exploitations agricoles: mécanisation en montagne***

Ce dispositif soutient l'acquisition d'engins mécaniques indispensables à la pratique de l'agriculture en montagne dans un objectif d'amélioration des conditions de travail et de réduction de la pénibilité et de la dangerosité du travail sur pentes.

Pour la période 2014-2016, il a soutenu 65 opérations programmées pour un montant de 361 151 € de contrepartie FEADER, soit 36% de taux de programmation/maquette totale FEADER.

Le montant du FEADER à programmer par an, par appel à projets 165 000 €. Ce montant aurait pu être plus important. Toutefois, comme pour les dispositifs 4.1.C et 4.1.D, aucun dossier n'a pu être soldé en raison de la livraison tardive de l'outil OSIRIS complet (fin d'année 2016). A ce jour, il n'est pas encore possible de payer à 100% les dossiers (seulement acompte de 80%) car le moteur de calcul optimal n'est pas encore intégré sur cette mesure et la feuille de calcul réalisation de la mesure n'est pas validée par l'ASP.

#### ***TO 4.2.A - Investissements de transformation-commercialisation de produits agricoles dans les exploitations agricoles***

Ce dispositif soutient la diversification de l'activité agricole à travers la transformation et la commercialisation des produits et favorise ainsi des revenus complémentaires pour les exploitations.

Le taux de paiement au 31/12/2016 est de 4,21% pour un total de 20 opérations soldées. De plus, 128 126 opérations ont été programmées pour un total de 1 387 938,53 € représentant 28% de la maquette. Pour ce dispositif, seuls les dossiers 2014 ont pu être soldés sur les 38 dossiers programmés. Pour 2015 et 2016 (respectivement 21 et 67 dossiers 2016) aucun dossier n'a pu être payé en raison de l'impossibilité de verser un acompte avec l'outil OSIRIS simplifié et de la livraison tardive de l'outil OSIRIS complet (en avril 2017 et sans le moteur de calcul). Le taux de programmation est un peu faible en raison d'une mise en route plus tardive de la mesure en 2015 et avec des conditions différentes par rapport à 2014 (année de transition). Un

bon rythme de programmation en 2016 doit cependant être noté.

#### ***TO 4.3.B - Investissements dans les infrastructures liées à la desserte forestière***

Le développement de la desserte forestière constitue un enjeu majeur pour faciliter l'exploitation et la gestion des massifs forestiers et améliorer l'approvisionnement de la filière aval. En effet, le programme régional de la forêt et du bois 2014 – 2020 qui fixe les grandes orientations en matière de développement de la filière forêt-bois vise à accroître la récolte de bois pour satisfaire les besoins locaux en bois d'œuvre notamment.

#### ***TO 8.6.B - Investissements dans les techniques forestières (mécanisation)***

Les entreprises de mobilisation des bois occupent une place singulière au sein de la filière forêt bois : situées à l'interface entre sylviculture et industrie, elles constituent de fait un maillon essentiel pour garantir la qualité d'approvisionnement des entreprises de la transformation des bois.

En soutenant la mécanisation des entreprises prestataires de travaux forestiers (ETF) et des exploitants forestiers, le TO 8.6.B (Investissements dans les techniques forestières) a donc eu un double impact :

- En premier lieu, en aidant à la modernisation des équipements, elle a permis d'accroître la productivité et d'améliorer le niveau global des résultats des entreprises du secteur en les mettant en situation de mieux répondre aux demandes du marché,
- De manière plus globale, elle a participé au maintien de la compétitivité de l'ensemble de la filière forêt-bois en développant la mobilisation des bois par des techniques efficaces et respectueuses de l'environnement.

Les investissements ont porté principalement sur l'acquisition de machines d'abattage et de débardage.

L'engagement des crédits est conforme à la programmation. Le retard dans les paiements est pour partie imputable à la livraison de l'outil Osiris et des difficultés consécutives à la "preuve de l'identité des crédits bailleurs".

#### ***4 TO non lancés***

##### ***TO 4.1.B - Investissements dans les exploitations agricoles en mode AB pour les cultures pérennes***

Ce dispositif n'a pas été lancé pour la période de 2014-2016. Dans le cadre de la modification stratégique 2017, celui-ci sera supprimé.

##### ***TO 8.6.A - Amélioration de la qualité et de la rentabilité des peuplements populicoles par l'élagage et 8.3.B Surveiller, prévenir les risques abiotiques et biotiques et protéger la ressource dans les forêts***

Ce TO soutient les investissements d'élagage peuplier. Compte tenu de la faible enveloppe de crédits prévue pour ce TO, de la priorisation nécessaire dans le lancement des dispositifs et des difficultés d'instrumentation, ce TO sera fermé et financé hors PDR sur crédits régionaux.

Idem pour la mesure 8.3.B Surveiller, prévenir les risques (seulement 100 000 € de crédits Feader). Cette mesure n'a pas été ouverte pour 2014-2016. Néanmoins, compte tenu des enjeux forts en matière de prévention des risques sanitaires, la Région a financé en dehors du Feader sur fonds propres des projets expérimentaux tels que la télédétection des tâches de mortalité dans le massif des Landes de Gascogne. En

raison de la faible enveloppe de crédits, cette mesure sera fermée et financée hors PDR.

***TO 16.1 - Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture ; 16.2 Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies***

Cf. éléments ci-dessus (DP1A).

***TO 16.7 - Partenariats public-privé pour des stratégies locales de développement forestier***

Les difficultés d'instrumentation de l'outil OSIRIS ont nécessité une identification par l'AG de priorités. Compte tenu de l'enveloppe relativement faible prévue pour ce TO, il est opportun de désactiver ce dispositif. Les besoins en animation forestière territoriale pourront être financés par les crédits régionaux

Les crédits FEADER ainsi dégagés pourraient abonder la mesure 16.1 et qui pourrait faire une place à la sylviculture.

- **Domaine Prioritaire 2B - Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations**

***TO 6.1.A - Dotation jeunes agriculteurs (DJA)***

Malgré une sensible augmentation des demandes de DJA depuis 2015, on remarque toutefois une baisse significative par rapport aux années 2013 et 2014. Cette baisse conjoncturelle peut s'expliquer à la fois par les difficultés de mise en œuvre de la nouvelle programmation et les difficultés conjoncturelles notamment :

- un démarrage progressif de la nouvelle programmation qui a eu pour conséquence une entrée « décalée » des porteurs de projet dans le parcours à l'installation,
- les crises des filières d'élevage régionales, notamment la filière laitière bovine et la crise de la filière palmipède touchée par le virus d'influenza (baisse significative dans les Landes).

Lors du dernier CRIT de février 2017 il a été décidé de faire converger les mesures de la DJA des 3 PDR Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et de revaloriser la DJA dès le mois de mars 2017 en instaurant la 4ème modulation "Coût de reprise/modernisation important". On espère que cette modification permettra d'améliorer la mise en œuvre de cette mesure et son équité sur le territoire. On peut s'attendre à ce que, pour 2017, l'annonce de cette modification ait décalé certaines demandes de DJA.

***TO 6.1.B - Prêts bonifiés***

La suppression des prêts bonifiés est également justifiée par la charge administrative nécessaire à leur mise en œuvre et par leur manque de lisibilité. Il a été constaté la lourdeur du cadre de gestion des prêts bonifiés, et la complexité du dispositif d'instruction, de gestion, de contrôle et de paiement de ceux-ci. Le coût de gestion des prêts bonifiés est également à prendre en compte, les banques qui les distribuent étant rémunérées à hauteur de près de 10% du montant des bonifications accordées sur la période 2007-2014.

En définitive, aujourd'hui, la lourdeur et le caractère coûteux du dispositif des prêts bonifiés n'apparaissent pas justifiés au regard des résultats produits par cette politique publique. Cette situation fait peser sur les aides à l'installation dans leur ensemble un risque de perte d'efficacité, la DJA et les prêts bonifiés étant

deux dispositifs d'aide étroitement associés. Cette situation est par voie de conséquence, de nature à mettre en péril l'atteinte des cibles relatives à la mise en oeuvre des aides à l'installation dans le cadre de la programmation 2014-2020.

**1.3 Etat d'avancement de la Priorité 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture**

- **Domaine Prioritaire 3A - Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles**

**3 TO lancés :**

***TO 1.2- Aide aux activités de démonstration et aux actions d'information***

Cf élément développé en DPIA

***TO 3.1- Nouvelle participation à un régime de qualité***

Ce dispositif a connu deux années de programmation : 2014 et 2016 car l'année 2015 a été une année « blanche » ; des précisions étaient attendues quant à la notion de « nouvel entrant dans un régime de qualité » et la traduction de ce point en critères d'éligibilité.

6.66% de la maquette a été programmée pour 90 dossiers. Ce faible taux de réalisation s'explique par le fait que ce TO prévoyait de financer initialement des contrats d'accompagnement techniques pour la conversion au bio en plus des aides à la certification. 2 dossiers par exploitations rentrant dans un SIQO étaient donc prévus. Par la suite, l'évolution des guidances sur la mesure 3 et les échanges avec les services de la Commission sur l'interprétation de la notion « d'entrée dans le régime de qualité » ont révélé que la phase de conversion à l'agriculture biologique n'était pas couverte par le champ de ce TO. Ceci a réduit le champ du TO ainsi que le nombre de bénéficiaires potentiels.

Tous les dossiers programmés en 2014 ont été engagés (70 dossiers). A ce jour, ces dossiers ont été payés pour une grande majorité et attendent d'être « achevés » dans l'outil OSIRIS. Ces dossiers n'apparaissent pas dans les tableaux de suivi.

Les conversions à l'AB ont largement repris sur le territoire aquitain depuis 2015, on peut donc penser que le nombre d'opérations aidées pour la certification sera conséquent sur la programmation. Néanmoins, cela ne sera pas suffisant pour atteindre les objectifs fixés dans le PDR. L'AG envisage ainsi de pouvoir revoir sur la période 2014-2020 l'enveloppe attribuée à ce TO.

***TO 3.2 - Activités d'information et de promotion***

Pour ces 3 années de programmation, 38.8% de l'enveloppe FEADER ont été programmés (soit 3/7 de la programmation). La consommation est donc cohérente par rapport à l'avancée dans la programmation. Nous serons en mesure de répondre au besoin des filières pour la fin de la programmation.

Le retard sur les engagements provient du problème d'instrumentation OSIRIS qui vient de se résoudre (en

mars 2017).

#### ***TO 4.2.B - Investissements de transformation-commercialisation dans les IAA***

Concernant les dossiers engagés en 2015 et 2016, l'outil de paiement du solde n'était pas disponible. Toutefois, cela est sans impact sur le taux de paiement, car ce TO est un dispositif de soutien des investissements lourds (plancher 400 k€) avec le plus souvent des travaux immobiliers nécessitant des délais de réalisation longs (2 ans). Par conséquent, les demandes de paiement de solde sont prévues en 2017 / 2018.

S'agissant des dossiers engagés en 2014 (transition) ils sont au nombre de 8 (dont les 3 soldés) pour les 5 autres ils avaient des délais d'achèvement d'opération échelonnés entre juillet et décembre 2016 (cf remarque point 1)) avec des délais pour présentation de demande de solde de paiement échelonnés entre octobre 2016 et mars 2017 les délais de traitement de ces demandes par l' AG (dont visite sur place systématique) puis par l'ASP mènent à des soldes courant 2017 (tout est en cours de traitement AG ou ASP)

Le taux de programmation à fin 2016 (29 % de la maquette pour 27 dossiers) et 5 dossiers supplémentaires programmés au premier trimestre 2017 reflètent bien la montée en puissance du dispositif.

#### ***2 TO non lancés :***

##### ***TO 16.2- Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies***

CF éléments en DP 1A

##### ***TO 16.4- Mise en place et développement de circuits courts et de marchés locaux***

CF éléments en DP 1A

#### ***1.4 Etat d'avancement de la Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie***

#### ***10 TO lancés :***

##### ***TO 7.1 - Etablissement et révision des plans de gestion liés aux sites NATURA 2000***

La programmation correspond à deux années (2015 et 2016). 5 projets d'élaboration de DOCOB ont été programmés, correspondant au lancement des DOCOB en cours sur le territoire du PDR Aquitaine. Seuls 3 projets ont pu être engagés, faute d'outil disponible à ce jour. Aucun paiement n'a été réalisé, soit les actions n'étant pas terminées, soit l'outil n'étant pas disponible.

##### ***TO 7.6.A - Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs***

Ce TO est opérationnel depuis 2015. Cela a permis de programmer et engager 164 projets, pour 90% d'entre eux constitués de soutien au gardiennage des troupeaux dans la zone de risque de prédation par l'ours dans le massif pyrénéen. 66 ont fait l'objet d'un paiement, compte tenu de la livraison partielle et tardive des outils. Quelques bénéficiaires ont également pris du retard dans la transmission de leur demande de paiement expliquant une partie du décalage entre réalisation de cette opération annuelle et les paiements effectués. Le rythme d'engagement (14%) est un peu en dessous de l'attendu, du fait que la zone

d'éligibilité est revue annuellement (arrêté préfectoral) suivant la localisation des risques de prédation des ours, localisation qui ne peut pas être anticipée sur plusieurs années.

#### ***TO 7.6.B - Mise en valeur des espaces pastoraux***

Cette opération est en place depuis 2015. Elle a fait l'objet de 2 séries annuelles d'appels à projet. 461 projets ont pu être programmés, dont 429 sont engagés et 164 ont été payés. La dynamique est conforme aux estimations (32% de programmation). Les premiers projets finalisés (gardiennage 2015) ont fait l'objet d'un paiement partiel ou total. Les autres projets (aménagements d'estives, cabanes pastorales, animation pastorale) ne sont pas payés, soit faute d'outil livré à temps, soit parce que non achevés (travaux), soit faute de transmission des demandes de paiement par les bénéficiaires.

#### ***TO 7.6.C - Animation des documents de gestion des sites NATURA 2000***

Ce dispositif est en place depuis 2015. 76 opérations ont pu être programmées, correspondant à presque 50% de la cible. Ces projets sont pluri-annuels par définition et la plupart ne sont pas achevés, d'où l'absence de paiement final. Le rythme est conforme à la fois aux prévisions et aux besoins d'animation dans les sites Natura 2000 du territoire PDR Aquitaine.

#### ***TO 7.6.D - Contrats NATURA 2000***

Ce dispositif n'est effectivement en place que depuis janvier 2017, notamment en raison de la mise à jour fin 2016 par le Ministère en charge de l'environnement des référentiels et barèmes prévus par cette mesure du Cadre National. Cela explique la faible programmation à ce jour. L'animation financée par la 7.6.C devrait permettre l'émergence significative des premiers contrats au cours de l'année 2017.

#### ***M10 (10.1) Agroenvironnement – climat***

Ces dispositifs MAEC sont en place depuis 2014 (volet 2 de la transition) et 2015 (mesures du PDR), mais les retards pris par l'instruction des dossiers PAC premier pilier (plan d'action FEAGA) n'ont pas permis d'engager et payer les demandes 2015 et 2016. Les seuls dossiers payés sont ceux de la transition 2014 (mêmes données que l'an dernier). Cependant, des appels à projets de MAEC ont bien été lancés avec succès en 2015 et 2016 : les données de programmation correspondent aux estimations des demandes déposées au sein des PAEC validés en 2015 et 2016. Il faut noter que comme pour la M11, les demandeurs ont pu dans leur grande majorité bénéficier d'un apport de trésorerie remboursable (ATR) mise en place au niveau national.

#### ***M11 (11.1 et 11.2) - Agriculture biologique***

Comme pour la M10, le retard important des aides du 1er pilier en raison du plan d'action FEAGA a pour conséquence l'absence d'engagement et de paiement de ces aides. Cependant les demandes ont été importantes, celles de 2015 seront payées en 2017 et figureront dans ce bilan lors du RAMO 2018.

#### ***M13 (13.1 et 13.2) – ICHN***

En dépit des importants retards d'instruction des aides du 1er pilier de la PAC (plan d'action FEAGA), deux années d'ICHN ont pu être payés aux bénéficiaires, avec une augmentation significative du montant de la deuxième année en raison de l'entrée en vigueur de la revalorisation des montants unitaires de ces aides et l'élargissement de la population d'éleveurs éligibles.

**TO non lancé :**

**MI2 (12.1 et 12.3) - Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau**

Aucune zone soumise à contrainte environnementale ou équivalent n'a été définie jusqu'à présent sur le territoire du PDR. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de déployer cette mesure.

**1.5 Etat d'avancement de la Priorité 5 - Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie**

**• Domaine Prioritaire 5A - Développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture**

La mesure hydraulique 4.3A a fait l'objet de 2 appels à projets, un courant 2016, le dernier datant d'avril 2017.

En 2016, une enveloppe (FEADER et crédits régionaux) de 3M€ a été proposée lors de cette appel à projets. 52 dossiers ont été déposés par des porteurs de projets dans les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) qui assurent le rôle de guichet unique service instructeur pour cette mesure.

Parmi les 52 dossiers déposés, 14 ont été qualifiés comme non éligibles pour absence de conformité à la réglementation nationale (21%), insuffisances d'économie d'eau (29%) et absence de surface à rédéployer à l'irrigation dans les zones en déséquilibre quantitatif. Près de 60% des dossiers déposés concernaient la modernisation/réhabilitation des réseaux collectifs d'irrigation, le reste des projets de création ou d'agrandissement de retenues d'eau. A l'issue du comité technique de sélection, 10 projets ont été sélectionnés dont une réserve de substitution et un agrandissement de plan d'eau dont une partie du volume était dédiée au soutien d'étiage. Sept projets de modernisation de réseaux ont également été sélectionnés.

Au final, l'appel à projet 2016 a mobilisé 1 062 289 € de FEADER et a permis d'économiser 85 000m<sup>3</sup> d'eau sur 2 masses d'eau en déficit quantitatif et a concerné près de 8200 ha.

L'appel à projets 2017 clôturé le 30 avril 2017 est en cours d'instruction. 37 projets ont été déposés dont 26 projets de création/agrandissement retenus et 11 projets de modernisation/réhabilitation de réseaux. Compte-tenu des enveloppes proposées en 2017, la pression de sélection devrait, comme en 2016, rester forte.

**• Domaine Prioritaire 5C - Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sousproduits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie**

Ce domaine prioritaire concerne le **TO Investissements dans les exploitations agricoles: méthanisation à la ferme**. Il n'a pas été lancé pour la période 2014-2016. Pour ce dispositif il a été décidé que les projets de puissance supérieure à 250kW sont accompagnés par le FEDER et que les projets de puissance inférieure pourraient en principe être soutenus par le FEADER.

La contrepartie régionale était dans tous les cas apportée par le Service Environnement.

En 2015 les 5 dossiers déposés ont été de puissance supérieure à 250kW.

En 2016, 7 projets ont été déposés dont 3 d'une puissance inférieure à 250kW. Ces 3 projets ont été accompagnés par la Région et l'ADEME. De plus, le taux d'aide était variant selon les projets.

Cela conforte l'AG dans l'idée de fermer ce TO dans la mesure où un dispositif régional opérationnel existe pour la méthanisation.

- **Domaine Prioritaire 5E - Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie**

**TO lancés :**

***TO 8.3.A Prévention des dommages causés par les incendies***

Les travaux de DFCI, en réduisant les temps d'intervention des services d'incendies et de secours, permettent de réduire les surfaces lorsque l'incendie survient et d'apporter rapidement les moyens nécessaires à son extinction. Les travaux financés sont relatifs aux pistes (création et mise aux normes), à l'assainissement (sans assainissement pas de piste), ouvrages de franchissement.

Le pilotage des travaux sur le terrain repose sur un réseau de proximité tel que les ASA (Association Syndicales Autorisées) qui ont la responsabilité de la prévention et de l'amélioration des infrastructures. Ces ASA sont animées par des bénévoles. Elles regroupent des propriétaires forestiers sur un territoire donné. Elles bénéficient des ressources financières basées sur une taxe acquittée de 2.30 €/ha. L'ensemble des travaux sont réalisés dans les massifs classés en zone à haut risque.

70 dossiers ont été engagés en 2014 parmi lesquels 60 ont fait l'objet d'un paiement. En l'absence d'outils de paiement, aucun dossier n'a été payé en 2015 et 2016 ce qui explique le faible taux de paiement de 4%.

***TO 8.4 Réparation des dommages causés aux peuplements forestiers sinistrés par la tempête Klaus 2009 (plan chablis)***

La mobilisation des crédits du FEADER en complément des crédits de l'Etat a permis d'engager la reconstitution du massif qui constitue une priorité absolue : 85 000 ha depuis 2014 soit plus que la moyenne des reboisements en année normale.

Outre l'impact quantitatif, effet en matière de gouvernance à travers la mise en place et le fonctionnement du comité tempête qui se réunit régulièrement l'ensemble des acteurs (professionnels et institutionnels)

**TO non lancés :**

***TO 8.5 Amélioration environnementale de peuplements dégradés***

Ce TO n'a pas été lancé pour 2014-2016 compte de la priorisation de l'instrumentation pour d'autres mesures 8.4 ; 8.6 ; 8.3.A et 4.3.B. Elle sera déployée en 2018 et fera l'objet d'une convergence à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

***TO 8.3.B Surveiller, prévenir les risques abiotiques et biotiques et protéger la ressource dans les forêts***

Ce TO n'a pas été lancé pour 2014-2016 compte de la priorisation de l'instrumentation pour d'autres mesures 8.4 ; 8.6 ; 8.3.A et 4.3.B.

**1.6 Etat d'avancement de la Priorité 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales**

- **Domaine Prioritaire 6A - Faciliter la diversification, la création et le développement de petites**

## **entreprises ainsi que la création d'emplois**

Ce domaine prioritaire concerne les *TO 6.4.A investissements dans les activités non agricoles: hébergements touristiques et ruraux, activités de loisir* et *6.4.B investissements dans les activités non agricoles pour le développement des TPE en zone rurale*. Ceux-ci n'ont pas été lancés ; la priorité a été donnée à d'autres TO.

### **• Domaine Prioritaire 6B - Promouvoir le développement local dans les zones rurales**

#### **4 TO lancés**

##### ***TO 7.4 - Investissements dans les services de base pour la population rurale***

La mise en place effective de ce TO date de 2016, faute d'outils réglementaires suffisants : sortie du régime cadre notifié correspondant, interprétation de la prise en compte des recettes post-opération, inscription dans le cadre des aides d'état. 5 projets de maison de santé pluridisciplinaires ont été programmés en 2016. Les outils pour engager et payer ces projets n'étaient pas disponibles en 2016. A partir de 2017, les outils réglementaires et informatiques sont stabilisés ; la gestion des projets se fera sous forme d'appels à projet, afin de mieux cibler les priorités de types de projets au sein de la mesure.

##### ***M19 LEADER***

En 2014, 22 territoires, couvrant la quasi-totalité du territoire Aquitain, ont porté une candidature GAL LEADER. En juin 2015, tous ont été sélectionnés par un comité de sélection composé d'experts, des services et des élus de la collectivité.

La phase de conventionnement (conventions AG-OP-GAL), et notamment la rédaction des fiches actions de la stratégie, a été enclenchée en septembre 2015 pour les 22 GAL. Aucune opération des sous-mesures

19.2, 19.3 et 19.4 n'a pu être programmée en 2015, aucun GAL n'ayant fait l'objet d'une convention au 31/12/2015.

Début 2016, le travail de rédaction et de vérifications réglementaires des fiches actions des GALs s'est poursuivi.

L'autorité de gestion a autorisé les GAL à ouvrir la possibilité de début d'exécution de projets relevant de

la sous-mesure 19.2 depuis la sélection notifiée aux GAL en juin 2015 (demandes d'aide minimales

déposées au GAL, effet incitatif du FEADER vérifié), afin de ne pas bloquer les plus urgents de ces projets, en attendant la signature des conventions.

Les premiers dossiers ont pu être programmés en 2016 par les GAL : 21 dossiers ont été programmés pour les sous-mesures 19.2 et 19.4 et des engagements ont pu être effectués pour la sous-mesure 19.1.

#### **2 TO non lancés :**

##### ***TO 7.5 - Investissement à usage public dans les infrastructures récréatives et informations touristiques***

Notamment en raison de l'absence des outils de gestion et de stabilisation du contexte réglementaire, ce TO n'a pas été déployé avant fin 2016. Néanmoins, le volet concernant les projets agro-touristiques a bien fait

l'objet de demandes d'aide mais ils ont été soutenus par la Région hors PDR et donc sans faire appel au FEADER.

### ***TO 19.3 – Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération des GAL***

Cf Eléments sur LEADER.

#### **2. Des données parfois partielles voire indisponibles pour un suivi optimal de ces dispositifs**

Les données indisponibles :

Elles concernent le tableau B3 et plus précisément la mesure 13.

#### **Mesures surfaciques**

MAE : pas de données pour l'année, aucun paiement en 2016.

Les données partielles concernent le tableau B3 mesures surfaciques et plus précisément la mesure 13.

Pour la répartition entre les sous-mesures 13.1 (ICHN en montagne) et 13.2 (autres zones défavorisées), le versement est rapporté au siège de l'exploitation, lui même rattaché au code INSEE de la commune concernée. Le résultat sera une approximation de la répartition des dossiers. Ce traitement est ponctuel. A partir de la campagne 2016, l'ASP sera en capacité d'affiner la répartition par zone.

S'agissant des données "surfaces", elles ont été transmises par l'ASP : un fichier "demandeur PAC" permet de rapprocher la commune siège du demandeur. Compte tenu du retard de transmission et du fait que les réponses aux questions évaluatives ont été réalisées dans le cadre d'une AMO, la mise à jour de ces données n'a pas pu être prise en compte dans les éléments développés en section 7.

#### ***Agriculture biologique***

L'ODR a obtenu la liste des bénéficiaires PAC ayant déclaré des surfaces en agriculture biologique dans l'outil ISIS. Un rapprochement est effectué par l'ODR, sur la base du numéro PACAGE et/ou dénomination-commune INSEE. L'objectif est de compléter les données RAMO concernant l'indicateur du tableau C1.3 (M04 (4.1), M06 (6.1), M10 (10.1 et 10.2), M12 et M13 (13.1 et 13.2)). Cependant, le rapprochement n'est pas réalisable pour la sous-mesure 06.1 lorsque les identifiants sont ceux d'un jeune qui s'installe. Ce résultat reste approximatif car d'une part, toutes les exploitations en agriculture biologique présentes dans les données OSIRIS peuvent ne pas faire de demande d'aide 1er pilier ou surfacique (MAE, ICHN, BIO) d'autre part, la correspondance entre identifiants ISIS et OSIRIS peut ne pas être possible à 100 %.

Particularité des données relatives aux mesure hors surfaciques déclarées dans les tableaux du RAMO :

En dehors de celles du Tableau A consacré aux engagements et celles relatives au TO 8.4 - Réparation des dommages causés aux peuplements forestiers sinistrés par la tempête Klaus 2009 (plan chablis), les données relatives aux opérations achevées au 31 décembre 2016 traitent exclusivement des opérations engagées en 2014 – sur le volet 2 de la transition. Or, ces données de paiement étaient instrumentées avec les outils du RDR2. Les outils informatiques ont été légèrement adaptés pour cette année transitoire, mais aucune refonte du système Osiris n'a été mise en place et ont permis aux AG de solder les demandes de paiement reçues.

L'instrumentation des dispositifs de l'année de transition correspondant à la programmation 2007-2013, les données relatives aux indicateurs de la programmation n'ont pas pu être extraites du logiciel (à l'exception des données de base sur le nombre de dossiers et le financement). L'autorité de gestion a donc collecté manuellement en consultant chaque dossier dans le logiciel de gestion OSIRIS, une grande partie des données reportées dans les différents tableaux du RAMO. Elle a également, lorsque certaines données ne figuraient pas dans OSIRIS, été consultée les dossiers papiers conservés par les services instructeurs.

P1	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nombre de dossiers programmés	Dépenses publiques programmées	Nombre de dossiers engagés	Dépenses publiques engagées	Nombre de dossiers payés	Dépenses publiques payées
M1	37	1 085 737,00 €	19	468 367,22 €	0	0,00 €
M16	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €

Etat d'avancement FEADER- P1

DP 2A	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nombre de dossiers programmés	Dépenses publiques programmées	Nombre de dossiers engagés	Dépenses publiques engagées	Nombre de dossiers payés	Dépenses publiques payées
M1	37	1 085 737,00 €	19	468 367,22 €	0	0,00 €
M4	383	23 317 749,00 €	1711	18 856 104,90 €	778	7 756 698,65 €
M8	37	806 152,00 €	27	585 702,79 €	17	346 980,18 €
M16	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €

Etat d'avancement FEADER- DP 2A

DP 2B	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nombre de dossiers programmés	Dépenses publiques programmées	Nombre de dossiers engagés	Dépenses publiques engagées	Nombre de dossiers payés	Dépenses publiques payées
M6	1730	13 563 875,00 €	1710	13 323 355,90 €	576	8 086 504,03 €

Etat d'avancement FEADER- DP 2B

DP 3A	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nombre de dossiers programmés	Dépenses publiques programmées	Nombre de dossiers engagés	Dépenses publiques engagées	Nombre de dossiers payés	Dépenses publiques payées
M1	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
M3	96	1 253 276,00 €	88	659 831,73 €	73	460 764,72 €
M4	27	5 771 146,00 €	17	3 201 483,25 €	7	1 384 468,11 €
M16	0	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €

Etat d'avancement FEADER- DP 3A

P4	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Engagement FEADER	
	Nombre de dossiers programmés	Dépenses publiques programmées	Nombre de dossiers engagés	Dépenses publiques engagées	Nombre de dossiers payés	Dépenses publiques payées
M7	725	3 888 087,00 €	648	2 639 918,14 €	211	287 504,61 €
M10	2 693	25 731 338,00 €	2693	7 100 000,00 €		7 100 000,00 €
M11	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
M12	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
M13	5 885	64 779 092,00 €	5 885	64 779 092,00 €	0	0,00 €

Etat d'avancement FEADER- P4

DP 5A	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nombre de dossiers programmés	Dépenses publiques programmées	Nombre de dossiers engagés	Dépenses publiques engagées	Nombre de dossiers payés	Dépenses publiques payées
M4	53	669 500				

Etat d'avancement FEADER- DP 5A

DP 5E	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nombre de dossiers programmés	Dépenses publiques programmées	Nombre de dossiers engagés	Dépenses publiques engagées	Nombre de dossiers payés	Dépenses publiques payées
M8	3925	41 605 840	3808	40 416 102,79 €	1512	18 643 820,82 €

Etat d'avancement FEADER- DP 5E

DP 6B	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nombre de dossiers programmés	Dépenses publiques programmées	Nombre de dossiers engagés	Dépenses publiques engagées	Nombre de dossiers payés	Dépenses publiques payées
M7	5	875 138	0	0	0	0
M19	38	738 074	13	168 765,34 €	0	0

Etat d'avancement FEADER- DP 6B

TO PDR Aquitaine	Lancement 2014-2016	Lancement 2017	Modification
4.3.2 Investissements dans les infrastructures liées à la desserte forestière	Oui	AAP NA Septembre	Modification en décembre 2016
8.3.A Prévention des dommages incendies	Oui	Fil de l'eau	
8.4 réparation des dommages causés aux peuplements forestiers sinistrés par la tempête Klaus 2009 (plan chablis)	Oui	Au fil de l'eau	
8.5 Amélioration environnementale de peuplements dégradés	Non	Non	Modification 2017
8.6.A Amélioration de la qualité et de la rentabilité des peuplements populaires par l'élagage.	Non	Suppression / hors PDR?	
8.6.2 Investissements dans les techniques forestières (mécanisation)	Oui	Au fil de l'eau	En cours de modification (mars 2017)
16.7 Stratégies locales développement forestier	Non	?	
6.1.1 DJA	Oui	09-mars-17	En cours de modification (mars 2017)
6.1.B Prêts bonifiés	Oui		Inactif dès le 9 mars 2017
1.2.1 Activités de démonstration	Oui	Oui NA 2 AAP 27/02/2017	Fusionnés en décembre 2016 1.2.1 Activités de démonstration et d'information
1.2.2 Actions d'information	Oui	1 fin mars 2017	
3.1.1 Systèmes de qualité - Bio	Oui	Au fil l'eau NA	
3.2.1 Promotion produits SIQO	Oui	AAP 28/02/2017 NA	Modifié en décembre 2016
4.1.1 Plan de modernisation des élevages	Oui	AAP 31/03/2017 NA	Modifié en décembre 2016
4.1.B Investissements dans les exploitations agricoles en mode AB pour les cultures pérennes	Non	Suppression?	
4.1.3 Investissements dans les exploitations agricoles en CUMA	Oui	AAP 27/03/2017 NA	Modifié en décembre 2016
4.1.D Investissements dans les exploitations agricoles : serres fruits et légumes et horticoles	Oui	Hors PDR	
4.1.E Investissements dans les exploitations agricoles : mécanisation en zone de montagne	Oui	AAP Juin 2017	
4.1.F Investissements dans les exploitations agricoles : méthanisation à la ferme	Non	Suppression?	
4.1.7 Plan végétal environnement	Non	AAP 31/03/2017 NA	Création en décembre 2016
4.2.1 Investissements de transformation-commercialisation de produits agricoles par des agriculteurs et leurs groupements	Oui	AAP 31/03/2017 NA	Modifié en décembre 2016 TO 4.2.1
4.2.2 Investissements de transformation-commercialisation dans les IAA	Oui	Au fil de l'eau	En cours de modification (mars 2017)
4.3.A Investissements en faveur des infrastructures liées à l'irrigation agricole	Oui	AAP 17/02/2017	
16.1.1 Emergence des groupes opérationnels potentiels du PEI pour l'innovation agricole	Non	Fin 2017 NA	
16.2 Coopération projets pilotes	Non	AAP Juin 2017 NA	
16.4.1 Mise en place et développement de circuits courts et de marchés locaux	Oui	AAP Juin 2017 NA	En cours de modification (mars 2017)
13.2 ICHN Zones défavorisées			
10 MAEC		Oui	
11.1.1 Conversion AB			
11.2.2 Maintien AB			
7.1 Etablissement et révision des plans de gestion liés aux sites NATURA 2000	Oui	Fil de l'eau	En cours de modification (mars 2017)
7.6.A Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs	Oui	Fil de l'eau	
7.6.B Mise en valeur des espaces pastoraux	Oui	AAP 15-mars-17	
7.6.C Animation des documents de gestion des sites NATURA 2000	Oui	Fil de l'eau	En cours de modification (mars 2017)
7.6.D Contrats NATURA 2000 en milieu non-agricoles et non forestiers et milieux forestiers	Oui	Fil de l'eau	
12.2 Maintien de l'agriculture biologique	Non	Fil de l'eau	
6.4.A Activités non agricoles : hébergements touristiques et ruraux, activités de loisir	Non		
6.4.B Développement des TPE en zone rurale	Non		
7.4 Investissements dans les services de base pour la population rurale	Oui		
7.5 Infrastructures récréatives et touristiques	Non		
19.1 Soutien à la mise en place des SLD	Oui		
19.2 Stratégie LEADER	Oui		
19.3 Coopération LEADER	Non		
19.4 Fonctionnement Animation LEADER	Oui		

Etat de lancement des TO PDRA

### 1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Dans le précédent rapport, l'AG a déjà pu faire observer que les acomptes versés aux bénéficiaires ne sont pas comptabilisés dans les tableaux exigés dans le cadre du RAMO, alors même que les paiements ont pu être instrumentés sur certains types d'opérations (cf. tableau en annexe).

Les tableaux annexés au présent RAMO ne portent que sur les opérations « achevées » au 31 décembre 2016, et sous-estiment le taux de réalisation réel des opérations. En effet, pour les données relatives aux dispositifs HSI GC, le périmètre défini par l'AG pour ces opérations achevées est constitué des dossiers avec une date de dernier paiement au 31/12/2016 et ayant les statuts « Soldés » et « Réalisé Complet » dans OSIRIS, avec pour ces derniers un paiement supérieur à 81% auprès des bénéficiaires.

Ainsi dans la précédente section 1C et pour compléter les informations, un **état des lieux financiers du FEADER (avec engagés et payés – dont acompte, pour les opérations achevées) par domaine prioritaire et mesure donne un aperçu du niveau de mise en œuvre au regard des cibles intermédiaires au 31/12/2016.**

De même, le tableau F a été complété avec les montants en **dépense publique totale**, engagée, payée-dont acompte (cf Tableaux par Priorité en annxe).

Etat d'avancement	DPT			Indicateur non financier : Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation + exploitations avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR		
	Engagement au 31/12/2016	Paiement dont acompte au 31/12/2016	opérations achevées au 31/12/2016	Engagement au 31/12/2016	Paiement dont acompte au 31/12/2016	opérations achevées au 31/12/2016
Réalisation	55 016 797,44 €	25 469 372,88 €	16 167 254,96 €	2368	1327	689
Cible initiale prévue	40 873 820,72 €	40 873 820,72 €	40 873 820,72 €	1130,5	1130,5	1130,5
<b>Ecart</b>	14 142 976,72 €	- 15 404 447,84 €	24 706 565,76 €	1237,5	196,5	-441,5

Etat d'avancement du cadre de performance - Priorité 2

Etat d'avancement	DPT			Autre Indicateur non financier : Nombre d'opérations aidées relatif au TO de la M4 contribuant à la Priorité 3 (TO4.2.2)		
	Engagement au 31/12/2016	Paiement dont acompte au 31/12/2016	opérations achevées au 31/12/2016	Engagement au 31/12/2016	Paiement dont acompte au 31/12/2016	opérations achevées au 31/12/2016
Réalisation	7 972 142,70 €	3 588 229,41 €	1 956 733,97 €	17	7	3
Cible initiale prévue	13 925 471,43 €	13 925 471,43 €	13 925 471,43 €	42	42	42
<b>Ecart</b>	- 5 953 328,73 €	- 10 337 242,02 €	11 968 737,46 €	-25	-35	-39

Etat d'avancement du cadre de performance - Priorité 3

Priorité 4						
DPT				Autre Indicateur non financier : « Surfaces » appliquées à la mesure 13 en hectares		
Etat d'avancement	Engagement au 31/12/2016	Paiement dont acompte au 31/12/2016	opérations achevées au 31/12/2016	Engagement au 31/12/2016	Paiement dont acompte au 31/12/2016	opérations achevées au 31/12/2016
Réalisation	100 198 945,65 €	95 897 829,52 €	95 253 993,90 €	286 331	286 331	286 331
Cible initiale prévues	297 524 470,61 €	297 524 470,61 €	297 524 470,61 €	181 262	181 262	181 262
<b>Ecart</b>	- 197 325 524,96 €	- 201 626 641,09 €	- 202 270 476,71 €	105 069	105 069	105 069

Etat d'avancement du cadre de performance - Priorité 4

Priorité 5						
DPT				O5 « Surfaces » appliqué au TO 8-4 en hectares		
Etat d'avancement	Engagement au 31/12/2016	Paiement dont acompte au 31/12/2016	opérations achevées au 31/12/2016	Engagement au 31/12/2016	Paiement dont acompte au 31/12/2016	opérations achevées au 31/12/2016
Réalisation	76 256 346,53 €	35 177 029,46 €	34 046 508,45 €	nd	nd	27 245
Cible initiale prévues	44 309 433,74 €	44 309 433,74 €	44 309 433,74 €	60 000	60 000	60 000
<b>Ecart</b>	31 946 912,79 €	- 9 132 404,28 €	10 262 925,29 €	-60 000	-60 000	-32 755

Etat d'avancement du cadre de performance - Priorité 5

Priorité 6						
DPT				Indicateur non financier : Population concernée par les groupes d'action locale (domaine prioritaire 6B)		
Etat d'avancement	Engagement au 31/12/2016	Paiement dont acompte au 31/12/2016	opérations achevées au 31/12/2016	Engagement au 31/12/2016	Paiement dont acompte au 31/12/2016	opérations achevées au 31/12/2016
Réalisation	392 886,18 €	144 003,60 €	0,00 €	0	0	0
Cible initiale prévues	15 060 993,44 €	15 060 993,44 €	15 060 993,44 €	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
<b>Ecart</b>	- 14 668 107,26 €	- 14 916 989,84 €	15 060 993,44 €	-1 300 000,00	-1 300 000,00	-1 300 000,00

Etat d'avancement du cadre de performance - Priorité 6

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

## **2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION**

### **2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.**

#### **Une conduite en commun des évaluations des 3 PDR**

Le plan d'évaluation, tel qu'il a été rédigé dans le chapitre 9 du PDR pose les grands principes des activités de suivi et d'évaluation. Ces grands principes ne sont pas remis en cause, mais un travail est actuellement en cours pour préciser les modalités de conduite des activités d'évaluation, dans le contexte de la Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, pour faciliter le pilotage unique des 3 programmes, il semble pertinent de conduire en commun les évaluations des trois PDR. Cela présente également pour avantage de :

- permettre une définition en commun des orientations en matière d'évaluation,
- conduire ces évaluations avec une méthode partagée, pour réaliser plus facilement des analyses comparées entre les deux programmes,
- faire des économies d'échelle.

Pour autant, pour chaque évaluation, les spécificités liées aux trois territoires seront prises en compte afin d'analyser l'impact du FEADER sur chacun des territoires en lien avec les diagnostics et les analyses AFOM réalisés en début de programmation.

### **2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).**

Aucune activité d'évaluation n'a été menée sur le PDR Aquitaine en 2016.

Les activités d'évaluation ont débuté en 2017 via les travaux d'évaluation intermédiaire liés au RAMO. L'autorité de gestion a choisi de se faire accompagner par un prestataire pour ces travaux dont la mission consiste à :

- collecter les informations et alimenter les 3 rapports renforcés notamment en proposant les éléments de réponses aux questions évaluatives issues des règlements européens ;
- construire une méthodologie de suivi pour les 3 PDR et notamment proposer et alimenter des tableaux de bord construits pour le suivi.

Un groupe technique a été constitué dans ce cadre. Il est composé des référents des dispositifs, des agents du service FEADER, des référents évaluations des 3 PDR ainsi que des évaluateurs et a permis de :

- valider les sous-questions évaluatives, les critères de jugement et les indicateurs associés;
- orienter les travaux lors d'un point d'étape intermédiaire de l'évaluation;
- à partir des résultats obtenus pour les questions évaluatives, réinterroger les cibles quantitatives

fixées dans les PDR et retranscrire de façon opérationnelle les recommandations.

En outre, les travaux du prestataire doivent permettre de redéfinir des thématiques d'évaluation en fonction de l'état d'avancement du programme afin de réviser au cours de l'année 2017 dans le cadre d'une modification stratégique du programme, la section liée au plan d'évaluation.

Par ailleurs, cette évaluation intermédiaire des 3 PDR a pu alimenter les travaux de convergence des trois programmes amorcés en 2016. En effet, plusieurs types d'opération ont fait l'objet de travaux de mise en cohérence sur les mesures 1, 3 et 4 (Aide aux activités de démonstration et aux actions d'information, Aide aux activités de promotion, Plan de compétitivité des exploitations agricoles, Desserte forestière,...).

L'évaluation a permis d'apporter un éclairage sur les impacts de cette convergence sur la logique d'intervention des PDR et sur la suite de la programmation.

### ***Spécificité LEADER***

2 ateliers dédiés aux spécificités de l'évaluation LEADER ont été co-animés par l'AG. Ces ateliers ont permis, notamment pour les nouveaux GAL de mieux connaître la particularité du Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation et de la spécificité.

## **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Les données de suivi sont collectées au travers de l'instruction des demandes d'aide ou des demandes de paiement. Au cours de la «phase d'outillage» de chacun des dispositifs d'aide, un certain nombre d'informations sont spécialement incluses dans les formulaires pour faciliter cette collecte. Le paramétrage progressif de l'outil informatique de gestion n'a pas encore permis la saisie et la valorisation des informations collectées, mais ce sera le cas à partir de 2017.

Lors de la formation des services instructeurs à l'outil informatique, un volet spécifique sur les indicateurs de suivi sera développé.

Les travaux liés au monitoring (OSIRIS) et à la valorisation des données qui en sont issues (ValOsiris) ont été engagés pour répondre aux besoins d'alimentation des tableaux du Rapport annuel et du cadre de performance. Pour les mesures HSI, l'outil OSIRIS permet l'extraction des données nécessaires au suivi financier du programme (codes et libellés des mesures et sous-mesures, période transitoire, domaine prioritaire, nombre de dossiers engagés, nombre de dossiers payés, montant FEADER, montant de la contrepartie nationale et du top up national, part et top up Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) / « autre Etat » / Région / Département / Agence de l'Eau / « autre hors Etat », engagements juridiques externes, paiements et paiements externes). Ces données permettent ainsi de suivre le taux d'engagement et le taux de paiement à différents niveaux (opération / type d'opération, sous-mesure, mesure, domaine prioritaire, priorité).

Un onglet spécifique « indicateurs » a été créé dans l'application et est disponible pour le paramétrage, depuis mars 2017. Les dispositifs sont instrumentés progressivement pour pouvoir extraire les données directement de l'outil via des valorisations de données (ValOSIRIS). La saisie sera réalisée au fil de l'eau au

moment de l'instruction et des contrôles avant paiement. L'outil ISIS permettra l'extraction des données des mesures SIGC. De plus, l'autorité de gestion met à jour mensuellement, un tableau de suivi des dossiers programmés suite à son instance de programmation.

En outre, un groupe de travail Suivi-Evaluation s'est formé au niveau national en 2015. Il réunit le Ministère de l'Agriculture, l'Agence de Services et de Paiement (ASP), les Autorités de Gestion, et l'Observatoire du Développement Rural (ODR). Son objectif est d'établir une « bible » de l'évaluation en s'appuyant sur la note d'orientation d'août 2015 du comité de développement rural « suivi des programmes 2014-2020 - tableaux pour les rapports annuels de mise en oeuvre » (traduction en français du document Monitoring 2014-2020 – Implementation report tables réalisée par le Ministère de l'Agriculture). Les travaux du groupe de travail portent sur les mesures HSIGC et les indicateurs européens avec pour objectif d'aboutir à un tableau des indicateurs de suivi 2014-2020 précisant : le type d'indicateur, à quelle opération et domaine prioritaire il s'applique, les consignes de la Commission européenne, des règles communes de gestion, les données à extraire d'ISIS ou d'OSIRIS et comment procéder aux extractions/requêtes. Un groupe de travail restreint issu de ce groupe travaille par ailleurs spécifiquement sur le RAMO (élaboration des tableaux du RAMO et de requêtes pertinentes via l'ODR pour la préparation des RAMO).

Pour compléter ces travaux, un marché a été lancé au niveau national afin d'apporter un appui méthodologique aux autorités de gestion dans leur démarche d'évaluation pour le calcul des indicateurs de résultat et les réponses aux questions évaluatives. L'objet de cet appui méthodologique est de proposer à partir de la documentation et des données de réalisation disponibles une méthode de quantification de l'ensemble des indicateurs de résultats, en approfondissant les six indicateurs dits « complémentaires » et une méthode de réponse aux questions évaluatives prévues par la réglementation d'exécution. Le prestataire s'appuie sur la documentation produite par la DGAGRI et son « Helpdesk » ou bureau d'appui, en complément des textes réglementaires. Ce dernier est d'ailleurs intervenu auprès de toutes les autorités de gestion en mars 2016. Ce marché sera complété au niveau de la Région Nouvelle Aquitaine par un marché spécifique sur les trois programmes de développement rural.

Pour les mesures du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGC), une extraction trimestrielle du logiciel ISIS nous a permis de récolter les données pour la campagne 2014. La campagne 2015 n'étant pas encore instruite, elle n'entre pas dans le cadre du RAMO 2016. Le premier comité de suivi suivant l'adoption du programme a été aussi l'occasion de valoriser une première série d'indicateurs mesurant la performance du programme. Un groupe de travail "COMOP" SIGC est également formé au niveau national réunissant le Ministère de l'Agriculture, l'Agence de Services et de Paiement et les autorités de gestion. Les questions relatives à l'évaluation des mesures SIGC seront abordées dans ce groupe.

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

Aucune évaluation achevée définie

**2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.**

Aucune évaluation n'a été réalisée en 2016. De ce fait, il n'y a pas d'élément à apporter pour les sections 2 d, f et g.

**2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).**

Aucune activité de communication définie

**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Aucun suivi défini

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

Des difficultés d'ordre technique sont venues alourdir les obligations des porteurs de projets ainsi que celles des services instructeurs et ont retardé la mise en oeuvre du PDR Aquitaine, parmi lesquelles :

- L'adoption tardive des règlements européens et du programme de développement rural qui n'ont pas permis à l'autorité de gestion de dialoguer avec le partenariat dans un contexte réglementaire stabilisé et qui fragilise la mise en oeuvre du programme ;
- L'adoption tardive des régimes d'aide avec des règles en matière d'aides d'Etat complexes à appliquer : question de la qualification des grandes entreprises pour toutes les collectivités impliquant la mise en place de scénarios contrefactuels, difficultés d'interprétation de certains régimes d'aide d'Etat en attente de réponse précise et opérationnelle de la part de la Commission européenne pour sécuriser la mise en œuvre des dispositifs. La lourdeur administrative qui pèse sur les bénéficiaires : malgré l'accompagnement apporté par les services instructeurs, certains porteurs de projets ne souhaitent pas assumer la charge administrative inhérente à un projet cofinancé par le FEADER ;
- La définition des nouvelles surfaces PAC 2015 liées au plan d'action FEAGA : les campagnes 2015 et 2016 des mesures agro-environnementales et de l'agriculture biologique regroupées dans le Cadre National et dans le PDR sous la priorité 4 (M10 et M11, M12,) ne sont toujours pas instruites en juin 2017 ;
- La complexité du déploiement du système informatique OSIRIS : la mise en place progressive et complexe du système informatique OSIRIS ralentit le démarrage et le lancement opérationnel du PDR Aquitaine.

Durant l'année de transition, l'ensemble des dispositifs ouverts étaient instrumentés par le biais d'une version adaptée de l'outil 2007-2013 ce qui n'a pas posé de problème. En 2015, l'outil OSIRIS a évolué avec l'obligation d'ouvrir un outil par dispositif et la charge pour l'autorité de gestion de rédiger le cahier des charges «Descriptif détaillé de mise en oeuvre» de l'outil. L'ensemble du PDR pour les dispositifs Hors Système Intégré de Gestion et de Contrôle (HSIGC) doit donc être instrumenté (voir annexe sur l'état d'instrumentation et de possibilité de paiement au 01/06/2017).

L'autorité de gestion, aux côtés de l'ASP, met tout en oeuvre pour accélérer le déploiement des outils. Des groupes de travail nationaux ont été mis en place pour l'élaboration d'outils communs ou de blocs communs à intégrer dans les outils. De plus, des agents ont été recrutés de manière temporaire sur ces missions afin de contribuer à l'accélération du déploiement d'OSIRIS sur les dispositifs du PDR.

L'autorité de gestion met donc tous les moyens en oeuvre pour faire avancer le sujet de l'instrumentation et permettre une mise en oeuvre opérationnelle de tous les dispositifs ayant eu un début de programmation en 2017.

En Nouvelle-Aquitaine, en plus des équipes en place sur le FEADER largement mobilisées sur l'instrumentation OSIRIS, 2 renforts ont été recrutés en 2016 à temps plein sur le sujet, leur contrat est prolongé jusqu'au 30 juin 2018 afin d'accompagner les services instructeurs dans l'utilisation de l'outil une fois ce dernier livré. Un renfort sur une durée de 1 an a également été recruté à partir du 15 juin 2017 pour

travailler sur les outils de calcul obligatoires pour mettre en paiement les dossiers et un renfort ponctuel d'une durée de 5 mois travaille également sur le sujet depuis le mois de mai 2017.

Code TO	Libellé TO	statut	PAIEMENT POSSIBLE A CE JOUR
411	PCAE - Modernisation et diversification des exploitations agricoles	outil complet de paiement en production	100%
413	PCAE - CUMA	outil complet de paiement en production	80%
421	IAA	outil complet de paiement en production	80%
611	DJA	outil complet de paiement en production	100%
763	Animation des MAEC	outil complet de paiement en production	80%
766	Animation NATURA 2000	outil complet de paiement en production	80%
861	Equipements d'exploitation forestières	outil complet de paiement en production	100%
1921	Mise en œuvre des stratégies LEADER	outil complet de paiement en production	100%
1941	Animation LEADER	outil complet de paiement en production	100%
121	Soutien aux projets de démonstration et actions d'information	outil complet engagement en test	
412	Maîtrise de l'énergie	outil complet de paiement en test	
431	Dessertes forestières	outil complet de paiement en test	
711	DOCOB Natura 2000	outil complet de paiement en test	
741	Installation de projets économiques	outil complet de paiement en test	
742	Offre de services	outil complet de paiement en test	
743	Maison de Santé Pluridisciplinaires	outil complet de paiement en test	
764	Sensibilisation à l'environnement	outil complet de paiement en test	
311	Certification agriculture biologique	outil complet d'engagement en production	
321	Promotion des signes officiels de qualité	outil complet de paiement livré à l'ASP	
6.1 version du 9/03/2017	DJA	outil complet de paiement livré à l'ASP	
762	Restaurer et préserver le bon état écologique des cours d'eau	outil complet de paiement livré à l'ASP	
1921	Mise en œuvre des stratégies LEADER	outil complet de paiement livré à l'ASP	
211	Services de conseil	outil complet de paiement à livrer	
414	Instruments financiers	outil complet de paiement à livrer	
441	Investissements non productifs agroenvironnementaux	outil complet de paiement à livrer	
641	Activités non agricoles	outil complet de paiement à livrer	
642	Développement de la méthanisation	outil complet de paiement à livrer	
761	Contrats NATURA 2000	outil complet de paiement à livrer	
765	Patrimoine culturel	outil complet de paiement à livrer	
821	Entretien des systèmes agroforestiers	outil complet de paiement à livrer	
831	Prévention des catastrophes naturelles	outil complet de paiement à livrer	
841	Réparation des dommages naturels	outil complet de paiement à livrer	
851	Résilience et valeur environnementale des forêts	outil complet de paiement à livrer	
1611	Coopération PEI	outil complet de paiement à livrer	
1621	Coopération RDI	outil complet de paiement à livrer	
1651	Coopération environnement	outil complet de paiement à livrer	
1671	Coopération forêts	outil complet de paiement à livrer	
1911	Soutien à la préparation des stratégies	outil complet de paiement à livrer	
1931	Coopération LEADER	outil complet de paiement à livrer	
20	Assistance technique	outil complet de paiement à livrer	

Etat d'avancement de l'instrumentation OSIRIS au 01062017

### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) <sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	595 324 615,00	64,87	13,21

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	595 324 615,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	595 324 615,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

#### **4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME**

##### **4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action**

4.a.1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Le PDR Aquitaine mentionne, dans la section 17, le rôle, les missions, les instances de pilotage et les moyens de mise en œuvre d'un réseau rural régional.

Le réseau rural régional n'a pas été installé en 2014-2016. Sa mise en place devra prendre en compte le contexte de fusion des trois Régions Limousin, Aquitaine et Poitou-Charentes. Plusieurs pistes sont envisagées :

- le recours à un prestataire externe chargé d'animer les activités du réseau pour les 3 PDR ;
- l'animation du réseau par un ou plusieurs agents au sein des équipes de la Région Nouvelle Aquitaine.

L'année 2017 sera l'année du lancement du RRR. Une présentation de la gouvernance et des missions confiées au RRR sera réalisée lors du Comité de suivi du 30 juin 2017. La 1ère Assemblée générale du Réseau rural régional devrait avoir lieu au 2ème semestre 2017 et viendra définir les enjeux et thèmes prioritaires pour l'année à venir. Le RRR a un éventail de missions larges et riches, permettant de répondre aux objectifs définis par l'Europe.

A l'échelle régionale, il s'agira de décliner de façon opérationnelle les objectifs mentionnés par la Commission. Le RRR doit ainsi :

- Animer, avec un caractère opérationnel et depuis un ancrage territorial régional, la mise en réseau des acteurs régionaux de développement rural, en lien avec les autres échelons ;
- Communiquer sur la mise en œuvre des PDR et leurs résultats afin de donner à voir l'action publique au cœur des territoires ruraux et favoriser l'émergence de nouveaux projets ;
- Capitaliser, via une mission de veille et de repérage, sur les expériences menées afin de favoriser le transfert de connaissances, la diffusion de bonnes pratiques et la qualité des projets ;
- Décloisonner les relations entre acteurs du développement rural afin de promouvoir les actions transversales et multisectorielles, souvent vectrices d'innovation.

Un cahier des charges sera établi sur la base des missions suivantes :

- Travailler sur les exemples de projets du PDR en lien avec RRN ;
- Proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences pour les GAL Leader, avec une «assistance technique coopération», un rôle de plateforme de capitalisation et d'échanges d'expériences et un accompagnement collectif sur sujets transversaux, en lien avec la coordination Leader de l'AG ;

- Mettre en commun les données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation des PDR ;
- Relayer les communications émanant du RRN pour favoriser l'émergence de projet, et améliorer la qualité des projets et leur valorisation ;
- Participer aux actions du REDR au besoin (mission nationale principalement) et relayer ses informations.

#### 4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Cette partie sera développée postérieurement à la mise en place du réseau rural à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

#### **4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

##### **Stratégie de communication mutualisée**

###### La mise en œuvre

Pour présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens FESI des 3 territoires est privilégiée.

Cette stratégie, conduite à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, s'appuie sur les stratégies pré-existantes des 3 ex-territoires régionaux.

La stratégie est plurifonds avec une approche par thématiques. Une déclinaison par plans d'actions annuels permet toutefois de maintenir des actions spécifiques à chaque programme européen territorialisé en fonction de l'avancée des programmes et notamment pour cibler des porteurs de projets potentiels.

Une corrélation avec la communication sur les programmes de coopération internationale et régionale est recherchée.

Une démarche participative associant les partenaires clés de la région permet d'optimiser les modalités de mise en œuvre de la stratégie. Il est recherché une corrélation avec les actions de communication de la Région, des partenaires et des relais.

###### Objectifs stratégiques

- Assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement,
- Faciliter la mise en œuvre de la programmation,
- Transmettre les valeurs européennes et régionales, et montrer l'impact des fonds européens

pour le développement régional,

- Mieux faire connaître le rôle et l'implication de la Région et les nouveautés de la période de programmation 2014-2020,
- Démultiplier la communication en mobilisant le partenariat régional mais aussi national.

#### Les cibles

- Les bénéficiaires potentiels
- Les bénéficiaires
- Le grand public
- Les partenaires du programme
- Les élus
- Les relais
- Les médias

#### Le message

«La Région et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire» est le message générique présent généralement sur les supports grand public. Toutefois, ce message peut être décliné en fonction des thématiques et des cibles : «La Région et l'Europe agissent ensemble pour votre avenir».

### **Principales actions mutualisées Nouvelle-Aquitaine - 2016**

#### Le Joli mois de l'Europe :

- Recensement sur une page dédiée de tous les événements européens organisés en mai, et utilisation du même visuel (le papillon) et d'un même message (le Joli Mois de l'Europe).  
Objectif : donner une plus grande visibilité sur l'Europe et l'action de la Région en faveur de sa promotion.
- Fabrication de supports de communication communs : affiches, dépliants, goodies... et mise à disposition de toutes les structures adhérant au Joli Mois de l'Europe.
- Externalisation de la couverture presse dédiée, à une agence de presse spécialisée.
- Deux concours photos dédié JME, « Trouvez l'Europe près de chez vous » : photographie soit d'un projet cofinancé par l'Europe soit d'un événement du Joli Mois de l'Europe. Ce concours incitait les personnes à visiter le site internet ou la page dédiée du joli mois de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine (Prix : séjours en Région, produits régionaux,...).
- Fabrication de supports de communication communs : affiches, dépliants, goodies... et mise à disposition de toutes les structures adhérant au Joli Mois de l'Europe.
- Externalisation de la couverture presse dédiée, à une agence de presse spécialisée.
- Deux concours photos dédié JME, « Trouvez l'Europe près de chez vous » : photographie soit d'un projet cofinancé par l'Europe soit d'un événement du Joli Mois de l'Europe. Ce concours incitait les personnes à visiter le site internet ou la page dédiée du joli mois de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine (Prix : séjours en Région, produits régionaux,...).

Bilan :

- 140 évènements organisés par 60 structures,
- Impact sur les réseaux sociaux de 219 000 personnes
- 104 retombées Presse

Journal « l'Europe et vous »

- Edition d'un flyer à destination du grand public présentant les fonds européens en Nouvelle-Aquitaine et les principales réalisations soutenues depuis 2014.

Salon de l'agriculture - Paris :

Diffusion d'une vidéo relative à l'installation d'un jeune agriculteur sur le stand de la Région.  
Affichage de l'Europe sur le stand d'un exposant bénéficiaire de fonds européens (drapeau de l'Europe sur les tabliers, panneaux, flyers).

Communiqués de presse après chaque consultation écrite, mettant en avant les projets financés par l'Europe sur l'ensemble des départements de la Nouvelle-Aquitaine.

*Bilan : Communiqué relayés par les médias locaux.*

Organisation du premier «Comité de Suivi Interfonds» à Poitiers (350 participants).

Création du nouveau site internet «Europe en Nouvelle-Aquitaine» : Définition des besoins et lancement de la consultation.

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

### **5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales**

Conditions ex ante générales	Critère
------------------------------	---------

**5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables**

Conditions ex ante générales	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
------------------------------	---------	------------------------	-------	---------------------------------	----------------	------------------------------	---------------------------	--------------

**5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités**

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère
--	---------

**5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables**

<b>Conditions ex ante liées aux priorités</b>	<b>Critère</b>	<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Délai</b>	<b>Organisme chargé de l'exécution</b>	<b>Actions menées</b>	<b>Date d'exécution de l'action</b>	<b>Position de la Commission</b>	<b>Observations</b>
---	----------------	-------------------------------	--------------	--	-----------------------	-------------------------------------	----------------------------------	---------------------

**5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées»**

--

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Sans objet

## 7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

### 7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?

#### 7.a1) Liste des mesures contribuant au DP

<p><u>Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :</u></p> <p>Aucune mesure ou sous-mesure n'a été activée en tant que mesure contribuant de manière principale à ce domaine prioritaire (DP).</p> <p><u>Mesures / sous-mesures dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 1A :</u></p> <p>1.2 Projets de démonstration et actions d'information</p> <p>16.1 Emergence des groupes opérationnels potentiels du Partenariat Européen pour l'Innovation agricole</p>
---

#### 7.a2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Le PDR a soutenu des projets de coopération dans les zones rurales	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	
Le PDR a soutenu le développement de la base de connaissances permettant une plus grande capacité d'innovation et d'adaptation au changement dans les zones rurales	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	
Le PDR a soutenu le développement de la base de connaissances permettant une plus grande capacité d'innovation et d'adaptation au changement dans les zones rurales		Typologie de public touchés par nature de cible
Le PDR a soutenu le développement de la base de connaissances permettant une plus grande capacité d'innovation et d'adaptation au changement dans les zones rurales		Typologie des moyens de diffusion utilisés par type de sujet
Le PDR a soutenu le développement de la base de connaissances permettant une plus grande capacité d'innovation et d'adaptation au changement dans les zones rurales		Typologie des projets par thématique

### 7.a3) Méthodes appliquées

#### Raisons de l'utilisation de la méthode

Le niveau de programmation est très faible et on ne recense aucune opération soldée pour ce DP. L'impact quantitatif sera donc très limité d'autant plus que la majorité des effets ne sont mesurables qu'à long terme (ex : appropriation des pratiques, valorisation et diffusion de l'innovation...). Cependant, la méthode quantitative a été utilisée pour estimer l'indicateur T1, uniquement sur les dossiers programmés.

#### Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contexte)

Calcul du T1 : « pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR »

Calcul du ratio :  $T1 = Y/X$

**Y** = Dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013

**X** = Total des dépenses du PDR

#### Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Les calculs, ne se basant que sur des valeurs programmées et non soldées, ne permettent pas le renseignement des indicateurs.

#### **Méthodes qualitatives :**

#### Raisons de l'utilisation de la méthode

Pour les mesures affichant des dossiers programmés mais sans aucun paiement, il a été décidé que l'analyse porterait sur la caractérisation des opérations lorsqu'elles existent et fournirait à chaque fois que cela est possible des éléments sur la démarche et la pertinence de la mise en œuvre. Il sera possible d'intégrer les données des opérations programmées mais non achevées dans le calcul de certains indicateurs. Dans le cas précis du DP 1A, il n'existe pas d'opérations programmées au 30 avril 2017.

#### Description des méthodes utilisées

- Recherche d'informations qualitatives au cœur même des dossiers programmés.
- Analyse des critères de sélections et des thématiques choisies via les Appels à Projets.
- Entretiens semi-directifs en face à face ou par téléphone : des entretiens ont été réalisés avec les référents en charge de l'animation et du suivi de la mise en œuvre de mesure du PDR afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'impact des Types d'Opérations dans le cadre du Domaine Prioritaire 1A.

#### Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Le lancement puis la mise en œuvre des actions rattachées au Partenariat Européen d'Innovation pour le développement rural ont été retardés. Il est donc difficile de réaliser des analyses détaillées et de répondre à la question évaluative. Pour autant la lecture des notes de travail préparatoires produites par l'Autorité de gestion et l'entretien réalisé avec le référent des mesures affectées à ce DP permettent d'apporter quelques informations sur le processus en cours et les perspectives de méthodes de suivi et d'évaluation pour les

prochains RAMO.

#### 7.a4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00			Total des dépenses publiques (en €) (16.1 à 16.9) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00			O1 : Total des dépenses publiques (en €) (formations, échanges d'exploitations, démonstrations) (1.1 à 1.3) OSIRIS
Indicateur de résultat commun	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	Oui	0%			Osiris
Indicateur de résultat supplémentaire	Typologie de public touchés par nature de cible	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Typologie des projets par thématique	Non				Information qualitative AG – Données de suivi de dossiers
Indicateur de résultat supplémentaire	Typologie des moyens de diffusion utilisés par type de sujet	Non				Information qualitative AG – Données de suivi de dossiers

#### 7.a5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Au 30 avril 2017 aucune opération n'a fait l'objet d'une dépense certifiée ou d'une demande de remboursement auprès de l'AG.

Les analyses ou calculs éventuels, ne se basent que sur des valeurs programmées et ne conduisent pas à une valeur officielle des indicateurs.

Par ailleurs, nous rappelons ici que les analyses des dispositifs sont réalisées à partir de données et d'informations issues des données de suivi de programmation. Il s'agit donc d'informations déclaratives apportées par les porteurs de projets. Elles ne doivent en aucun cas être considérées comme des données de réalisations (dépenses certifiées). Ces informations permettent d'indiquer des tendances qui devront être confirmées lors de l'analyse des projets soutenus et payés par le PDR FEADER après leurs réalisations.

## 7.a6) Réponse à la question d'évaluation

Les sous-mesures qui présentent des contributions secondaires au DP1A représentent un volume de 37 opérations, pour un montant total FEADER programmé de 1 085 737 €. Même si aucune opération n'est achevée (soldée), il est intéressant de calculer les valeurs de certains indicateurs communs de réalisation et résultats basés sur les sources de données traduisant la programmation au 31/12/2016 : ces calculs permettent de tester des routines méthodologiques pour les prochains RAMO et les valeurs disponibles apportent des compléments d'analyse à la mise en œuvre du PDR. Ces valeurs sont symbolisées par (\*) dans la réponse ci-dessous :

### **I. Bilan de la mise en œuvre**

Le dispositif d'aide aux activités d'information et de promotion (1.2) soutient 37 opérations programmées pour un montant de 1 085 737 € de contrepartie FEADER, soit un taux de programmation de 27% (450 000 € sont fléchés sur le TO1.2)

Le lancement du dispositif PEI a été retardé du fait du caractère novateur de l'approche :

- un temps plus long que prévu a été nécessaire pour l'appropriation de la méthode proposée par la commission européenne pour ce nouveau dispositif et mettre en place notamment des articulations entre les différents TO de la M16 (notamment entre le dispositif 16.1 et le reste des dispositifs de la M16) ;
- un temps supplémentaire a par ailleurs été nécessaire pour gérer la complexité des traitements des dossiers rassemblant des partenaires de différentes régions administratives limitrophes.

Il peut cependant être noté que l'Autorité de Gestion a effectué une modification de PDR en décembre 2016 dans l'objectif de permettre la levée de ces freins. Un appel à projet est prévu pour 2017.

A mi-parcours de la programmation, l'indicateur de résultat T1 est de 0%. Cependant, il est de 0,59%\* sur données de programmation, c'est-à-dire qu'il atteint la moitié de la valeur cible (1,26%) sur données programmées. Cela signifie que les opérations programmées relatives aux articles 14, 15 et 35 représentent 0,59% du total des dépenses attendues du PDR. Si cela semble démontrer une bonne dynamique de programmation, il convient de souligner que cette valeur est issue de données de programmation et ne peut donc permettre d'être conclusif quant à la dynamique de lancement des dispositifs concourant au DP1A.

### **II. Analyse par critère de jugement**

#### **a. *La contribution des TO au développement de la base de connaissances dans un objectif d'accroissement de la capacité d'innovation et d'adaptation dans les zones rurales***

La promotion de l'innovation est un objectif transversal aux programmes de développement ruraux. Il s'agit de mettre en place des dispositifs favorisant la diffusion de connaissances, afin que le public visé soit plus à même de mettre en place des pratiques innovantes pour répondre aux grands défis socio-économiques et environnementaux.

A ce stade de la mise en œuvre, il est encore difficile de mesurer les premiers impacts des dispositifs mobilisés. En effet, comme évoqué précédemment, certaines difficultés n'ont pas permis un déploiement efficient de ce dispositif et aucun dossier n'a été soldé en date du 31/12/2016.

Tout d'abord, la question de la typologie du public est primordiale afin de savoir où ont été portés les efforts de diffusion de connaissances. Les dossiers actuellement programmés visent en grande majorité un public de l'agriculture (35 projets sur 37) et moins de forestiers, que cela soit des agriculteurs ou d'autres acteurs de filières (ces derniers étant visés dans 30% des projets). Les dossiers sélectionnés permettent de couvrir l'ensemble des filières agricoles d'Aquitaine. De fait, il semble y avoir une meilleure atteinte du public agricole que forestier. Cette prédominance agricole se retrouve également dans le type de structure porteuse de projets de diffusion d'information : plus d'un tiers des projets sont portés par la chambre d'agriculture. Cette volonté d'information, d'accompagnement et de conseils auprès des agriculteurs est extrêmement importante.

De plus, les thématiques des actions choisies sont pertinentes au regard de l'objectif de développement économique et écologique. En effet, plus de la moitié des dossiers programmés portent sur un renforcement de la prise en compte des questions environnementales, et cela dans le but d'accompagner les agriculteurs dans des pratiques plus durables et l'agro-écologie. L'innovation est également un sujet d'attention: un quart des actions sélectionnées portent sur la diffusion et l'information de pratiques innovantes en agriculture. Le dernier quart des actions porte sur le développement de filières.

Ainsi, les opérations s'orientent vers un renforcement de la diffusion de connaissances techniques sur deux sujets clefs : l'agro-écologie et l'innovation en générale. La grande majorité des dossiers portent sur des aspects techniques :

- Plus de la moitié des dossiers portent sur des aspects techniques de pratiques plus durables en agriculture ;
- Un quart des dossiers portent sur des actions choisies diffusant des données technico-économiques d'une filière ;
- Le dernier quart porte sur des aspects techniques autres que strictement environnemental.

Ce choix d'orienter les actions sur la diffusion d'aspects techniques entre en cohérence avec la volonté de montée en compétences du public visé ce qui pourrait développer l'appétence et l'appropriation des méthodes et approches innovantes.

Cependant, malgré ces indices cohérents avec la logique d'intervention, à ce stade de la programmation, il est difficile de mesurer l'impact de ce type d'opérations sur le public bénéficiaire et encore moins sur le territoire.

### ***b. Le soutien du PDR aux projets de coopération dans les zones rurales***

Face aux défis socio-économiques et environnementaux, il a été identifié un besoin de développer la recherche appliquée et l'expérimentation. La recherche et l'innovation sont des activités déterminantes pour l'émergence d'approches et de réponses nouvelles, elles doivent toutefois pour être pertinentes, avancer en cohérence avec les cultures, les pratiques et les activités agricoles et forestières en place.

Au regard des besoins identifiés dans le cadre de l'AFOM en matière d'innovation et de ses impacts pour les acteurs, le PDR d'Aquitaine inscrit clairement la mise en place des Groupes Opérationnels (16.1) comme une nouvelle approche et un relai dynamique pour le développement de coopération entre acteurs d'horizons différents pour favoriser l'innovation sous une forme interactive et non pas descendante (de la recherche vers les exploitations agricoles par exemple).

L'effet attendu du dispositif PEI, fléché sur le DP1A, est un gain de proximité entre le monde de la recherche et les acteurs agricoles afin que ces derniers gagnent en connaissances et mettent en place de nouvelles pratiques et des solutions ou productions innovantes. Ne disposant d'aucun élément de réalisation

nous ne pouvons à ce stade de la mise en œuvre du programme répondre à ce critère de jugement ni émettre de recommandations (si ce n'est signaler l'importance d'accélérer le lancement des AAP prévus en 2017 compte tenu du fait que ce type de dispositif nécessite une période longue avant de produire des effets structurants pour les systèmes de production et les territoires ruraux).

7.a7) Conclusions et recommandations

7.a7.a) Conclusion / Recommandation 1

**Conclusion:**

Sur valeur programmée, l'indicateur de résultat semble correct : si les outils de paiement sont débloqués dans les temps, la cible pourrait être atteinte.

**Recommandation:**

**R.1 – Activer le lancement des AAP et la réalisation des projets**

7.a7.b) Conclusion / Recommandation 2

**Conclusion:**

A ce stade de la mise en œuvre du programme et des réalisations, il n'est pas possible d'évaluer les résultats du soutien du PDR à l'innovation, à la coopération et au développement des connaissances de base dans les zones rurales

**Recommandation:**

**7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?**

### 7.b1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures / sous-mesures programmées qui présentent des « contributions principales » :

- Aucune mesure ou sous mesure ne présente de contributions secondaires au DP1B.

Mesures / sous-mesures programmées dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 1B :

- 16.1 Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture
- 16.2 Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies
- 16.7 Stratégies locales de développement forestier

### 7.b2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Des coopérations de long terme pour la recherche et l'innovation ont été établies entre les opérateurs et institutions de R&D des secteurs agricoles, agro-alimentaires et forestiers	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	
Des coopérations de long terme pour la recherche et l'innovation ont été établies entre les opérateurs et institutions de R&D des secteurs agricoles, agro-alimentaires et forestiers		Nombre de projets par thématique
Des coopérations de long terme pour la recherche et l'innovation ont été établies entre les opérateurs et institutions de R&D des secteurs agricoles, agro-alimentaires et forestiers	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	Nombre et type de partenaires impliqués dans les projets de coopération

### 7.b3) Méthodes appliquées

#### Méthodes quantitatives :

Aucune réalisation n'est à noter sur ce DP. L'impact quantitatif sera donc très limité d'autant plus que la majorité des effets ne sont mesurables qu'à long terme (ex : appropriation des pratiques, valorisation et diffusion de l'innovation...). Par conséquent, aucune méthode quantitative n'a été retenue dans le cadre du RAMO2017.

#### Méthodes qualitatives :

#### Raisons de l'utilisation de la méthode

Il a été décidé, afin de comprendre la dynamique des dispositifs de la M16 fléchés sur le DP1B, d'apporter

des éléments qualitatifs.

#### Description des méthodes utilisées

Entretiens semi-directifs en face à face ou par téléphone : des entretiens ont été réalisés avec les référents en charge de l'animation et du suivi de la mise en œuvre de mesure du PDR afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'impact des Types d'Opérations dans le cadre du Domaine Prioritaire 1B.

#### Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

La mise en œuvre des actions rattachées au Partenariat Européen d'Innovation pour le développement rural a été retardée. Il est donc difficile de réaliser des analyses détaillées et de répondre à la question évaluative QE 2 (renforcement des liens entre le système de production et la recherche). Pour autant la lecture des notes de travail préparatoires produites par l'Autorité de gestion et l'entretien réalisé avec le référent des mesures affectées à ce DP permettent d'apporter quelques informations sur le processus en cours et les perspectives de méthodes de suivi et d'évaluation pour les prochains RAMO.

#### 7.b4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O16 - Nombre de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenues et nombre et type de partenaires au sein des groupes du PEI	Non	0,00			Osiris
Indicateur de réalisation commun	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	Non	0,00			Osiris
Indicateur de résultat commun	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	Non	0,00			Osiris
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre et type de partenaires impliqués dans les projets de coopération	Non	0,00			Données de suivi AG
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de projets par thématique	Non				

#### 7.b5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Nous rappelons ici que les analyses des dispositifs sont réalisées à partir de données et d'informations issues des données de suivi de programmation. Il s'agit donc d'informations déclaratives apportées par les porteurs de projets. Elles ne doivent en aucun cas être considérées comme des données de réalisations (dépenses

certifiées). Ces informations permettent d'indiquer des tendances qui devront être confirmées lors de l'analyse des projets soutenus et payés par le PDR FEADER après leurs réalisations.

#### 7.b6) Réponse à la question d'évaluation

##### **I. Bilan de mise en œuvre**

Aucun dispositif concourant au DP1B n'a été lancé.

La mise en œuvre du TO16.1 a nécessité un apprentissage tant de l'Autorité de gestion que des potentiels bénéficiaires pour répondre pleinement aux exigences attendues par le PEI. Ce premier travail de préparation du cadre d'intervention avait été initié en début d'année 2016. Cependant l'annonce de la fusion des ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou Charentes a interrompu les dynamiques et les agendas. Sans remettre en cause les logiques d'interventions portées par chaque PDR, il est apparu plus pertinent pour l'Autorité de gestion d'élaborer un cadre de mise en œuvre partagé par les 3 PDR, notamment pour éviter une certaine distorsion entre les TO de la sous-mesure 16.1 des 3 PDR qui auraient pu avoir des cadres de sélection, d'éligibilité différents et ainsi créer une distorsion entre bénéficiaires des ex-régions désormais fusionnées.

Au début de l'année 2017, la nouvelle organisation de l'AG Nouvelle Aquitaine a été validée et elle est désormais en capacité de lancer en 2017 un ou plusieurs appels à projet pour la mise en place des GO qui permettront de répondre aux enjeux et objectifs du PDR Aquitain identifié dans l'AFOM.

##### **II. Analyse par critère de jugement**

Des coopérations de long terme pour la recherche et l'innovation ont été établies entre les opérateurs et institutions de R&D des secteurs agricoles, agro-alimentaires et forestiers

Au regard des besoins identifiés dans le cadre de l'AFOM en matière d'innovation et de ses impacts pour les acteurs, le PDR Aquitain inscrit la mise en place des GO (sous-mesure 16.1) comme un réel apport de nouveauté dans la coopération entre acteurs venant d'horizons différents pour favoriser l'innovation sous une forme interactive et non pas descendante ou linéaire. L'effet attendu par le dispositif PEI est un gain de proximité entre monde de la recherche et acteurs agricoles afin que ces derniers gagnent en connaissances et mettent en place de nouvelles pratiques innovantes.

Le PDR n'ayant pas démarré la programmation et au vu de l'avancement des travaux de préparation, il est donc difficile de répondre au critère de jugement précité et d'évaluer le soutien du PDR au renforcement des liens entre agriculture, production alimentaire et foresterie et le monde de la recherche. Ces résultats seront possibles à moyen-long terme notamment lors de la rédaction du RAMO 2019 et lors de l'évaluation ex-post.

#### 7.b7) Conclusions et recommandations

##### *7.b7.a) Conclusion / Recommandation 1*

##### **Conclusion:**

A ce stade de la mise en œuvre, il est délicat d'évaluer le soutien du PDR au renforcement des liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation.

**Recommandation:**

**7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure du PDR Aquitaine n'est activée pour ce DP (ni en principal, ni en secondaire)

**7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?**

7.d1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures / sous-mesures programmées qui présentent des « contributions principales » :

1.2.1 « Projets de démonstration et actions d'information »

4.1.A « Plan de compétitivité et d'adaptation en agriculture (AREA - Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine) »

4.1.B « Investissements dans les exploitations agricoles en mode AB pour les cultures pérennes »

4.1.C « Investissements dans les exploitations agricoles en CUMA »

4.1.D « Investissements dans les exploitations agricoles serres fruits et légumes et horticoles »

4.1.E « Investissements dans les exploitations agricoles : mécanisation en montagne »

4.2.A « Investissements de transformation-commercialisation de produits agricoles dans les exploitations agricoles »

4.3.B « Investissements dans les infrastructures liées à la desserte forestière »

8.6.A « Amélioration de la qualité et de la rentabilité des peuplements populicoles par l'élagage »

8.6.B « Investissements dans les techniques forestières (mécanisation) »

16.1 « Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture »

16.2 « Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies »

16.7 « Stratégies locales de développement forestier »

Mesures / sous-mesures programmées dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 2A :

Aucune mesure ou sous mesure ne présente de contributions secondaires au DP2A.

7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La production agricole et le revenu se sont améliorés dans les exploitations soutenues dans les différentes filières		Changement du poids des charges d'exploitations / CA (focus sur les charges d'énergie, charges d'aliments, charge d'intrants)
La production agricole et le revenu se sont améliorés dans les exploitations soutenues dans les différentes filières		Changement du ratio REX/CA dans les exploitations bénéficiant d'un soutien
La production agricole et le revenu se sont améliorés dans les exploitations soutenues dans les différentes filières		Evolution de l'EBE dans les exploitations bénéficiaires
La production agricole et le revenu se sont améliorés dans les exploitations soutenues dans les différentes filières		Répartition des projets par OTEX
La production agricole et le revenu se sont améliorés dans les exploitations soutenues dans les différentes filières		Répartition des projets par typologie
La production agricole et le revenu se sont améliorés dans les exploitations soutenues dans les différentes filières		Valeur Ajouté Brute / UTA
La production agricole et le revenu se sont améliorés dans les exploitations soutenues dans les différentes filières	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	
La production agricole et le revenu se sont améliorés dans les exploitations soutenues dans les différentes filières		Pourcentage des investissements réalisés collectivement
Les exploitants ont bénéficié d'outils leur permettant d'améliorer leurs connaissances et leur capacité d'innovation et d'adaptation au changement		Typologie de porteurs
Les exploitants ont bénéficié d'outils leur permettant d'améliorer leurs connaissances et leur capacité d'innovation et d'adaptation au changement		Typologie de projets par thématiques liées à la compétitivité dans le cadre d'action d'information
Les exploitants ont bénéficié d'outils leur permettant d'améliorer leurs connaissances et leur capacité d'innovation et d'adaptation au changement		Typologie de public visé dans le cadre d'action d'information

Les exploitations ont été modernisées et restructurées dans les filières d'élevage et de cultures spécialisées		Part de projets à enjeu biosécurité
Les exploitations ont été modernisées et restructurées dans les filières d'élevage et de cultures spécialisées	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	
Les exploitations ont été modernisées et restructurées dans les filières d'élevage et de cultures spécialisées		Nombre de projets de mises aux normes soutenus

### 7.d3) Méthodes appliquées

#### **Méthodes quantitatives :**

##### Raisons de l'utilisation de la méthode

Compte tenu du nombre important de dossiers achevés concernant certains dispositifs contribuant à ce Domaine Prioritaire et à la disponibilité des données, il est possible de proposer une première analyse pour répondre à la QE selon un angle quantitatif, notamment en croisant les indicateurs de programmation avec les indicateurs de contexte.

Pour les différentes sous-mesures concernées, il a été procédé à l'analyse des données issues d'OSIRIS (un des logiciels de gestion du PDR) en appliquant le filtre suivant afin d'obtenir la base de dossiers soldés : Filtre « *Paiement Total >81%* » croisé avec le filtre « *Réalisé complet/soldé* ».

L'état d'avancement de la sous-mesure 4.1 permet de réaliser une analyse quantitative des réalisations depuis le début de la programmation 2014-2020. La nature des opérations (investissements productifs) et la disponibilité des bases de données comptables permet également, dans une certaine mesure, de tester les approches contrefactuelles afin d'estimer une tendance de l'effet net des aides à l'investissement (sous-mesure 4.1) sur la compétitivité des exploitations aidées approché par des indicateurs de rentabilité des exploitations (marge d'exploitation, poids des charges dans le chiffre d'affaires) et des indicateurs de productivité du travail avec notamment l'indicateur de résultat R2 qui rend compte de l'évolution de la production par UTA.

Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

*Calcul de R1/T4 « Pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation »*

Calcul du ratio (en%) suivant =  $(O4/X) * 100$

**O4** : Nombre d'exploitations/de bénéficiaires bénéficiant d'un soutien pour l'investissement à la restructuration et à la modernisation au titre de la mesure 4 durant la programmation (les bénéficiaires ayant reçu plusieurs aides à l'investissement peuvent être identifiés par les numéros de SIRET, disponibles dans la majorité des dossiers ou à défaut le nom ; les CUMA et coopératives sont comptées comme 1 bénéficiaire)

**X** : Nombre total d'exploitations agricoles d'une année de base du territoire du PDR

Dans le cas présent, le nombre total d'exploitations agricoles existantes se base sur le recensement effectué en 2010 (Source : PDR Aquitaine).

*Calcul de R2 « Changement de la production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien / UTA » ; de l'indicateur additionnel « Changement du poids des charges d'exploitations / CA (focus sur les charges d'énergie, charges d'aliments, charge d'intrants) » ; de l'indicateur additionnel « Evolution de l'EBE dans les exploitations agricoles » :*

La mesure de l'impact des aides allouées au titre de la mesure 4.1 sur la compétitivité repose sur une analyse contrefactuelle qui vise à isoler l'effet net des aides à l'investissement sur les indicateurs retenus. Elle s'appuie sur une analyse de double différence d'un groupe d'exploitations bénéficiaires et d'exploitations non bénéficiaires. Compte tenu des données disponibles, le calcul des indicateurs repose sur une simulation en mobilisant les données de l'enquête annuelle RICA (base de données portant sur un échantillon de compte d'exploitation) sur la période 2011-2014.

Les comparaisons en double différence (différence entre deux groupes et deux périodes) sont faites entre un groupe de bénéficiaires des aides à l'investissement (variable RICA SUBI3) et un groupe témoin de non-bénéficiaires en 2012 et en 2014, les bénéficiaires étant les exploitations qui ont reçu une aide à l'investissement entre 2011 et 2013. L'étape de la sélection des exploitations par la méthode de l'appariement par score de propension a permis d'apparier 160 exploitations bénéficiaires d'une aide à l'investissement en Aquitaine avec 328 non-bénéficiaires localisés en Aquitaine et dans les régions administratives limitrophes. A noter que les analyses n'ont pu être menées séparément selon l'orientation technico-économique des exploitations du fait d'échantillons d'exploitations disponibles trop faible à l'échelle régionale.

L'analyse par double différence combinée à la méthode de l'appariement consiste à identifier si la différence qui existait entre les exploitations bénéficiaires et non bénéficiaires en 2012 a évolué significativement en 2014. Elle vise à éliminer la part d'impact due aux effets de contexte et aux différences de profil entre les exploitations bénéficiaires et non bénéficiaires au regard des caractéristiques individuelles des exploitations. Afin de quantifier l'effet des subventions à l'investissement sur l'indicateur R2, les

différences par binôme (2012 versus 2014), puis les doubles différences (2012 versus 2014) ont été calculées. La fiabilité de ces différences a in fine été testée en utilisant le test t de Student appliqué aux variables structurelles utilisées pour l'appariement des bénéficiaires et non-bénéficiaire avant et après appariement. Le détail de la méthodologie utilisée et des résultats est présenté en annexe.

*Calcul de l'indicateur additionnel : « Pourcentage des investissements réalisés collectivement »*

Calcul du ratio  $Y/X$

**Y** : Nombre d'investissements soutenus dont le bénéficiaire est une structure collective (coopérative ou CUMA)

**X** : Nombre total de projets soutenus

Le nombre total de projets soutenus est égal au nombre de dossiers soldés OSIRIS. Les formes sociétaires « EARL » n'ont pas été intégrés au filtre en tant que structure collective.

*Calcul de l'indicateur additionnel : Répartition des projets par type de projet*

Calcul du ratio  $Y/X$

**Y** : Nombre d'investissements par type de projet (PMB/PVE)

**X** : Nombre total de projets soutenus (dossiers soldés)

*Calcul de l'indicateur additionnel : Répartition des projets par OTEX*

Calcul du ratio  $Y/X$

**Y** : Nombre d'investissements soutenus par OTEX

**X** : Nombre total de projets soutenus sur un échantillon identifiée

Le nombre total de projet soutenus, dans l'analyse qui suit, se réalise sur un échantillon identifié de dossiers soldés. En raison d'un manque d'indicateurs renseignés dans OSIRIS, des croisements ont été réalisés entre tableaux de suivi renseignés par l'AG et dossiers soldés. Suite à ces croisements, il a été possible d'obtenir un suivi des indicateurs OTEX sur un échantillon de 219 dossiers.

Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Le recours au RICA pour les indicateurs de résultat et notamment l'indicateur R2 reste limité par la disponibilité des données (2014 est la dernière année disponible), mais une première approche, qui pourra être utilisée en 2019 et fin de programme, est testée ici.

Idéalement, la mesure de l'effet net des aides à l'investissement les indicateurs aurait dû cibler les bénéficiaires de la sous-mesure 4.1 sur la période 2014-2016. L'enquête RICA ne couvrant qu'une faible

proportion de bénéficiaires du FEADER, une analyse contrefactuelle à l'échelle régionale mobilisant les données RICA n'a pas été envisageable au regard des petits échantillons disponibles. Une enquête auprès des bénéficiaires a été envisagée pour pallier le manque de données RICA mais cette solution n'a pas été retenue du fait des informations complexes et confidentielles à collecter qui laisse présager un très faible taux de retour et in fine une non significativité (données comptables détaillées sur plusieurs exercices comptables...). L'option retenue pour calculer l'effet net des aides à l'investissement a donc été d'utiliser exclusivement les données du RICA. Les données n'étant pas disponibles pour 2015 et 2016, la période d'analyse retenue couvre les années de programmation 2011, 2012, 2013 du précédent programme de développement rural et 2014. Le détail des difficultés et limites rencontrées est présenté en annexe. Des précisions sur les problèmes de fiabilité engendrés par les limites de l'analyse contrefactuelle conduite sont présentées en section 5.

### Méthodes qualitatives :

#### Raisons de l'utilisation de la méthode

Au-delà des analyses quantitatives de réalisation et de résultat/effet, il est essentiel à ce stade de comprendre les éléments de mise en œuvre notamment dans le cadre du PCAE et les facteurs externes. Par ailleurs les indicateurs des extractions OSIRIS n'étant pas disponibles pour 2014 et pas toujours complets pour 2015 et 2016, il paraît important de pouvoir croiser ces résultats partiels avec la perception et la connaissance des acteurs des filières.

#### Description des méthodes utilisées

Revue documentaire : RAMO2016.

Entretiens semi-directifs en face à face ou par téléphone : des entretiens ont été réalisés avec les référents en charge de l'animation et du suivi de la mise en œuvre de mesure du PDR afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'impact attendu (ou les 1ères hypothèses) des Types d'Opérations dans le cadre du Domaine Prioritaire 2A.

#### Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

### 7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Calculated gross value out of which Primary contribution	Calculated gross value out of which Secondary contribution, including LEADER/CLLD contribution	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00					O1 : Total des dépenses publiques (en €) (16.1 à 16.9) Osiris
Indicateur de réalisation	O1 - Total des	Non	0,00					O1 : Total des dépenses publiques (Mesure 1)

commun	dépenses publiques							Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00					O1 : Total des dépenses publiques pour les investissements dans les infrastructures (4.3) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	11 642 484,98					O1 : Total des dépenses publiques (M04) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	11 231 067,62					O1 : Total des dépenses publiques (4.1) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	654 679,59					O1 : Total des dépenses publiques (8.6) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O2 - Total des investissements	Non	41 246 408,52					O2 : Total des investissements (publics et privés) (M04) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Non	400,00					O4 : Nombre d'exploitations/de bénéficiaires bénéficiant d'un soutien à l'investissement pour les exploitations agricoles (4.1) Osiris
Indicateur de résultat commun	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	Non						8 000 euros RICA
Indicateur de résultat commun	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues (domaine prioritaire 2A)*	Non						
Indicateur de résultat commun	R2: UTA (unité de travail annuel) (domaine prioritaire 2A)	Non						
Indicateur de résultat commun	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	Oui	0.92%					OSIRIS
Indicateur de résultat supplémentaire	Typologie de projets par thématiques liées à la compétitivité dans le cadre	Non						Information qualitative Osiris – Tableaux de suivi AG

	d'action d'information							
Indicateur de résultat supplémentaire	Typologie de public visé dans le cadre d'action d'information	Non						Information qualitative Osiris – Tableaux de suivi AG
Indicateur de résultat supplémentaire	Typologie de porteurs	Non						Information qualitative Osiris – Tableaux de suivi AG
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de projets de mises aux normes soutenus	Non	283,00					
Indicateur de résultat supplémentaire	Part de projets à enjeu biosécurité	Oui	14%					Tableaux d'instruction - 2015 suivi AG
Indicateur de résultat supplémentaire	Changement du ratio REX/CA dans les exploitations bénéficiant d'un soutien	Non						Plus 7 points de pourcentage RICA
Indicateur de résultat supplémentaire	Changement du poids des charges d'exploitations / CA (focus sur les charges d'énergie, charges d'aliments, charge d'intrants)	Non						Moins 3 points de pourcentage RICA
Indicateur de résultat supplémentaire	Répartition des projets par typologie	Non						PMBE : 224 PVE : 59Osiris (PMBE : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, PPE : Plan de Performance Énergétique, PVE : Plan Végétaux Environnement)
Indicateur de résultat supplémentaire	Répartition des projets par OTEX	Non						Information qualitative Osiris – Tableaux de suivi AG
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage des investissements réalisés collectivement	Non						OSIRIS
Indicateur de résultat supplémentaire	Evolution de l'EBE dans les exploitations bénéficiaires	Non					0,00	20 000 euros en valeur nette RICA

Indicateur de résultat supplémentaire	Valeur Ajouté Brute / UTA	Non						8 700 euros RICA
Indicateur de contexte commun	C17 - Exploitations agricoles (fermes) - nombre total (2010) (No)	Non	43 180,00					PDR / AGRESTE

#### 7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Les indicateurs de résultat, dont l'indicateur R2 (en référence au changement de production), reposent en partie sur les données RICA, dont la dernière année disponible est 2014, cette temporalité est à prendre en compte.

L'analyse contrefactuelle (calcul de R2) repose sur une simulation. Les résultats reposent sur plusieurs hypothèses fortes :

- La variable « aide à l'investissement » utilisée comme « proxy » des aides allouées au titre de la mesure 4.1 couvre les mêmes types d'investissements que ceux soutenus au titre de la mesure 4.1. Cette variable recouvre les subventions d'investissement suivantes : terres agricoles, améliorations foncières, cultures permanentes, Bâtiments, Matériel, Terrain forestiers, DJA.
- Les exploitations bénéficiant d'une DJA ont dû être retirées des analyses car il n'était pas possible de soustraire le montant de la DJA au total des subventions à l'investissement reçues.
- Les exploitations bénéficiant d'une aide à l'investissement sur la période 2011-2013 présentes dans RICA, restreintes aux exploitations dont l'OTEX correspondent à une filière soutenue dans le cadre de la 4.1 sur la période 2014-2016 sont représentatives des exploitations aidées.
- Les investissements soutenus sur la période 2011-2013 sont similaires aux investissements soutenus sur la période 2014-2016.

De plus, si les DJA ont été écartées des analyses, les autres aides publiques reçues par les bénéficiaires n'ont pas été retirées de l'estimation. L'effet net calculé peut ainsi être surestimé. A noter toutefois que la prise en compte de la localisation des exploitations en zone défavorisée dans nos analyses permet de réduire ce biais en éliminant l'effet de certaines aides, notamment les aides compensatoires d'un handicap naturel.

Par ailleurs, nous rappelons ici que certaines analyses des dispositifs sont réalisées dans certains cas à partir de données et d'informations issues des données de suivi de programmation. Il s'agit donc d'informations déclaratives apportées par les porteurs de projets. Elles ne doivent pas nécessairement être considérées comme des données de réalisations (dépenses certifiées). Ces informations permettent d'indiquer des tendances qui devront être confirmées lors de l'analyse des projets soutenus et payés par le PDR FEADER

après leurs réalisations.

#### 7.d6) Réponse à la question d'évaluation

Dans le cadre de l'obligation d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PDR, il est intéressant de calculer les valeurs de certains indicateurs communs de réalisation et de résultats basés sur les sources de données issues de la programmation au 31/12/2016. Ces valeurs apporteront des compléments d'analyse à la mise en œuvre du PDR. Ces valeurs sont symbolisées par (\*) dans la réponse ci-dessous.

### **1. Bilan de mise en œuvre du dispositif**

Trois constats peuvent être dégagés à ce stade du bilan de mise en œuvre :

- Un nombre important de dossiers a été soldé sur les dispositifs 4.1.A ; 4.1.C ; 4.1.D ; 4.2.A et 8.6.B.
- Aucun dossier n'a été soldé sur les TO 1.2. ; 4.1.E et 4.3.B. Cela s'explique par des problèmes d'instrumentation OSIRIS : l'outil OSIRIS complet pour le dispositif 4.1.E n'a été livré qu'en fin d'année 2016, aucun dossier n'a pu être soldé. De plus, la feuille de calcul du dispositif 4.1.E n'était pas validée par l'ASP au 31 décembre 2016, seuls des acomptes ont pu être versés en ce début d'année 2017.
- Un certain nombre de dispositifs n'a pas été lancé (les raisons du retard de lancement des dispositifs de la M16 sont par exemple exposées dans la QE2).

En plus de ces premiers constats, d'ordre quantitatif, il peut également être noté une légère sous-programmation de la maquette pour certains dispositifs :

- La légère sous consommation sur le TO 1.2 (24%\* au lieu de 33% prévue par l'AG) est due à un problème de co-financement, l'intervention des Départements étant devenue plus complexe suite à la loi Notre ().
- Le taux de programmation un peu faible du TO 4.2.A résulte d'une mise en route tardive du dispositif en 2015, les conditions ayant évoluées par rapport à 2014. Cependant, un bon rythme de programmation est à noter pour 2016.

### **II. Analyse par critère de jugement**

#### ***a. Les exploitants ont bénéficié d'outils leur permettant d'améliorer leurs connaissances et leur capacité d'innovation et d'adaptation au changement***

La stratégie de développement rurale en faveur de l'amélioration des performances économiques et de la modernisation des exploitations a été pensée de manière à permettre aux agriculteurs d'être mieux informés et conseillés dans leurs différentes démarches pour gagner en compétitivité. Pour cela, l'Autorité de Gestion a fléchi les TO 1.2, 16.1 et 16.2, afin de renforcer les liens entre monde agricole et acteurs de l'innovation

et de la recherche.

L'effet attendu par plusieurs dispositifs fléchés sur le DP2A est un gain de proximité entre monde de la recherche et acteurs agricoles afin que ces derniers mettent en place de nouvelles pratiques innovantes et de ce fait gagnent en compétitivité. Les éléments actuels, reposant uniquement sur des projets programmés, ne nous permettent pas de répondre à ce premier critère de jugement, mais uniquement de dégager des premières tendances.

Tout d'abord, la question de l'amélioration de la compétitivité par une augmentation de la performance environnementale est notable en Aquitaine : plus de la moitié des dossiers programmés au titre du dispositif 1.2 portent sur des questions environnementales par la publication de données techniques, et cela dans le but d'accompagner les agriculteurs dans des pratiques plus durables. L'innovation est également bien mobilisée sur le territoire : un quart des actions sélectionnées porte sur la diffusion et l'information de pratiques innovantes en agriculture. Le dernier quart des dossiers est lié à la compétitivité en agriculture, les actions choisies permettant de diffuser sur des données technico-économiques d'une filière. Au vu des premiers dossiers programmés, ce dispositif contribue à l'amélioration de la double performance économique et environnemental des exploitations.

Les dossiers programmés visent en grande majorité un public agricole (35 projets sur 37) et permettent de couvrir l'ensemble des filières agricoles d'Aquitaine. Cette volonté d'accompagner le secteur agricole se retrouve dans le type de structure porteuse de projets de diffusion d'information : plus d'un tiers des projets sont portés par la chambre d'agriculture. De plus, une coopération entre Conseil Régional, réseau régional d'innovation et Chambre d'Agriculture existe afin d'affiner les besoins des professionnels en termes d'innovation et de circuits courts dans l'optique du lancement de la M16. Il a été en outre proposé aux bénéficiaires du TO 4.1.A la venue d'un conseiller sur exploitations afin que celui-ci aide à la réalisation d'un diagnostic obligatoire (sur les années 2014, 2015, 2016) sur la gestion des effluents dans le cadre d'une demande d'aide. Le bénéficiaire avait donc droit à un conseil personnalisé. L'AG a d'ailleurs prévu d'étendre cette bonne pratique à tous les dispositifs PCAE dès 2017.

#### ***b. Les exploitations ont été modernisées et restructurées dans les filières d'élevage et de cultures spécialisées***

Au 31/12/2016, la valeur de l'indicateur de résultat R1\_T4 est de 0,92%. Si ce chiffre peut paraître en deçà de la valeur cible 2023 (8,22%), le calcul de l'indicateur sur les valeurs programmées est plus encourageant. En effet, sur valeurs programmées, R1 atteint 4,1%\* soit la moitié de la valeur cible, à la moitié de la période de programmation.

Au vu de l'importance du tissu agricole aquitain il a été mis en avant dans la stratégie de développement rural une volonté d'aide à l'investissement permettant une modernisation des exploitations agricoles sur le territoire.

Tout d'abord, il peut être noté que près de 56% des dossiers PMBE ont appuyé la filière palmipède (granivore), 11% la filière avicole (granivore), 16% la filière ovine et 10% la filière bovins viande. Si le soutien aux filières palmipède et avicole peut sembler important, au vu du nombre d'exploitations granivores en Aquitaine (7% en 2010, source Agreste) et bovins (27% en 2010, source Agreste), il est en fait cohérent au regard de la filière de qualité qu'elle représente, l'Aquitaine, membre de l'IGP « canard à foie gras du Sud-Ouest », étant la première région productrice de palmipède à foie gras. Les autres filières d'élevages (ovin, caprin, bovin lait et viande) bénéficient également de cette aide à l'investissement afin de permettre une structuration de filière.

Le Plan Végétal (PVE) a, comme le PMBE, permis la modernisation d'exploitations sur des filières de qualité telle que la viticulture et aux filières structurantes régionales telle que les grandes cultures, qui représentent 20% des exploitations en Aquitaine. En effet, les aides PVE portent pour 80% des dossiers sur les grandes cultures. La modernisation des serres (4.1.D) apporte également un soutien aux productions végétales.

Pour finir, la modernisation des bâtiments permet, en théorie, un gain de compétitivité économique ainsi qu'une amélioration de la performance sanitaire et sociale. Cependant, si l'objectif affiché de plusieurs dispositifs, tels que la mécanisation en montagne (4.1.E) ou modernisation des exploitations (4.1.A), est l'amélioration des conditions de travail des exploitants au travers de l'achat de matériel spécifique, il n'est pas possible d'évaluer l'amélioration des performances sociales en 2017 à ce stade de la mise en œuvre.

En conclusion, l'analyse des premiers dossiers soldés a permis de dessiner les tendances suivantes :

- Une attention particulière est portée à la filière palmipède et avicole, dû notamment à sa qualification de filière de qualité et aux risques accrues de grippe aviaire. L'analyse des données de programmation vient d'ailleurs appuyer cette tendance, 46%\* étant des dossiers d'urgence liés à la crise aviaire. La moyenne d'aide est d'environ 25 000 €\* par dossier.
- Les aides sont tournées vers les filières élevages en priorité. Les aides végétales représentent 20% du TO4.1.A des dossiers soldés OSIRIS et 25%\* des dossiers programmés. La moyenne d'aide, calculée sur valeurs programmées est d'environ 9 200 €\* par dossier.

#### c. La production agricole et le revenu se sont améliorés dans les exploitations soutenues dans les différentes filières

Les interventions du PDR ont vocation à l'amélioration des performances économiques des exploitants des différentes filières du territoire aquitain.

Tout d'abord, l'acquisition de machines et matériels vise à améliorer la performance économique des

exploitations. Deux dispositifs ont été mobilisés afin d'appuyer les agriculteurs dans cette démarche : le dispositif CUMA (4.1.C) et mécanisation en montagne (4.1.E). Une attention particulière a été portée aux exploitations situées en zone de montagne en leur permettant notamment d'investir dans du matériel de fenaison. Au vu des dossiers programmés, une première tendance semble se dessiner : l'amélioration de la performance économique est recherchée au travers de l'optimisation des performances environnementales (plus de 55% des dossiers programmés CUMA portent sur l'acquisition des matériels environnementaux).

De plus, le soutien aux projets collectifs est important sur le territoire, la mutualisation permettant une baisse des charges pour les exploitants. Au 31/12/2016, 38% des projets d'investissements de modernisation (15,75% des dossiers soldés du TO4.1.A AREA et 100% du dispositif 4.1.C) étaient portés par des structures collectives telles que des GAEC, SCEA ou CUMA. Les installations individuelles représentent environ la moitié des installations (source Agreste 2010), il est cohérent que le nombre de projets collectifs soit restreint sur les TO relatifs à la modernisation. Il peut être estimé que les interventions du PDR ont incité à la mise en place de projets collectifs visant à diminuer les charges des exploitations tout en leur permettant d'améliorer leurs performances économiques.

Il peut également être noté que les aides à l'investissement ont permis de soutenir la croissance économique et la rentabilité des exploitations bénéficiaires :

- L'EBE dans les exploitations bénéficiaires augmente de 34% entre 2012 et 2014 contre une baisse observée de 23% chez les non bénéficiaires. La part des aides à l'investissement dans l'évolution positive de l'EBE chez les bénéficiaires est estimée à 20 000 en moyenne par exploitation soit 22% de l'EBE moyen observé chez les bénéficiaires.
- La marge d'exploitation dans les exploitations bénéficiaires augmente de 2 points de pourcentage entre 2012 et 2014 contre une baisse observée de 5 points de pourcentage chez les non bénéficiaires. Les exploitations bénéficiaires qui présentaient une marge d'exploitation inférieure en moyenne de 8 points de pourcentage ont quasiment rattrapé la rentabilité moyenne observée dans les exploitations non bénéficiaires. L'écart n'est plus que de 1 point de pourcentage. La part des aides à l'investissement dans l'évolution positive de la marge d'exploitation chez les bénéficiaires est estimée à 7 points de pourcentage en moyenne par exploitation.
- Le poids des charges d'approvisionnement dans les exploitations bénéficiaires s'est stabilisé à 34% au sein des exploitations bénéficiaires tandis qu'il a augmenté de 3 points de pourcentage dans les exploitations non bénéficiaires. Le chiffre d'affaire s'étant stabilisé sur la période dans les exploitations bénéficiaires, alors qu'il a diminué dans les exploitations non bénéficiaires, la réduction des charges d'approvisionnement chez les bénéficiaires explique la baisse de cet indicateur. Sans les aides à l'investissement, les exploitations bénéficiaires auraient vraisemblablement connu une augmentation du poids de leurs charges d'approvisionnement sur le chiffre d'affaires de 3 points de pourcentage.

- En termes de productivité, si la production par UTA est plus faible chez les bénéficiaires en 2012, ils rattrapent la valeur des non bénéficiaires en 2014 pour lesquels l'indicateur s'est dégradé. L'effet net, estimé à 8 000 euros en moyenne par exploitation bénéficiaire, est toutefois non significatif. Cela peut s'expliquer par les évolutions de cet indicateur relativement différentes entre les exploitations bénéficiaires, l'estimation ayant été conduite toutes filières confondues. L'impact positif des aides à l'investissement sur la productivité est toutefois confirmé par l'effet positif significatif des aides à l'investissement sur la VAB par UTA. En effet, cet indicateur a augmenté chez les bénéficiaires alors qu'il a fortement diminué chez les non bénéficiaires. La part des aides à l'investissement dans l'évolution positive de la productivité approchée par l'indicateur VAB/UTA chez les bénéficiaires est estimée à 8 700 euros en moyenne par exploitation, soit 29% de la valeur de l'indicateur observée chez les bénéficiaires. Il peut être noté que cet effet positif et significatif des aides à l'investissement sur la productivité du travail s'explique par une augmentation de la VAB dans les exploitations bénéficiaires, la main d'œuvre n'ayant pas évolué significativement dans les exploitations bénéficiaires et non bénéficiaires.

Pour résumer, les évolutions observées chez les bénéficiaires, toutes filières soutenues par la sous-mesure 4.1 en 2014-2016 confondues, ressortent positives sur la base de l'approph, à la fois en termes de rentabilité et de productivité. Si les données régionales disponibles dans RICA n'ont pas été suffisantes pour conduire une analyse par OTEX, les estimations contrefactuelles de l'impact du PMBE sur la compétitivité coût des exploitations bénéficiaires, conduites dans le cadre de l'évaluation ex-post du PDRH 2007-2013, concluent à un effet positif des aides à l'investissement sur la croissance et la productivité du travail des exploitations laitières spécialisées et bovins viande spécialisées.

En conclusion, il peut être estimé que les interventions du PDR ont permis de soutenir la croissance économique et la rentabilité des exploitations bénéficiaires, notamment grâce aux investissements, ainsi que l'incitation à la mise en place de projets collectifs.

#### 7.d7) Conclusions et recommandations

##### 7.d7.a) Conclusion / Recommandation 1

###### **Conclusion:**

**Sur valeur programmée, l'indicateur de résultat R1 est à la moitié de la valeur cible**

###### **Recommandation:**

**7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?**

### 7.e1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :

- 6.1.A Dotation jeunes agriculteurs (DJA)
- 6.1.B prêts bonifiés

Mesures / sous-mesures dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 2B :

- Aucune mesure ou sous mesure ne présente de contributions secondaires au DP2B.

### 7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Le PDR a soutenu le renouvellement des générations par l'entrée de jeunes exploitants formés de manière qualifiée dans le secteur agricole.	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	
Le PDR a soutenu le renouvellement des générations par l'entrée de jeunes exploitants formés de manière qualifiée dans le secteur agricole.		Moyenne d'âge des nouveaux exploitants
Le PDR a soutenu le renouvellement des générations par l'entrée de jeunes exploitants formés de manière qualifiée dans le secteur agricole.		Nombre d'installation Hors Cadre Familial
Le PDR a soutenu le renouvellement des générations par l'entrée de jeunes exploitants formés de manière qualifiée dans le secteur agricole.		Taux de nouveaux installés de moins de 30 ans bénéficiant de la DJA
Le dispositif a contribué à la stabilité (si possible la croissance) de la part des exploitants de moins de 40 ans et la compensation des départs, en particulier dans les zones de déprises importantes.		Nombre d'installations en zone de montagne
Le dispositif a contribué à la stabilité (si possible la croissance) de la part des exploitants de moins de 40 ans et la compensation des départs, en particulier dans les zones de déprises importantes.		Nombre d'installations en zone défavorisée
Le dispositif a contribué à la stabilité (si possible la croissance) de la part des exploitants de moins de 40 ans et la compensation des départs, en particulier dans les zones de déprises importantes.		Taux d'installations soutenues par le PDR sur le total des installations (en 2014)
Le dispositif a contribué à la stabilité (si possible la croissance) de la part des exploitants de moins de 40 ans et la compensation des départs, en particulier dans les zones de déprises importantes.		Taux d'installations soutenues par le PDR sur le total des installations pour des exploitants de moins de 40 ans (en 2014)

--	--	--

### 7.e3) Méthodes appliquées

#### **Méthodes quantitatives :** (*précisions apportées point 9 du WD*)

##### Raisons de l'utilisation de la méthode

Un nombre important de dossiers a été achevé au titre du TO 6.1.A (DJA) et un volume de données suffisant est disponible. Ainsi il est intéressant (et possible) d'analyser la QE selon un angle quantitatif en recroisant indicateurs de programmation et de réalisation et indicateurs de contexte.

Pour ces différentes sous-mesures, il a été procédé à l'analyse des données issues d'OSIRIS en appliquant le filtre suivant afin d'obtenir la base de dossiers soldés : Filtre « *Paiement Total >80%* » croisé avec le filtre « *Réalisé complet/soldé* ».

##### Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contexte)

*Calcul du R3/T5 « pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR » :*

Calcul du ratio (en %) suivant =  $(O4/X)*100$  :

- I. : Nombre d'exploitations ayant soutenu des investissements ciblant les jeunes agriculteurs sur la période de programmation. (Uniquement sur les données du dispositif 6.1.A car il existe un risque de doublon avec le dispositif 6.1.B)
- II. : Nombre total d'exploitations agricoles d'une année de base du territoire du PDR. La valeur cible est axée sur la sous-mesure 6.1 « aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs » en comparaison du nombre total d'exploitations agricoles existantes.

Dans le cas présent, le nombre total d'exploitations agricoles existantes se base sur le recensement effectué en 2010

*Indicateur additionnel : « Moyenne d'âge des nouveaux exploitants »*

Calcul du ratio  $Y/X$  :

**Y** = Sommes de l'âge des exploitants au moment de la demande d'aide sur tous les dossiers soldés

**X** = Nombre de dossiers soldés

L'analyse s'est faite sur 288 dossiers seulement (exclusion des dossiers avec données incohérentes).

*Analyse par segmentation d'âge (18-30 ans)*

Calcul du ratio  $Y/X$

**Y** = Somme du nombre d'exploitants ayant entre 18 et 30 ans au moment de l'installation. (Avec ou sans DJA)

X = Nombre de nouveaux installés de moins de 40 ans. (Avec ou sans DJA)

Calcul du ratio Y1/X1

Y1 = Somme du nombre d'exploitants bénéficiant de la DJA ayant entre 18 et 30 ans au moment de l'installation.

X1 = Nombre de nouveaux installés bénéficiant de la DJA.

*Analyse par segmentation d'âge (30-40 ans)*

Calcul du ratio Y/X

Y = Somme du nombre d'exploitants ayant entre 31 et 40 ans au moment de l'installation. (Avec ou sans DJA)

X = Nombre de nouveaux installés de moins de 40 ans en 2014. (Avec ou sans DJA)

Calcul du ratio Y1/X1

Y1 = Somme du nombre d'exploitants bénéficiant de la DJA ayant entre 31 et 40 ans au moment de l'installation. (2014)

X1 = Nombre de nouveaux installés bénéficiant de la DJA. (2014)

*Analyse du nombre de nouveaux installés ayant bénéficié de la DJA*

Calcul du ratio Y/X

Y = Nombre de nouveaux installés ayant bénéficié de la DJA

X = Nombre de nouveaux installés de moins de 40 ans. (Avec ou sans DJA)

Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Les données sources pour le calcul par segmentation d'âge sont issues de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Par conséquent, la temporalité peut différer entre un recensement AGRESTE et cette donnée source. La temporalité n'est en effet pas identique :

- MSA : date d'affiliation
- DJA : la date de l'installation peut différer de la date d'affiliation.

Cependant, les données AGRESTE datant du recensement 2010, il a été préféré l'utilisation un dossier source MSA datant de 2014 afin d'avoir un élément de comparaison plus pertinent. Ainsi, les données calculées montrent une tendance mais peuvent être amenées à évoluer lors du prochain recensement Agreste.

**Méthodes qualitatives :**

Raisons de l'utilisation de la méthode

Seuls les dossiers « transition DJA » ont été soldés, il paraît donc important de pouvoir croiser ces résultats

partiels avec la perception et la connaissance des acteurs des filières.

Description des méthodes utilisées

Revue documentaire : RAMO2016.

Entretiens semi-directifs en face à face ou par téléphone : des entretiens ont été réalisés avec les référents en charge de l'animation et du suivi de la mise en œuvre de mesure du PDR afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'impact des Types d'Opérations dans le cadre du Domaine Prioritaire 2B.

Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Les entretiens et avis des référents ont en parti comblé l'absence de certaines informations (pas de dossiers soldés sur certains TO ou sous-mesures) et apporte des données nature explicative et prospective mais elles devront être confirmées dans les prochains RAMO ou travaux d'évaluation.

7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	5 874 033,00			O1 : Total des dépenses publiques (6.1) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O2 - Total des investissements	Non	97 073 688,00			O2 : Total des investissements (en€) publics et privés) (6.1 et 6.2) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Non	493,00			O4 : Nombre de bénéficiaires (exploitations) percevant l'aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs (6.1) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	Non	43 180,00			PDR / AGRESTE
Indicateur de résultat commun	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	Oui	0.67%			
Indicateur de résultat supplémentaire	Moyenne d'âge des nouveaux exploitants	Non	28,70			OSIRIS
Indicateur de résultat supplémentaire	Taux de nouveaux installés de moins de 30 ans bénéficiant de la DJA	Oui	61.07%			OSIRIS - MSA
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre d'installation Hors Cadre Familial	Non	61,00			OSIRIS

Indicateur de résultat supplémentaire	Taux d'installations soutenues par le PDR sur le total des installations (en 2014)	Non	289,00			OSIRIS
Indicateur de résultat supplémentaire	Taux d'installations soutenues par le PDR sur le total des installations pour des exploitants de moins de 40 ans (en 2014)	Oui	21.13%			OSIRIS - MSA
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre d'installations en zone défavorisée	Non	149,00			OSIRIS
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre d'installations en zone de montagne	Non	64,00			OSIRIS
Indicateur de contexte commun	C17 - Exploitations agricoles (fermes) - nombre total (2010) (No)	Non	43 180,00			PDR / AGRESTE
Indicateur de contexte commun	C17 - Exploitations agricoles (fermes) - nombre total (2010) (No)	Non	43 180,00			PDR / AGRESTE

#### 7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Concernant le calcul de R3/T5, la principale difficulté rencontrée est que le recensement du nombre d'exploitations agricoles a été effectué il y a déjà plus de 7 ans (2010). Cette valeur n'est donc pas nécessairement pertinente pour l'évaluation.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PDR, l'évaluateur a cherché à privilégier des données portant sur des dossiers programmés et soldés au 31/12/2016. A défaut de volume d'information suffisant sur des opérations soldées, des indicateurs portent sur des dossiers programmés non encore soldés au 31/12/2016. Ces valeurs sont alors marquées d'un \* dans la réponse ci-dessous. Dans le cas présent, compte-tenu du niveau de paiement significatif contribuant de manière principale au DP2B, les analyses portent ici principalement sur des dossiers soldés.

Enfin, pour la question évaluative n°5, c'est le dispositif 6.1.A Dotation jeunes agriculteurs (DJA) » qui a été analysé. Le second dispositif fléché sur le DP2B, portant sur les prêts bonifiés, n'a pas été pris en compte systématiquement. Deux raisons ont justifié ce parti pris : la suppression de la sous-mesure « Prêts Bonifiés » est à l'étude au plan national ; les référents et acteurs interrogés ont observé un manque d'attractivité du dispositif pour les jeunes agriculteurs du fait de la faiblesse des taux du marché applicables aux prêts bonifiés et au changement des conditions réglementaires. Pour être complet, il convient cependant de noter que ce dispositif a permis de financer 204 exploitants pour près de 815 000 € de FEADER.

## 7.e6) Réponse à la question d'évaluation

### I. Bilan de mise en œuvre du dispositif

Compte tenu de la baisse du nombre d'exploitations agricoles (-24% entre 2000 et 2010) et du fait de l'importance de l'activité agricole en Aquitaine qui représentait, en 2011, 3,4% [1] de la valeur ajoutée régionale, la stratégie de développement rural aquitaine a été pensée de manière à favoriser le renouvellement générationnel.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDR, au 31/12/2016 :

- 786 dossiers ont été programmés au titre du TO 6.1.A (Dotation Jeunes Agriculteurs, 14 500 à 18 500 € en moyenne par exploitant selon que l'on prend l'aide FEADER ou le coût total) ;
- 942 dossiers programmés au titre du TO 6.1.B.

Le taux de paiement au 31/12/2016 est de 6,9%. Seuls les dossiers transitions ont été payés.

Les dossiers déposés en 2015 – 2016 ne seront soldés qu'à n+4.

Seuls 289 dossiers portant sur le TO 6.1.A (3 804 072 € de fonds FEADER) ont été réalisés complets au titre des contributions au Domaine Prioritaire 2B, à la date du 31 Décembre 2016.

Au 31/12/2016, la valeur de l'indicateur de résultat R3\_T5 est de 0,67%, ce qui signifie que le PDR a soutenu 0,67% des exploitations agricoles à l'aide au démarrage pour les jeunes agriculteurs (DJA). Si ce chiffre peut paraître en deçà de la valeur cible 2023 (5,56%, soit 68,8 M€ de FEADER à terme, cf PDR page 171), le calcul de l'indicateur sur les valeurs programmées est plus encourageant. En effet, en partant des valeurs programmées, R3\_T5 atteint 1,82%\*.

### II. Analyse par critère de jugement

#### *a. Le PDR a soutenu le renouvellement des générations par l'entrée de jeunes exploitants formés de manière qualifiée dans le secteur agricole.*

Les nouveaux installés aquitains bénéficiaires de la DJA tendent à être plus jeunes que tous nouveaux installés (61% des bénéficiaires de la DJA ont entre 18 et 30 ans contre seulement 54% sur l'ensemble des nouveaux installés de moins de 40 ans). Cette tendance constitue un indice intéressant pour la dynamique de renouvellement : plus les nouveaux installés entrent tôt dans le secteur agricole, plus le nombre d'années d'activité dans ce secteur peut être potentiellement élevé. Sur les 620 [2] nouvelles installations en 2014 de jeunes agriculteurs (avec ou sans DJA), 21,1% ont été bénéficiaires de la DJA. Les interventions du PDR, par l'intégration de jeunes agricoles de moins de 30 ans, favorisent le renouvellement générationnel et aide à contrebalancer le nombre élevé d'agriculteurs de plus de 60 ans et donc proche de la retraite (24,9% [3] en 2010).

Sur les trois premières années de programmation, le PDR est intervenu en faveur du renouvellement générationnel, en participant à l'entrée dans le secteur agricole d'exploitants de moins de 30 ans (presque 786 installations accompagnées, soit 262 par an).

#### *b. Le dispositif a contribué à la stabilité (si possible la croissance) de la part des exploitants de moins de 40 ans et la compensation des départs, en particulier dans les zones de déprises importantes.*

Le nombre d'exploitations en Aquitaine ne cesse de diminuer au niveau régional (-8.6% entre 2010 et 2013[4]). La DJA est un dispositif incitatif en vue de lutter contre la déprise agricole. Composée d'une DJA de base, dont le montant dépend de la zone d'installation (plaine, zone défavorisée simple ou montagne) et de majorations en fonction du profil et du projet du candidat, la DJA vise à revitaliser des territoires où l'activité agricole constitue un point d'ancrage économique.

En Aquitaine, la part des installations des moins de 40 ans bénéficiant de la DJA oscillait entre 54%[5] en 2005 et 42%[6] en 2011, mais montrait une tendance régulière à la baisse depuis 2008. La tendance semble se poursuivre sur la programmation 2014-2016. Le taux de demande d'aide sur le nombre d'installés total de moins de 40 ans est proche de 45%, ce qui correspond à la fourchette (54% à 42%) évoquée dans l'analyse AFOM ; cependant, le taux effectif de nouveaux installés en 2014 selon la MSA (2014 étant l'année de date d'installation et non de demande) est de 21%[7] .

De plus, nous pouvons noter une amélioration du taux de renouvellement des exploitations entre 2005 et 2014, passant de 48%[8] en 2012 contre 63% (données de l'AG) en 2014. Si le taux en 2014 est à relativiser au regard de la réforme des retraites, qui a eu pour conséquences des départs plus tardifs donc un taux de cessation restreint, le PDR contribue au renouvellement : le taux de renouvellement concernant l'ensemble des nouveaux installés est de 38,1% en 2014, en comparaison, le taux de renouvellement lié aux interventions du PDR est proche de 17,5% en 2014 (soit un écart en point de pourcentage de 20 entre ces deux taux).

La lutte contre la déprise agricole passe par plusieurs éléments. Une action sur les installations des plus jeunes : plus les installations sont tardives, moins elles sont pérennes, comme le montre le taux d'arrêt d'activité inférieur à 15% pour les moins de 40 ans (à titre de comparaison, il est de 57% pour les exploitants pour les plus de 50 ans[9], même si les départs en retraite pèsent sur ce taux). Le facteur âge est donc important dans la lutte contre la déprise. La moyenne d'âge est d'un peu plus de 28 ans au moment de l'installation. Une différence peut être observée entre jeunes agriculteurs et jeunes agricultrices : ces dernières tendent à s'installer plus tard que leurs homologues masculins (âge médian de 33 ans contre 27 ans). Par conséquent, les interventions du PDR contribuent à soutenir le renouvellement des générations par l'entrée de nouveaux installés de moins de 40 ans et donc participe à la lutte contre la déprise, même si cela est moins marqué pour les femmes que pour les hommes.

Le dispositif DJA cofinancé par le PDR semble également contribuer à la pérennité des exploitations. En effet, un rapport de juillet 2013 montre que le taux de survie des exploitations bénéficiaires est de 94%[10]. Cette hypothèse pourra être analysée et confirmée lors de l'évaluation ex post, en particulier en consolidant le suivi des données sur la période : diversité des sources (AGRESTE, MSA, suivi de cohortes), diversité des indicateurs (genre, âges, Hors cadre familial, secteur d'activité et de territoires, ...), disponibilité des séries statistiques historiques sur longues périodes... cette approche ne pouvant être mise en œuvre dans le cadre du RAMO2017, l'installation des exploitants aidés étant trop récente.

Au vu du nombre important de chef d'exploitations de plus de 50 ans, la problématique de la non-transmission des exploitations (et donc une augmentation de la déprise agricole) revêt un caractère stratégique. S'il est possible de chiffrer le nombre d'installations Hors Cadre Familial à 10% sur 2014-2016, l'indicateur sur les efforts de reprise n'a été mis qu'en place en 2017, nous ne disposons donc pas de données pour cette période. Or, les installations Hors Cadre Familial participent à la lutte contre la déprise en permettant la reprise d'exploitations.

La lutte contre la déprise agricole passe également par le soutien aux agriculteurs en zone de contrainte naturelle. Il s'agit d'inciter les jeunes agriculteurs à s'installer malgré des conditions d'activité difficiles (relief, qualité des terres, isolement des territoires ...) et de proposer des compensations financières (sur des

terres moins rentables et avec des conditions de travail plus difficiles que des terres situées hors zone de contrainte naturelle).

En moyenne, en Aquitaine, un bénéficiaire de la DJA reçoit par exemple :

- 20 267 € de contrepartie FEADER pour 25 334 € de dépenses publiques en zone de montagne,
- 11 483 € de contrepartie FEADER pour 16 016 € de dépenses publiques en zone défavorisée,
- 10 473 € et 13 832 € de dépenses publiques hors zone de contrainte naturelle.

Les interventions du PDR ont permis de soutenir les installations en montagne en Pyrénées-Atlantiques, où environ la moitié des bénéficiaires de la DJA sont situés en zone montagne.

Pour résumer, les interventions du PDR ont participé à l'installation de jeunes actifs dans des zones aux conditions d'activité plus difficiles (économiquement et socialement) notamment en montagne, cependant, à ce stade de la mise en œuvre, il semble difficile d'analyser la pérennité des installations soutenues, installations qui participent au taux de renouvellement du secteur agricole en Aquitaine.

Au rythme actuel (262 installations aidées par an en moyenne avec l'hypothèse d'une aide FEADER moyenne de 15000 €), 2600 exploitations pourraient avoir été accompagnées en 2023 (l'objectif traduit par l'indicateur 75 est de 2400). Or avec une enveloppe 55 M€ de FEADER (68,8 M€ en coût total) et l'hypothèse d'une aide FEADER moyenne de 15000 à 16 000 €/exploitation, une cible à 3600/3400 exploitations (360 à 340 par an) pourrait être visée. Dans cette hypothèse, l'objectif des 2600 installations est facilement atteignable. Les tendances de 2017 pourront confirmer ce diagnostic, mais il n'est pas exclu qu'il soit intéressant d'ajuster la stratégie initialement prévue en 2014 (type de bénéficiaires, de territoires, de secteur, ...).

[1] Sources : RAMO 2016 Aquitaine

[2] Données sources : MSA

[3] Sources Agreste 2010

[4] Sources Agreste

[5] Sources PDR

[6] Sources PDR

[7] Données sources : MSA

[8] Sources AG

[9] Sources MSA fournies par l'AG

[10] Données fournies par l'AG

7.e7) Conclusions et recommandations

7.e7.a) Conclusion / Recommandation 1

**Conclusion:**

La cible 2023 du DP 2B paraît atteignable à ce stade, même en mobilisant des leviers telles une revalorisation de la DJA, une dynamique dans les territoires, une capacité de la part des bénéficiaires et des services instructeurs à solder les dossiers engagés.

**Recommandation:**

7.e7.b) Conclusion / Recommandation 2

**Conclusion:**

Le PDR semble participer à l'installation de jeunes actifs dans le secteur agricole, dont la majorité est âgé de moins de 30 ans

**Recommandation:**

7.e7.c) Conclusion / Recommandation 3

**Conclusion:**

Il semble difficile, à ce stade de la mise en œuvre, de quantifier l'impact des interventions du PDR dans la lutte contre la déprise et le renouvellement des exploitants

**Recommandation:**

**7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?**

7.f1) Liste des mesures contribuant au DP

<p><u>Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :</u></p> <p>1.2 Projets de démonstration et actions d'informations</p> <p>3.1 Aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité</p> <p>3.2 Aide aux activités d'information et de promotion mises en œuvre par des groupements de producteurs sur le marché intérieur</p> <p>4.2.B Investissements de transformation – commercialisation dans les IAA</p> <p>16.2 Aide au projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies</p> <p>16.4 Mise en place et développement des circuits courts et de marchés locaux</p> <p><u>Mesures / sous-mesures dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 3A :</u></p> <p>Aucune mesure ou sous mesure ne présente de contributions secondaires au DP3A.</p>
--

7.f2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La compétitivité de la chaîne de valeur alimentaire a été favorisée par l'amélioration des processus de production, transformation et d'approvisionnement		Nombre d'actifs du secteur agricole touchée par des actions d'information
La valeur ajoutée et la notoriété des produits sous signes de qualité ont augmenté		Nombre de campagne et territoire couvert (régional, national, européen)
La valeur ajoutée et la notoriété des produits sous signes de qualité ont augmenté		Nombre de certifications mises en place
La valeur ajoutée et la notoriété des produits sous signes de qualité ont augmenté		Typologie des actions de promotion par support de diffusion
La valeur ajoutée et la notoriété des produits sous signes de qualité ont augmenté	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	

7.f3) Méthodes appliquées

<p><b>Méthodes quantitatives :</b></p>
--

### Raisons de l'utilisation de la méthode

En raison du nombre de dossiers achevés concernant certains dispositifs et à la disponibilité des données, il est intéressant d'analyser la QE selon un angle quantitatif en recroisant indicateurs de programmation et indicateurs de contexte (même si l'approche qualitative complémentaire reste nécessaire).

Pour ces différentes sous-mesures, il a été procédé à l'analyse des données issues d'OSIRIS en appliquant le filtre suivant afin d'obtenir la base de dossiers soldés : Filtre « *Paiement Total >80%* » croisé avec le filtre « *Réalisé complet/soldé* ».

### Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

Calcul du ratio (en %) suivant = **O4/X** :

**O4** = Nombre d'exploitations/de bénéficiaires ayant reçu une aide sur la durée de programmation au titre de la mesure 3 (sous mesure 3.1 "aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité" + O9: Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien au titre de la mesure 9 mise en place de groupements et d'organisations de producteurs" + O9: Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien au titre de la mesure 16 "Coopération" (seulement la sous mesure 16.4 "aide à la coopération horizontale et verticale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement")

**X** = Nombre total d'exploitations agricoles d'une année de base du territoire du PDR

### Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

La principale limite tient à la disponibilité des données

### **Méthodes qualitatives :**

#### Raisons de l'utilisation de la méthode

Au vu du faible nombre de dossiers soldés, il a été décidé de coupler l'analyse quantitative à une analyse plus qualitative, afin de mieux rendre compte de la dynamique des dispositifs fléchés sur le DP3A.

#### Description des méthodes utilisées

Recherche d'informations qualitatives au sein même des dossiers programmés.

Entretiens semi-directifs en face à face ou par téléphone : des entretiens ont été réalisés avec les référents de mesure afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'impact des TO dans le cadre du DP3A.

### Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

### **Méthodes quantitatives :**

#### Raisons de l'utilisation de la méthode

En raison du nombre de dossiers achevés concernant certains dispositifs et à la disponibilité des données, il est intéressant d'analyser la QE selon un angle quantitatif en recroisant indicateurs de programmation et

indicateurs de contexte (même si l'approche qualitative complémentaire reste nécessaire).

Pour ces différentes sous-mesures, il a été procédé à l'analyse des données issues d'OSIRIS en appliquant le filtre suivant afin d'obtenir la base de dossiers soldés : Filtre « Paiement Total >80% » croisé avec le filtre « Réalisé complet/soldé ».

Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

Calcul du ratio (en %) suivant = **O4/X** :

**O4** = Nombre d'exploitations/de bénéficiaires ayant reçu une aide sur la durée de programmation au titre de la mesure 3 (sous mesure 3.1 "aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité" + O9: Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien au titre de la mesure 9 mise en place de groupements et d'organisations de producteurs" + O9: Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien au titre de la mesure 16 "Coopération" (seulement la sous mesure 16.4 "aide à la coopération horizontale et verticale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement")

**X** = Nombre total d'exploitations agricoles d'une année de base du territoire du PDR

Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

La principale limite tient à la disponibilité des données

**Méthodes qualitatives :**

Raisons de l'utilisation de la méthode

Au vu du faible nombre de dossiers soldés, il a été décidé de coupler l'analyse quantitative à une analyse plus qualitative, afin de mieux rendre compte de la dynamique des dispositifs fléchés sur le DP3A.

Description des méthodes utilisées

Recherche d'informations qualitatives au sein même des dossiers programmés.

Entretiens semi-directifs en face à face ou par téléphone : des entretiens ont été réalisés avec les référents de mesure afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'impact des TO dans le cadre du DP3A.

Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

7.f4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	775 830,20			O1_dépenses publiques 3.1 et 3.2 Osiris

Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	1 180 903,77			O1_Total des dépenses publiques (M04) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00			O1_Total des dépenses publiques (16.1 à 16.9) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00			O1_Total des dépenses publiques (en €) (formations, échanges d'exploitations, démonstrations) (1.1 à 1.3) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O2 - Total des investissements	Non	3 476 683,56			O2_Total des investissements (M04) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Non	3,00			O3_Nombre d'opérations bénéficiant d'un soutien à l'investissement (4.1 et 4.2) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	Non	1,00			O4_nombre d'exploitations soutenues 3.1 Osiris
Indicateur de réalisation commun	O17 - Nombre d'opérations de coopération soutenues (autres que le PEI)	Non	0,00			O17_Nombre d'exploitations agricoles participant à la coopération/promotion locale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement (16.4) Osiris
Indicateur de résultat commun	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	Oui	0%			
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de certifications mises en place	Non	1,00			Osiris
Indicateur de résultat supplémentaire	Typologie des actions de promotion par support de diffusion	Non				Information qualitative Données de suivies - AG
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de campagne et territoire couvert (régional, national, européen)	Non	8,00			Osiris
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre d'actifs du secteur agricole touchée par des actions d'information	Non	0,00			Données de suivies - AG
Indicateur de contexte commun	C17 - Exploitations agricoles (fermes) - nombre total (2010) (No)	Non	43 180,00			PDR / AGRESTE

#### 7.f5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Dans le cadre de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PDR, l'évaluateur a cherché à privilégier des données portant sur des dossiers programmés et soldés au 31/12/2016. A défaut de volume d'information suffisant sur des opérations soldées, des indicateurs portent sur des dossiers programmés non encore soldés au 31/12/2016. Ces valeurs sont alors marquées d'un \* dans la réponse ci-dessous. Il s'agit donc d'informations déclaratives apportées par les porteurs de projets. Elles ne doivent en aucun cas être considérées comme des données de réalisations (dépenses certifiées). Ces informations permettent d'indiquer des tendances qui devront être confirmées lors de l'analyse des projets soutenus et payés par le PDR FEADER après leurs réalisations.

#### 7.f6) Réponse à la question d'évaluation

##### **I. Bilan de mise en œuvre**

##### TO 1.2 :

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDR, le dispositif d'aide aux activités d'information et de promotion soutient 37 opérations programmées pour un montant de 1 085 737 € de contrepartie FEADER, soit 27% de taux de programmation/maquette totale FEADER. A ce stade de la programmation, il semble difficile d'analyser les impacts de ce dispositif, aucune action programmée ne semblant s'inscrire dans une démarche de diffusion de connaissances portant sur la certification ou la qualité des produits.

##### TO 3.1 :

Le taux de paiement au 31/12/2016 est de 0,03%. Cela est due à un retard de paiement de la part de l'ASP, uniquement 1 dossier portant sur le TO 3.1 (378 € de fonds FEADER) a été réalisé complet au titre des contributions au Domaine Prioritaire 3A, à la date du 31 Décembre 2016. Cependant, les données de programmation sont plus encourageantes : 70 dossiers ont été programmés au titre du TO3.1 pour un montant de 89 207 €, ce qui représente 6% de la maquette. Il faut noter qu'il n'y a eu que deux années de programmation, l'année 2015 ayant été une « année blanche » du fait de l'attente de précisions sur la définition de « nouvel entrant dans un régime de qualité ».

Des difficultés importantes de mise en œuvre expliquent ce faible taux de programmation. Initialement, ce dispositif prévoyait le financement de contrats d'accompagnement technique pour la conversion au bio en plus des aides à la certification. Par la suite l'évolution des guidances sur la mesure 3 et les échanges avec les services de la Commission sur l'interprétation de la notion « d'entrée dans le régime de qualité » ont révélé que la phase de conversion à l'agriculture biologique n'était pas couverte par le champ de ce dispositif, réduisant ainsi le nombre de bénéficiaires potentiels.

Si les conversions à l'agriculture biologique ont repris en Aquitaine depuis 2015, élargissant ainsi le nombre de bénéficiaires potentiels, il n'est pas garanti que les objectifs fixés dans le PDR, fixé avant la sortie de la nouvelle guidance M03, soient atteints.

##### TO3.2 :

Le taux de paiement au 31/12/2016 est de 14,30% pour un total de 8 opérations soldées. De plus, 26 opérations ont été programmées pour un total de 1 164 069 € représentant 39% de la maquette. La

consommation est donc cohérente par rapport à l'avancée dans la programmation.

#### TO 4.2.B :

Le taux de paiement au 31/12/2016 est de 3,1% pour un total de 3 opérations soldées. De plus, 27 opérations ont été programmées pour un total de 5 771 146 € représentant 29% de la maquette.

#### M16 :

L'absence de paiement des dispositifs coopération s'explique par plusieurs facteurs (délai nécessaires pour une appropriation suffisante de l'approche promue par la Commission européenne sur ce nouveau dispositif, travail pour une mise en place des articulations entre les différents TO de la M16, notamment entre le dispositif 16.1 et le reste des dispositifs de la M16, gestion de la complexité des traitements des dossiers rassemblant des partenaires de différentes régions administratives limitrophes). Il peut cependant être noté que l'Autorité de Gestion a effectué une modification de PDR en décembre 2016 dans l'objectif de lever ces freins. Un appel à projet portant sur le dispositif 16.2 est d'ailleurs prévu pour 2017. De plus, une modification stratégique portant sur le dispositif 16.2 est envisagée par l'Autorité de Gestion au cours de l'année 2017.

#### Calcul de l'indicateur de résultat R4 T6 :

En considérant qu'un dossier programmé est équivalent à 1 agriculteur aidé, la valeur de l'indicateur R4, relatif au nombre d'exploitations bénéficiant d'un soutien pour la participation à des systèmes de qualité est de 0,016%\*. Il faut noter que cet indicateur est normalement calculé avec des données relatives à la sous-mesure 3.1 et 16.4, dispositifs peu mobilisés en ce début de programmation. Au vu des problèmes de mises en œuvre relatif au dispositif 3.1, il n'est pas exclu que l'atteinte de la valeur cible de cet indicateur (1,85%) soit difficile.

Au titre du cadre de performance, la cible 2023 du DP 3A (constitutive de la P3), 56,5 M€ et 800 exploitations soutenues, paraît difficilement atteignable, tout au moins à ce stade (un potentiel de 70 opérations pour la sous-mesure 3.1 et de 34 pour les sous-mesure 3.2 et 1,1 M€ qui pourrait être renforcé par les 30 opérations et 5,7 M€ de réalisation potentielle à courts termes. Il paraît intéressant d'approfondir ces premières analyses, et le cas échéant envisager des actions d'accélération ou d'élargissement (montant de l'aide sur la sous-mesure 3.1, ... ?).

## **II. Analyse par critère de jugement**

### *a. La valeur ajoutée et la notoriété des produits sous signes de qualité ont augmenté*

Avec 42% des exploitations sous signe de qualité en 2010 (chiffre issu du PDR, p156), la notoriété de ce type d'activité est un enjeu fort afin de poursuivre et /ou maintenir la valeur ajoutée des entreprises.

Le PDR a contribué à la diffusion et à la promotion des SIQO au travers de différents type d'opérations, notamment grâce à 8 campagnes de promotion financées au titre du TO3.2. Les différents porteurs de projets ont utilisé des moyens de communication diversifiés afin de promouvoir leurs produits issus du territoire :

- La radio a été un moyen utilisé par 4 porteurs, avec plus de 1000 spots publicitaires diffusés en faveur d'un produit AOP Aquitain.
- Un porteur a fait le choix de s'orienter vers des spots TV, avec la diffusion de 425 spots sur les chaînes nationales.

- Le web a également servi de plateforme de communication : une campagne web a été menée par un porteur et deux autres porteurs ont pu, grâce à l'intervention du PDR, développer un site internet.
- Un porteur de projet a fait le choix de support papier avec l'impression de 10 000 exemplaires en français et 2 000 en allemand.
- L'organisation de soirées de promotion d'un produit, de marchés gourmands pour un porteur et la participation à un salon pour un autre sont également à noter.

Par ailleurs, les actions portées ne se sont pas limitées à la seule promotion sur le marché français. En effet, le fait que, sur 8 projets actuellement achevés, 2 aient eu une portée européenne (au travers d'une campagne radio en Belgique et l'impression de guide en allemand) semble montrer une intégration de la dimension « marché intérieur européen » complémentaire de la stratégie régionale et nationale de l'exploitant.

Les résultats obtenus au 31/12/2016 reflètent une certaine diversité dans les modes de promotion choisis ainsi qu'une volonté d'expansion du marché des produits SIQO Aquitain sur le marché européen. Cette tendance semble être confirmée par l'analyse des dossiers payés (mais non soldés) en 2015 et programmés en 2016, bien que les résultats de cette analyse soient prévisionnels et non définitifs. En effet, il ressort de l'analyse de ces dossiers :

- La volonté d'expansion sur le marché européen se retrouve dans deux projets sur 14 projets établissant des contacts entre l'entreprise porteuse de l'AOP et des contacts acheteurs européens ;
- Les moyens de diffusion de l'information sont divers : spots radios, télé, diffusion de reportage, organisation de salons, de marchés gourmands, création de sites internet.

En outre, bien qu'à ce stade de la programmation, il soit difficile de qualifier l'impact du dispositif IAA sur la notoriété des produits de qualité, ce dispositif a bien pour objectif la valorisation des produits de qualité.

Ainsi, par le concours de la sous-mesure 3.2 mais aussi via certaines sous-action de communication intégrées dans les projets financés par les sous-mesures 3.1 ou 4.2, le PDR tend à contribuer à la notoriété des produits SIQO, par des actions de promotion engagées au niveau local, national et européen.

*b. La compétitivité de la chaîne de valeur alimentaire a été favorisée par l'amélioration des processus de production, transformation et d'approvisionnement*

Nous ne disposons pas d'assez de recul et d'expériences pour démontrer que les sous-mesures 3.1 « Aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité » et 4.2.B « Investissements de transformation – commercialisation dans les IAA contribue à l'objectif d'amélioration de la compétitivité de la chaîne de valeur alimentaire via de meilleurs processus de production ou de transformation voire d'approvisionnement. Mais les critères de sélection des opérations comme la dynamique latente de programmation (27 opérations et 5,7 M€ ont été programmées pour la sous-mesure 4.2 B) sont des signes encourageants à confirmer et détailler en 2019 lors des prochains travaux d'évaluation.

A ce stade de la programmation, il peut être aussi noté que 30% des actions d'information et de diffusion de connaissances touchent un public agricole au sens large (agriculteur et autres acteurs de filières). Il semblerait donc que certaines actions du TO 1.2 touchent aux questions de compétitivité de chaînes de valeurs, par la diffusion d'informations techniques. Cependant, là-aussi, ce critère de jugement reste difficilement appréciable à ce stade de la mise en œuvre. Nous ne disposons pas d'assez de recul pour savoir si les projets de coopération ont permis ou non de développer la compétitivité de la chaîne de valeur alimentaire. Une étude approfondie sera réalisée lors du RAMO 2019 et de l'ex post.

7.f7) Conclusions et recommandations

7.f7.a) *Conclusion / Recommandation 1*

**Conclusion:**

Compte tenu des premiers indices collectés, le PDR d'Aquitaine devrait contribuer à la notoriété des produits de la région mais il est trop tôt pour évaluer les impacts du PDR sur l'augmentation de la valeur ajoutée des produits

**Recommandation:**

**7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure du PDR Aquitaine n'est activée pour ce DP (ni en principal, ni en secondaire)

**7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?**

7.h1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures / sous-mesures principalement programmées :

- 7.1 Etablissement et révision des plans de gestion liées aux sites NATURA 2000
- 7.6.A Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs
- 7.6.B Mise en valeur des espaces pastoraux
- 7.6.C Animation des documents de gestion des sites Natura 2000
- 7.6.D Contrats Natura 2000 - en milieux non-agricoles et non-forestiers et en milieux forestiers
- M10 Agroenvironnement - climat
- M11 Agriculture biologique (CAB et MAB)
- 12.1 Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles Natura 2000
- 12.3 Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles incluses dans les plans de gestion de district hydrographique
- 13.1; 13.2. ICHN - Cadrage national

7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Le maintien des prairies / bocages des systèmes herbagers et pastoraux a favorisé la préservation des paysages.		% des surfaces herbagères régionales bénéficiaires de l'ICHN
Les opérations ont favorisé l'adoption durable de pratiques favorables à la biodiversité, en particulier dans les zones à enjeu (N2000...)		% Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages au titre des MAET
Les opérations ont favorisé l'adoption durable de pratiques favorables à la biodiversité, en particulier dans les zones à enjeu (N2000...)		Nbre d'UGB concernées (PRM)
Les opérations ont favorisé l'adoption durable de pratiques favorables à la biodiversité, en particulier dans les zones à enjeu (N2000...)		Nombre de DOCOB mis à jour
Les opérations ont favorisé l'adoption durable de pratiques favorables à la biodiversité, en particulier dans les zones à enjeu (N2000...)		Nombre de sites animés
Les opérations ont favorisé l'adoption durable de pratiques favorables à la biodiversité, en particulier dans les zones à enjeu (N2000...)		Nombre d'opérations financées dans des zones à enjeux (Natura 2000)

Les opérations ont favorisé l'adoption durable de pratiques favorables à la biodiversité, en particulier dans les zones à enjeu (N2000...)		Surface bio
Les opérations ont favorisé l'adoption durable de pratiques favorables à la biodiversité, en particulier dans les zones à enjeu (N2000...)	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	

### 7.h3) Méthodes appliquées

#### **Méthodes quantitatives :**

##### Raisons de l'utilisation de la méthode

Le taux de paiement intéressants des mesures ICHN (M13) et MAEt (M10) permet de réaliser une analyse quantitative sur les dossiers soldés.

##### Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contexte)

Calcul de l'indicateur de résultat « R7\_T9 % des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ ou la préservation des paysages » :

Calcul du ratio X/Y (en %) suivant:

X = Superficie des terres agricoles (en ha) sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et la préservation des paysages (M10, M11, M12)

Y = Total des superficies des terres agricoles (en ha) en 2013 sur le territoire du PDR

Si cela est justifié, les superficies sous contrat de gestion qui s'adressent à plus d'un des domaines prioritaires devrait être comptabilisé pour les cibles de chacun des domaines prioritaires.

Superficies : si des opérations de différentes mesures et dispositifs sont réalisées sur la même zone pour le même domaine prioritaire, le double comptable n'est pas autorisé.

##### Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

La principale limite tient à la disponibilité des données. En effet, suite à des problèmes d'instrumentation, seules les campagnes 2014 MAEc et ICHN ont été payées. Les données relatives à l'ICHN en 2015 ne concernent que les montants financiers, et non les surfaces.

#### **Méthodes qualitatives :**

##### Raisons de l'utilisation de la méthode

Il convient d'analyser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et les raisons des retards de programmation et de paiement. Les analyses qualitatives permettront également de caractériser les projets programmés et leur impact possible sur la biodiversité, notamment en ce qui concerne l'ICHN.

### Description des méthodes utilisées

Revue documentaire : les résultats de l'évaluation Ex-Post du PDRH 2007-2013 ont été mobilisés.

Entretiens semi-directifs en face à face ou par téléphone : Des entretiens ont été réalisés avec les référents en charge de l'animation de mesure afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'impact des TO dans le cadre du DP4A.

### Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

L'hétérogénéité de l'information disponible entre sous-mesures et notamment la faiblesse ou l'absence d'informations pour les dispositifs de nature surfacique (ICHN, PHAE, MAEc...) pour 2015 et 2016 (retard dans le déploiement des instruments informatiques nationaux) a conduit à projeter des analyses et conclusions datant de 2014 ou de la programmation précédente. Cependant, la plupart de ces dispositifs existaient déjà et par hypothèse, certaines conclusions ont été projetées sur cette base. L'approche qualitative et l'analyse de données de gestion spécifique à certaines mesures ont aussi été mobilisées.

#### 7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00			O1 : Total des dépenses publiques (en €) (7.6.A) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00			O1 : Total des dépenses publiques (en €) (7.6.C et 7.6.D) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	334 653,41			O1 : Dépenses publiques en faveur de la conservation des ressources génétiques (M10) Isis
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	9 488 717,03			O1 : Total des dépenses publiques (en €) (M10) Isis
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00			O1 : Total des dépenses publiques (12.3) Isis
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00			O1 : Total des dépenses publiques (en €) (7.6.B) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	24 786 547,51			O1 : Total des dépenses publiques (13.2) Isis
Indicateur de réalisation	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00			O1 : Total des dépenses publiques (en €) (7.1)

commun						Osiris
Indicateur de réalisation commun	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Non	0,00			O3 : Nombre d'opérations soutenues visant l'établissement de plans de développement des villages et de plans de gestion des zones relevant de Natura 2000/à haute valeur naturelle (7.1). Osiris
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non	134 928,57			O5 : Superficie (ha) concernée par l'aide versée au titre de l'agroenvironnement / du climat (M10) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non	0,00			O5 : Superficie (ha) conversion à l'agriculture biologique (11.1) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non	0,00			O5 : Superficie (ha) terres agricoles Natura 2000 (12.1) O1 : Total des dépenses publiques (12.1) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non				O5 : Superficie (ha) autres zones soumises à des contraintes naturelles importantes (13.2) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non				O5 : Superficie (ha) zones de montagne (13.1) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non	0,00			O5 : Superficie (ha) maintien de l'agriculture biologique (11.2) Isis
Indicateur de résultat commun	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	Oui	9.2%			
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de sites animés	Non	25,00			Données de suivi - AG
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre d'opérations financées dans des zones à enjeux (Natura 2000)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de DOCOB mis à jour	Non	2,00			Données de suivi - AG
Indicateur de résultat supplémentaire	Nbre d'UGB concernées (PRM)	Non	1 665,00			ODR
Indicateur de résultat supplémentaire	% des surfaces herbagères régionales bénéficiaires de l'ICHN	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	% Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages au titre des MAET	Oui	1.3%			ODR

Indicateur de résultat supplémentaire	Surface bio	Non	0,00			ODR
Indicateur de contexte commun	C18 - Surface agricole - SAU totale (2010) (ha)	Non	1 477 320,00			PDR
Indicateur de contexte supplémentaire	Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages	Non	211 400,00			PDR

#### 7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Le calendrier des MAEC est en fort décalage à cause de l'attente pour la mise en place d'un outil informatique pour les paiements plus complet et sécurisé.

Nous rappelons ici que certaines analyses des dispositifs sont réalisées à partir de données et d'informations issues des données de suivi de programmation. Il s'agit donc d'informations déclaratives apportées par les porteurs de projets. Elles ne doivent en aucun cas être considérées comme des données de réalisations (dépenses certifiées). Ces informations permettent d'indiquer des tendances qui devront être confirmées lors de l'analyse des projets soutenus et payés par le PDR FEADER après leurs réalisations.

#### 7.h6) Réponse à la question d'évaluation

##### **I. Bilan de mise en œuvre**

Au 31/12/2016, 9003 projets ont été programmés en faveur du DP 4A (terres et exploitations sous contrat de gestion favorable à la biodiversité), principalement dans le cadre de la Mesure 13 (ICHN) et de la Mesure 10 (Agroenvironnement – climat). Seuls certains dossiers portant sur la M13 ont été soldés en date du 31 décembre 2016.

##### 7.1 Etablissement et révision des plans de gestion liées aux sites NATURA 2000

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDR, la sous mesure 7.1 soutient 5 opérations programmées pour un montant de 126 392 € de contrepartie FEADER, soit 13% de taux de programmation/maquette totale FEADER.

##### 7.6.A Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDR, la sous mesure 7.6.A soutient 164 opérations programmées pour un montant de 361 624 € de contrepartie FEADER, soit 14% de taux de programmation/maquette totale FEADER.

#### 7.6.B Mise en valeur des espaces pastoraux

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDR, la sous mesure 7.6.B soutient 461 opérations programmées pour un montant de 1 767 844 € de contrepartie FEADER, soit 32% de taux de programmation/maquette totale FEADER.

#### 7.6.C Animation des documents de gestion des sites Natura 2000

La sous mesure 7.6.C soutient 72 opérations programmées pour un montant de 1 388 159 € de contrepartie FEADER, soit 14% de taux de programmation/maquette totale FEADER.

#### 7.6.D Contrats Natura 2000 - en milieux non-agricoles et non-forestiers et en milieux forestiers

La sous mesure 7.6.D soutient 23 opérations programmées pour un montant de 244 068 € de contrepartie FEADER, soit 8% de taux de programmation/maquette totale FEADER.

#### M10 Agroenvironnement - climat

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDR, la M10 soutient 2 693 opérations programmées pour un montant de 25 731 338 € de contrepartie FEADER, soit 54,5% de taux de programmation/maquette totale FEADER (dont 7 millions payés en 2014).

Un bilan financier peut être établi sur trois dispositifs :

- API : 151 454 € de FEADER ont été payés au 31/12/2016, pour 84 dossiers
- PRV (Protection des Ressources Végétales) : 3 372 € de FEADER ont été payés pour 3 dossiers
- PRM (protection des races menacées) : 96 073 € de FEADER ont été payés pour 150 dossiers

#### M11 Agriculture biologique (CAB et MAB) :

Suite à des problèmes d'instrumentation informatique ISIS, ce dispositif n'a pu être lancé en Aquitaine.

M12 : Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles Natura 2000 et des zones agricoles incluses dans les plans de gestion de district hydrographique

Le fait de ne pas avoir activée la M12 est un élément positif. En effet, les dispositifs de la M12 ne sont activés que par voie réglementaire, par le préfet, lorsque les surfaces ne sont pas contractualisées sous la M10 sur la base du volontariat ou négociée. Il est donc normal qu'il n'y ait ni programmation ni paiement sur ces dispositifs au 31/12/2016.

#### 13.1; 13.2. ICHN - Cadrage national

5915 opérations ont été soldées pour un montant d'ICHN de 35 289 616 € lors de la campagne 2014. 6085 exploitants ont bénéficié de la campagne 2015 pour un montant de 50 475 660,79 € € lors de la campagne 2015.

Le zonage a été sanctuarisé jusqu'en 2018. Les négociations sont en cours et le risque de réduction des espaces pouvant bénéficier de l'ICHN, notamment espaces « piémonts » est à noter.

L'indicateur cible commun T9 fait état de 135 605 ha contractualisés sur le domaine prioritaire 4A, soit près de 9,2% de la SAU régionale. A noter que ce résultat ne peut être comparé à la valeur cible (14,31%) car les surfaces utilisées pour l'obtention du calcul ne sont valables que sur 1 an : les surfaces contractualisées MAEt ne le sont que pour une année et la PHAE n'a été activée qu'en 2014.

## II. Analyse par critère de jugement

*a. Les opérations ont favorisé l'adoption durable de pratiques favorables à la biodiversité, en particulier dans les zones à enjeu (N2000...)*

### Mesure NATURA 2000 :

L'intervention du PDR sur le volet NATURA 2000 s'est concentrée sur plusieurs points, mis en avant par l'analyse des dossiers programmés :

- 2 DOCOB ont été élaborés (TO7.1), pour le site du Saison et pour le site de la Vézère.
- 23 contrats Natura2000 sont en cours (TO7.6.D). Il peut être noté que le lien entre NATURA2000 et espaces pastoraux est important en Aquitaine, 7 projets étant liés à la gestion pastorale des espaces, donc au maintien des prairies et de la biodiversité. Les structures porteuses sont en grande majorité de trois types : des particuliers (36%), des associations (32%) ou des collectivités (20%). L'établissement de contrats a démarré en 2015 mais les référentiels n'étaient pas encore stabilisés, notamment sur les barèmes d'évaluation des prix établis au niveau national.
- L'animation de la gestion des documents de gestion des sites NATURA 2000 (TO7.6.C) est répartie entre deux types de structures porteuses : l'Etat pour 35% des dossiers et les collectivités territoriales (à hauteur de 65%) L'animation a pour objectif de stimuler le déploiement des MAEC et des contrats N2000 sur tous les sites : les anciens et ceux de la nouvelle génération.

Il peut être noté que les sites NATURA 2000 sont « sanctuarisées », de fait, la contractualisation de sites NATURA 2000 et leur animation jouent sur le maintien de la biodiversité.

Cependant, au vu des différentes informations disponibles, il est difficile d'analyser plus précisément les impacts du PDR sur la biodiversité au travers des dispositifs.

### M10 API/PRM/PRV :

La mesure PRM (protection des races menacées) vise à soutenir la diversité génétique dans les exploitations d'élevage, en encourageant la conservation de races à petits effectifs. Le dispositif a permis de soutenir, en 2015, 150 exploitations pour un total de 1665 UGB engagés. 90% des races menacées étant situées en Pyrénées-Atlantiques, cela explique que la majorité des bénéficiaires y soient (94 bénéficiaires). Le ciblage particulier du dispositif, portant uniquement sur les races menacées, justifie le faible nombre de bénéficiaires. L'objectif n'étant pas le nombre mais la typologie de race visée, il s'agirait, pour les prochaines évaluations, d'être en mesure de suivre la typologie des UGB aidées, afin de voir si cela est cohérent avec les différentes races menacées en Aquitaine.

La mesure de Protection des Ressources Végétales (PRV) a permis d'aider 3 exploitations arboricoles. Si la mesure respecte l'esprit du maintien de la biodiversité sur le territoire aquitain, le manque d'information relatif aux différents dossiers ne nous permet de conduire une analyse des effets du dispositif sur la biodiversité.

La mesure API vise à améliorer le potentiel pollinisateur des abeilles domestiques, dans une optique de promotion de la diversité. 84 exploitations ont bénéficié de ce dispositif en 2014. Cependant, le nombre de ruches associées à ce décompte n'étant pas disponible, il est délicat de conduire une analyse permettant de mesurer l'impact de ce dispositif sur le maintien de la diversité.

### MAEt

Une MAEt est la combinaison de plusieurs engagements unitaires. Au total, ce sont 190 mesures qui ont été souscrites, représentant 558 engagements unitaires, sur 13 territoires. Les contractualisations représentent 2 746,7 hectares, soit un peu moins de 1,30% de la surface des terres agricoles (ha) sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages, et 36 721,8 ml (notamment par l'engagement unitaire LINEA6 et LINEA3).

Les combinaisons d'engagements unitaires SOCLEH03\_Herbe01\_Herbe09 représente 31% des engagements unitaires souscrits, suivi de l'engagement SOCLEH01 HERBE\_01 HERBE\_03 HERBE\_06 (10%). Les territoires où se trouvent le plus de surface contractualisée sont les suivants :

- AQ\_MAEM : Marais estuariens du Médoc
- AQ\_ARTZ : Massif du Modarrain et de l'Artzamendi
- AQ\_ALDU : Montagne des Aldudes

Ces résultats s'expliquent car ce sont les territoires les plus étendus : plus le territoire est grand, plus le potentiel de souscriptions à des engagements unitaires est important. De plus, ces trois territoires, tous à enjeux NATURA 2000, contractualisent beaucoup car ils sont en période de déploiement de DOCOB, qui ont tous été instaurés sous la programmation précédente (en 2011/2012). Par conséquent, un lien étroit entre déploiement de DOCOB et engagements MAE peut être mis en avant.

Pour conclure, au vu de la programmation au 31/12/2016, il est difficile d'évaluer pleinement l'impact des interventions du PDR sur le maintien de la biodiversité. Cependant, il peut être noté que les dispositifs enclenchés (M07 et M10) visent directement à protéger des espaces à enjeux, donc de fait, contribuent en théorie à la préservation de la biodiversité en Aquitaine.

### **b. Le maintien des prairies / bocages des systèmes herbagers et pastoraux a favorisé la préservation des paysages.**

#### ICHN :

Pour l'analyse de la contribution du dispositif ICHN « au maintien des prairies / bocages des systèmes herbagers et pastoraux et par effet, a favorisé la préservation des paysages », suite à des problèmes d'instrumentation ISIS, entraînant des retards de paiements, les données ne porteront que sur les paiements réalisés en 2014.

En 2014, 5915 exploitations ont bénéficié de l'ICHN, soit 13,70% des exploitations aquitaines. La majeure partie des exploitations est située dans les Pyrénées-Atlantiques, pour une SAU de 136 184,6 ha. La SAU

des exploitations bénéficiaires en Dordogne, ne représentant pourtant que 28% des bénéficiaires, est de 132 104,5 ha. Cela peut probablement s'expliquer par le fait que les exploitations aidées dans les Pyrénées-Atlantiques sont majoritairement en zone de montagne (107 005,9 ha des exploitations aidées dont 49 438,9 ha en zone d'estives), et donc que les bénéficiaires sont sur des exploitations de plus petite taille. Les exploitations bénéficiaires représentent une SAU de 322 218,9 ha, soit 21,8% de la SAU régionale. 74% de la SAU des bénéficiaires correspond à des surfaces herbagères, dont 56% sont situées en zone défavorisée simple, 40% en zone de montagne et 15% en zone de piémont.

Les résultats de l'évaluation ex-post du PRDH 2007-2013 portant sur le dispositif ICHN avait montré que les dispositifs ICHN et PHAE participent au maintien de l'occupation des sols en prairies, avec un maintien des surfaces en herbe : « *l'indemnité compensatoire de handicap naturel, en permettant de diminuer l'écart de revenu entre les élevages bénéficiaires et l'ensemble des élevages, participe largement au maintien des élevages herbagers, en particulier en zone de montagne* » et donc directement à la préservation des paysages. A défaut d'analyse d'impact approfondie sur la programmation 2014, et le mécanisme mis en place pour 2014-2020 étant similaire jusqu'en 2017, ces conclusions sont sans doute encore valables.

#### PHAE :

La PHAE vise le maintien de surfaces en herbe gérées de manière extensive, par la mise en place des pratiques de gestion herbagères respectueuses de l'environnement. En 2014 (seule année d'activation du dispositif), 2080 exploitations ont été bénéficiaires de la PHAE, dont 65% dans les Pyrénées-Atlantiques, ce qui correspond à la typologie du territoire (les zones de montagne et estives ne sont situées que sur ce département).

Comme pour l'ICHN, les résultats de l'évaluation ex-post du PDRH 2007-2013 menée au niveau national montraient que la PHAE (le cahier des charges n'ayant pas évolué entre les deux périodes 2007-2013 et 2014-2020) participait au maintien des systèmes d'élevage herbagers, en particulier les plus extensifs et dont les pratiques en place répondaient déjà au cahier des charges. La PHAE participe ainsi au maintien de surfaces en herbes gérées de manière extensive, favorables à la biodiversité, dans une logique de maintien des pratiques et de pérennisation des systèmes et donc de maintien des paysages également.

La mesure a été arrêtée en 2015. Deux dispositifs ont pris le relais à partir de cette date : une revalorisation du montant unitaire de l'ICHN d'une part, et la mise en œuvre de la MAEC SHP (systèmes herbagers et pastoraux).

#### Pastoralisme :

Le dispositif 7.6.A, portant sur la conduite des troupeaux face à la prédation de l'Ours, est peu adapté aux Pyrénées-Atlantiques. En effet, contrairement au prédateur Loup, l'Ours n'est que peu présent dans les Pyrénées (2 Ours recensés) et par conséquent le risque de prédation est moindre. Il s'agit donc de financer des éléments de prévention, tel que l'achat de barrière et de chien Patou. Environ 80 éleveurs par an sont ainsi aidés (164 opérations sur deux ans), cependant, il est délicat de définir le zonage de l'opération, les zones variant selon les années et les lieux d'attaques des Ours.

S'il est trop tôt pour faire une évaluation des dispositifs pastoraux sur le maintien des surfaces herbagères, il peut cependant être noté la complémentarité entre les deux dispositifs : le TO7.6.A vise les zones touchées par les attaques alors que le TO7.6.B finance le reste des espaces pastoraux, afin de maintenir les milieux ouverts grâce à un pâturage égal.

Pour conclure, il est nécessaire de rappeler que l'évaluation ex-post du PDRH 2007-2013 avait conclu que le maintien des surfaces participait au maintien des paysages. Or, les dispositifs ICHN et pastoraux ont peu évolué depuis la dernière programmation, par conséquent il peut être estimé que les interventions du PDR contribuent au maintien des surfaces herbagères, au travers de la M13 (ICHN) et des dispositifs pastoraux (7.6.A et 7.6.B).

Il conviendrait cependant d'affiner cette analyse et d'en démontrer la réalité qui peut être spécifique en Aquitaine selon que l'on parle des zones de montagnes et d'élevage et des autres territoires. La modification des zones éligibles à l'étude devrait en outre constituer un élément influent des logiques d'intervention à partir de 2018.

#### 7.h7) Conclusions et recommandations

##### 7.h7.a) Conclusion / Recommandation 1

###### **Conclusion:**

**La concentration des enjeux MAEt fléchés sur le DP4A sont sur des zones à enjeux NATURA 2000, donc directement en lien avec la préservation de la biodiversité**

###### **Recommandation:**

##### 7.h7.b) Conclusion / Recommandation 2

###### **Conclusion:**

**Les mesures d'aides surfaciques, par un système de compensation financière, permettent un maintien de l'activité agricole et semblent donc aider au maintien et à la création de milieux ouverts ou diversifiés (donc favorables à la biodiversité) et de paysages.**

###### **Recommandation:**

##### 7.h7.c) Conclusion / Recommandation 3

###### **Conclusion:**

**Il semble délicat, à ce stade de la programmation, de mesurer le soutien des interventions du PDR au maintien de la biodiversité.**

**Recommandation:**

--

**7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?**

### 7.i1) Liste des mesures contribuant au DP

#### Mesures / sous-mesures principalement programmées :

M10 Agroenvironnement - climat

M11 Agriculture biologique (CAB et MAB)

12.1 Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles Natura 2000

12.3 Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles incluses dans les plans de gestion de district hydrographique

13.1; 13.2. ICHN - Cadrage national

#### Mesures / sous-mesures programmées dans le cadre d'autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 4B :

Aucune mesure ou sous-mesure ne présente de contributions secondaires au DP 4B

### 7.i2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Les mesures à effets sur la qualité de l'eau ont été mises en œuvre de manière significative, en particulier dans les zones à enjeux (DCE, zones vulnérables directive Nitrates)		% Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau ayant contractualisé
Les mesures à effets sur la qualité de l'eau ont été mises en œuvre de manière significative, en particulier dans les zones à enjeux (DCE, zones vulnérables directive Nitrates)		Surfaces ICHN bio
Les opérations ont favorisé l'adoption durable de pratiques favorables à la biodiversité, en particulier dans les zones à enjeu (N2000...)	R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	

### 7.i3) Méthodes appliquées

#### **Méthodes quantitatives :**

##### 1. Raisons de l'utilisation de la méthode

Le taux de paiement intéressants des mesures ICHN (M13) et MAEt (M10) permet de réaliser une analyse quantitative sur les dossiers soldés.

1. Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

Calcul de l'indicateur de résultat « R8 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau ». Le calcul du ratio X/Y (en %) est le suivant:

**X** : Superficie des terres agricoles (en ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau: le calcul prend en compte les surfaces contractualisées (M10, M11, M12) concourant au domaine prioritaire 4B.

**Y** : Total des superficies des terres agricoles (en ha) en 2013 sur le territoire du PDR

Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

La principale limite tient à la disponibilité des données. En effet, suite à des problèmes d'instrumentation informatique, seules les campagnes 2014 MAEc et ICHN ont été payées.

**Méthodes qualitatives :**

Raisons de l'utilisation de la méthode

9003 dossiers ont été programmés, il conviendra donc principalement d'analyser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et les raisons des retards de programmation et de paiement.

Description des méthodes utilisées

Revue documentaire : Les résultats de l'évaluation Ex-Post du PDRH 2007-2013 ont été mobilisés.

Entretiens semi-directifs en face à face ou par téléphone : Des entretiens ont été réalisés avec les référents de mesure afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'impact attendu ou déjà perceptible des TO dans le cadre du DP4B.

Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

La taille réduite des données disponibles sur les opérations réalisées et achevées ont amené à mobiliser des données plus qualitatives ou documentaires.

7.i4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non				O1 : Total des dépenses publiques (en €) (M10) Isis

Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non				O1 : Total des dépenses publiques (12.3)
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non				O1 : Total des dépenses publiques (13.2) Isis
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non				O1 : Total des dépenses publiques (13.1) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non				O5 : Superficie (ha) concernée par l'aide versée au titre de l'agroenvironnement / du climat (M10) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non	0,00			O5 : Superficie (ha) conversion à l'agriculture biologique (11.1) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non	0,00			O5 : Superficie (ha) maintien de l'agriculture biologique (11.2) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non				O1 : Total des dépenses publiques (12.1) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non	0,00			O5 : Superficie (ha) Directive cadre sur l'eau (12.3) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non				O5 : Superficie (ha) autres zones soumises à des contraintes naturelles importantes (13.2) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non				O5 : Superficie (ha) zones de montagne (13.1) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non	0,00			O5 : Superficie (ha) – DCI (12.3) Isis
Indicateur de résultat commun	R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Surfaces ICHN bio	Non				Non disponible ODR
Indicateur de résultat supplémentaire	% Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau ayant contractualisé	Oui	0.02%			ODR
Indicateur de contexte commun	C18 - Surface agricole - SAU totale (2010) (ha)	Non	1 477 320,00			PDR
Indicateur de contexte	Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la	Non	211 400,00			PDR

supplémentaire	gestion de l'eau					
----------------	------------------	--	--	--	--	--

#### 7.i5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Le calendrier de mise en œuvre et la qualité du suivi du dispositif des MAEC est en fort décalage avec les objectifs initiaux en raison des délais de mise en place de l'outil informatique ISIS dédié au mesures surfacique et permettant des paiements plus complets et sécurisés. Des retards de paiements pénalisent la dynamique du programme et les données analysées ne porteront que sur les surfaces payées en 2014.

Les éléments de surface en « agriculture bio » sont celles issues de l'Observatoire du développement Rural (ODR) en 2016 (campagne 2015).

Par ailleurs, nous rappelons ici que certaines analyses des dispositifs sont réalisées à partir de données et d'informations issues des données de suivi de programmation. Il s'agit donc d'informations déclaratives apportées par les porteurs de projets. Elles ne doivent en aucun cas être considérées comme des données de réalisations (dépenses certifiées). Ces informations permettent d'indiquer des tendances qui devront être confirmées lors de l'analyse des projets soutenus et payés par le PDR FEADER après leurs réalisations.

#### 7.i6) Réponse à la question d'évaluation

##### **I. Bilan de mise en œuvre**

Le PDR vise à orienter les pratiques agricoles vers des cultures économes en eau et vers une utilisation moindre des pesticides et des engrais de synthèse permettant une meilleure préservation de la ressource en eau. Il s'appuie notamment sur la mise en œuvre de 4 mesures contribuant au domaine prioritaire 4.

##### M10 Mesure Agro-Environnemental – Climat (MAEC)

La mesure 10 est l'une des 4 mesures clairement identifiées et mise en œuvre afin de répondre aux questions de gestion de l'eau dans les pratiques agricoles et ainsi répondre au besoin n°12 du PDR « *restaurer et préserver les ressources naturelles et préserver la qualité de l'eau dans les filières agricoles* » (p129).

Au 31/12/2016, 3 372 € de FEADER ont été payés pour 3 dossiers concernant la protection des races végétales et 12 474 € de contrepartie FEADER ont servis à financer 6 projets dans le cadre de la directive cadre sur l'eau. Mais les chiffres sur les dépenses effectives ne traduisent pas la réalité de la programmation qui est bien plus importante.

La mesure 10 soutient à ce jour 2693 opérations programmées pour un montant de 25 731 338 € de contrepartie FEADER, soit 54,5% de taux de programmation/maquette totale FEADER (47,2 M€ sont inscrits dans la maquette). Ce montant contribue à l'ensemble de la P4 (ie DP4A, 4B et 4C) et n'est pas divisé par Domaines prioritaires. Il peut cependant être noté que ce découpage par DP a désormais été intégré dans l'outil de suivi et sera donc possible pour les prochaines évaluations.

### M11 Agriculture biologique (CAB et MAB) :

Suite à des difficultés de mise en place de l'instrument ISIS, ce dispositif n'a pu être lancé en Aquitaine. Il pourrait mobiliser jusqu'à 36 M€ de FEADER sur la période.

### M12 : Indemnité en faveur des terres agricoles sous convention de gestion « Natura 2000 » ou « réseau hydrographique »

La mesure M12 n'a à ce jour pas été mobilisée, ce qui constitue un élément positif de la programmation en Aquitaine. En effet, les dispositifs de la M12 ne sont activés qu'en dernier recours, par voie réglementaire, par le préfet, lorsque les surfaces ne sont pas contractualisées de manière volontaire par l'exploitant. Il n'est donc pas anormal qu'il n'y ait ni programmation ni paiement au 31/12/2016.

### 13.1; 13.2. ICHN - Cadrage national

5915 opérations ont été soldées pour un montant d'ICHN de 35 289 616 € lors de la campagne 2014. 6085 exploitants ont bénéficié de la campagne 2015 pour un montant de 50 475 661 € lors de la campagne 2015

Le zonage a été sanctuarisé jusqu'en 2018. Les négociations sont en cours et le risque de réduction des espaces pouvant bénéficier de l'ICHN, notamment espaces « piémonts » pourrait réduire à terme le volume d'opérations habituel.

## **II. Analyse par critère de jugement**

### ***a. Les mesures à effets sur la qualité de l'eau ont été mises en œuvre de manière significative, en particulier dans les zones à enjeux (DCE, zones vulnérables directive Nitrates)***

La contamination de cours d'eau et nappes souterraines par les produits phytosanitaires et les nitrates a des conséquences sur les productions végétales irriguées : elles subissent une pression parasitaire accrue, entraînant elle-même un recours aux pesticides. En Aquitaine, la préservation de la qualité de l'eau dans les filières agricoles et agroalimentaires nécessite d'intervenir par le soutien aux investissements non productifs et la sensibilisation aux pratiques agronomiques réduisant des intrants (PDR p 133).

### MAEC - MAEt

Le soutien aux démarches contractuelles à travers la mesure 10 permet de répondre aux enjeux liés à la préservation de la ressource en eau, en mettant notamment en œuvre les objectifs fixés par le SDAGE y compris dans les zones Natura 2000. Ces deux enjeux concernent aussi les zones humides (p 160).

A ce jour, 6 dispositifs ont été souscrits, représentant 22 engagements unitaires, sur 2 territoires. Les contractualisations représentent 45,39 hectares, soit 0,02% des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau. Les combinaisons d'engagements unitaires HERBE\_06, HERBE\_03, SOCLEH01, HERBE\_01 (gestion des prairies fauchées avec retard de fauche et absence totale de fertilisation) représente 90,91 % des engagements unitaires souscrits. Les opérations mises en œuvre au titre de l'engagement PHYTO\_01 et PHYTO\_14 (Réduction progressive d'utilisation des herbicides (40%)) représentent un peu moins de 10% des engagements unitaires souscrits.

L'évaluation ex-post du PDRH 2007-2013 publié début 2017 a mis en avant deux constats qui devront être

vérifiés pour la nouvelle programmation en Aquitaine lorsque les données pourront être exploitées :

- les contractualisations des MAET sont clairement ciblées en faveur des zones de captages d'eau prioritaires. Les surfaces contractualisées au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ont concerné principalement les Marais du Blayais ;
- si des évolutions de pratiques ont bien été perçues par les agriculteurs bénéficiaires, seuls 26% d'entre eux estiment que les aides les ont aidés à réduire leur usage d'engrais ou de phytosanitaires, contre 31% qui estiment le contraire. Le lien entre contractualisation et réduction des engrais ne semble pas systématique.

Des travaux spécifiques réalisés pour plusieurs régions du sud-ouest (Cemagref, 2011, les MAET : quelle territorialisation et pour quel impact en termes de contractualisation ? Focus sur les MAET à enjeu « qualité de l'eau » dans les 3 régions du Sud-ouest) ont mis en évidence quelques constats ou hypothèse qu'il faudra confirmer lors des analyses de la programmation 2014-2020. Par exemple, parmi les 3 régions étudiées (Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et Aquitaine), la région Aquitaine montrait une activation plus tardive, une pratique moins étendue (le taux de recouvrement en Aquitaine ie la part des surfaces engagées sur la SAU des territoires était de 1,7% pour un taux national de 3,2%,) et d'un point de vue général la nécessité d'un temps d'adaptation nécessaire pour leur mise en œuvre et la mobilisation des différents acteurs.

On constatait également jusqu'en 2011 la place prépondérante de la Chambre d'Agriculture comme opérateur. Enfin l'étude soulignait l'importance de l'animation locale mais aussi la difficile adaptation du dispositif aux contextes locaux. La permanence de ces constats pourra être vérifiée lors des prochaines études et analyses (dans le RAMO 2019 et lors des travaux du plan d'évaluation 2014-2020).

#### PHAE :

L'évaluation PDRH 2007-2013 publiée début 2017 a mis en évidence que la Prime Herbagère Agri-Environnementale participait à la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement, notamment à une gestion plus économe des intrants et donc une préservation plus forte de la qualité de la ressource en eau.

En Aquitaine, pour la nouvelle programmation, 2080 exploitations ont été bénéficiaires de la PHAE en 2014 (seule année d'activation du dispositif), dont 65% dans les Pyrénées-Atlantiques, ce qui reflète la typologie du territoire aquitain (les zones de montagne et estives ne sont situées que sur ce département. En 2013 par exemple, « *les aides aux surfaces du 2ème pilier de la PAC se concentraient principalement sur les Pyrénées-Atlantiques qui mobilisaient 58% du montant régional, suivi par le département de la Dordogne avec près du quart des aides. Cette forte mobilisation des aides surfaciques sur ces deux départements s'expliquent par l'importance de l'élevage extensif de ruminants dans ces départements ainsi que par le classement en zone défavorisée ou de montagne* ». Agreste n°109, 2014).

La mesure a été arrêtée en 2015. Deux dispositifs ont pris le relais à partir de cette date : une revalorisation du montant unitaire de l'ICHN d'une part, et la mise en œuvre de la MAEC SHP (systèmes herbagers et pastoraux) mais nous ne disposons pas à ce jour d'éléments pour prolonger l'analyse.

#### ICHN :

Le PDR (p 159) souligne « *l'importance de la mesure 13 en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles qui constitue un soutien primordial pour maintenir l'activité agricole dans des zones où les milieux non entretenus subiraient une grave perte de biodiversité notamment par la fermeture des milieux en zone de montagne et par le retournement de prairies naturelles en faveur des cultures dans les zones plus*

*plates »... par son soutien aux élevages extensifs dans les zones défavorisées qui se superposent aux zones où l'enjeu de la qualité de l'eau est prépondérant, favorise le maintien des prairies contre le développement des cultures de vente et limite l'accroissement de l'utilisation des intrants dans ces zones. La mesure 13 répond secondairement au besoin 12 (p 160).*

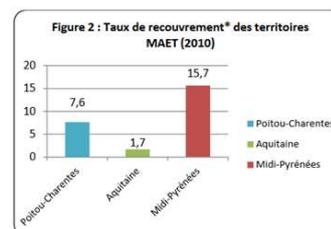
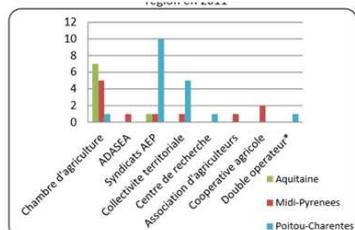
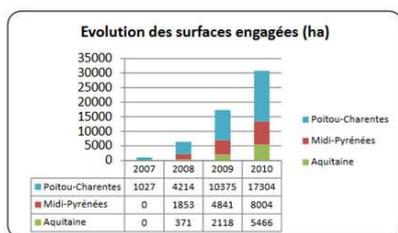
L'évaluation ex post PDRH a mis en avant que l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel, « *par le maintien d'une activité d'élevage extensive pouvait potentiellement contribuer, via le maintien des surfaces en herbe (lutte contre la fermeture des milieux, le retournement des prairies et l'artificialisation), au maintien de la biodiversité, de la qualité de l'eau et des sols et au stockage de carbone* ».

En 2014, 5915 exploitations ont bénéficié de l'ICHN, soit 13,70% des exploitations aquitaines. Les exploitations bénéficiaires représentent une SAU de 322 218 ha, soit 21,8% de la SAU régionale. L'évaluation du PDRH 2007-2013 met en avant également un lien important entre conversion en agriculture biologique (M11) et effets environnementaux. S'il n'est pas possible, pour le RAMO 2017, de montrer le soutien du PDR à ce dispositif pour des raisons techniques (retard de déploiement du logiciel informatique), il peut cependant être noté que, sur 6085 bénéficiaires de l'ICHN, 315 sont en Agriculture Biologique (pour 2 071 867 € de contrepartie FEADER).

Pour conclure, au vu de la programmation au 31/12/2016, il semble difficile de démontrer pleinement le soutien du PDR dans l'amélioration de la gestion de l'eau, en raison du manque de données. Il peut cependant être noté que l'évaluation ex-post PDRH a mis en évidence le lien entre ICHN, PHAE et MAE sur la gestion des intrants et l'amélioration de la qualité de l'eau. Les constats ou hypothèses formulées dans ce cadre ou dans le cadre d'autres travaux (plus ciblés mais ne couvrant pas toujours la totalité du territoire d'Aquitaine) pourront être prolongés ou remobilisés dans le cadre d'études spécifiques dès lors que les données statistiques de suivi seront disponibles.

***b. Les interventions du PDR ont contribué au maintien et au développement de pratiques favorables à l'amélioration de la qualité de l'eau***

Ce critère de jugement est difficilement appréciable à ce stade de la mise en œuvre. Les changements de pratique sont notamment liés à la mise en œuvre des MAEt, aux investissements qui permettent ces changements et à la conversion à l'agriculture biologique. Or à ce stade, le nombre d'opérations mises en œuvre (45 ha sur les MAEt) ainsi que les données et le recul nécessaire aux analyses font défaut. Une étude qui mobilisera vraisemblablement des méthodes appropriées plus qualitatives (méthode d'analyse des « changements les plus significatifs » ou suivi de cohortes) sera réalisée pour la production du RAMO 2019 et de l'évaluation ex post.



Evolution surfaces engagées DP4B

## 7.i7) Conclusions et recommandations

### 7.i7.a) Conclusion / Recommandation 1

#### Conclusion:

Au regard du volume financier prévu (244 M€ sur 595M€ de FEADER) et de l'historique du dispositif, mais aussi de sa récente (2015) et prochaine évolution (2018), l'ICHN peut constituer un élément clef de compréhension de la contribution du PDR à la préservation de la qualité de la ressources en eau

#### Recommandation:

### 7.i7.b) Conclusion / Recommandation 2

#### Conclusion:

A ce stade de la mise en œuvre du PDR 2014-2020, les surfaces contractualisées MAEC et MAEt sur l'enjeu DCE sont restreintes, il est donc difficile de démontrer la contribution de ce dispositif aux enjeux de l'eau même plusieurs analyses antérieures sur des dispositifs similaire témoignent de retombées favorables en la matière

#### Recommandation:

7.i7.c) Conclusion / Recommandation 3

**Conclusion:**

A ce stade de la mise en œuvre, il est difficile d'évaluer la contribution du PDR au maintien et au développement de pratiques favorables de la qualité de l'eau. Les conclusions des précédentes évaluations montrent cependant des liens et une corrélation qui pourront constituer un point de départ pour des analyses plus approfondies.

**Recommandation:**

**7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?**

### 7.j1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures / sous-mesures principalement programmées :

- M10 Mesure Agro-Environnement - Climat (MAEC)
- M11 Agriculture biologique (CAB et MAB)
- 12.1 Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles Natura 2000
- 12.3 Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles incluses dans les plans de gestion de district hydrographique
- 13.1; 13.2. ICHN - Cadrage national

Mesures / sous-mesures programmées dans le cadre d'autres DP qui présentent des contributions secondaires au DP 4C :

- 8.3.A Prévention des dommages causés aux forêts par des incendies de forêt, des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques

### 7.j2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Les interventions du PDR ont soutenu la prévention de la gestion des sols et l'amélioration de la gestion des sols		% Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols ayant contractualisé au titre des MAET
Les interventions du PDR ont soutenu la prévention de la gestion des sols et l'amélioration de la gestion des sols La gestion des sols s'est améliorée	R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	

### 7.j3) Méthodes appliquées

#### Méthodes quantitatives :

##### Raisons de l'utilisation de la méthode

Le taux de paiement intéressant des mesures ICHN (M13) et MAEC (M10) (pour l'année 2014 uniquement à ce stade) permet de réaliser une première mesure quantitative du programme. Les éléments de surface en agriculteur bio concernent la campagne 2015.

##### Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

Calcul de R10 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et / ou empêcher l'érosion des sols :

X = Superficie des terres agricoles (en ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols

Y = Total des superficies des terres agricoles (en ha) en 2013 sur le territoire du PDR

#### Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

La principale limite tient à la disponibilité des données. En effet, suite à des problèmes d'instrumentation, seules les campagnes 2014 MAEc et ICHN ont été payées.

#### **Méthodes qualitatives :**

##### Raisons de l'utilisation de la méthode

Les analyses qualitatives peuvent permettre dans certains cas de préciser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et les raisons des retards de programmation.

##### Description des méthodes utilisées

Revue documentaire : Les résultats de l'évaluation Ex-Post du PDRH 2007-2013 ont été mobilisés à titre exploratoire.

Un entretien semi-directif a été réalisé avec le référent de mesures afin d'obtenir des informations complémentaires sur la dynamique et les effets potentiels des TO dans le cadre du DP4C.

#### Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Le croisement des méthodes quantitatives, de l'analyse documentaire et des avis du gestionnaire de programme permet de proposer une première analyse mais qui reste très partielle. Elle peut surtout permettre les méthodes de travail futures (évaluation pour les RAMO 2019, évaluation ex post).

#### **Méthodes quantitatives :**

##### Raisons de l'utilisation de la méthode

Le taux de paiement intéressant des mesures ICHN (M13) et MAEC (M10) (pour l'année 2014 uniquement à ce stade) permet de réaliser une première mesure quantitative du programme. Les éléments de surface en agriculteur bio concernent la campagne 2015.

##### Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

Calcul de R10 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et / ou empêcher l'érosion des sols :

X = Superficie des terres agricoles (en ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols

Y = Total des superficies des terres agricoles (en ha) en 2013 sur le territoire du PDR

#### Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

La principale limite tient à la disponibilité des données. En effet, suite à des problèmes d'instrumentation, seules les campagnes 2014 MAEc et ICHN ont été payées.

**Méthodes qualitatives :**

Raisons de l'utilisation de la méthode

Les analyses qualitatives peuvent permettre dans certains cas de préciser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et les raisons des retards de programmation.

Description des méthodes utilisées

Revue documentaire : Les résultats de l'évaluation Ex-Post du PDRH 2007-2013 ont été mobilisés à titre exploratoire.

Un entretien semi-directif a été réalisé avec le référent de mesures afin d'obtenir des informations complémentaires sur la dynamique et les effets potentiels des TO dans le cadre du DP4C.

Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Le croisement des méthodes quantitatives, de l'analyse documentaire et des avis du gestionnaire de programme permet de proposer une première analyse mais qui reste très partielle. Elle peut surtout permettre les méthodes de travail futures (évaluation pour les RAMO 2019, évaluation ex post).

7.j4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non				O1 : Dépenses publiques en faveur de la conservation des ressources génétiques (M10) Isis
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non				O1 : Total des dépenses publiques (en €) (M10) Isis
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00			O1 : Total des dépenses publiques (en €) (M11) Isis
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00			O1 : Total des dépenses publiques (en €) (12.1) Isis
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	0,00			O1 : Total des dépenses publiques (en €) (12.3) Isis
Indicateur de réalisation	O1 - Total des dépenses publiques	Non	60 978 729,34			O1 : Total des dépenses publiques (en €) (13.1)

commun						Isis
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	24 786 547,51			O1 : Total des dépenses publiques (en €) (13.2) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non	134 928,57			O5 : Superficie (ha) concernée par l'aide versée au titre de l'agroenvironnement / du climat (M10) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non	0,00			O5 : Superficie (ha) conversion à l'agriculture biologique (11.1) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non	0,00			O5 : Superficie (ha) maintien de l'agriculture biologique (11.2) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non	0,00			O5 : Superficie (ha) terres agricoles Natura 2000 (12.1) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non	0,00			O5 : Superficie (ha) Directive cadre sur l'eau (12.3) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non				O5 : Superficie (ha) zones de montagne (13.1) Isis
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non				O5 : Superficie (ha) autres zones soumises à des contraintes naturelles importantes (13.2) Isis
Indicateur de résultat commun	R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	Oui	0.17%			
Indicateur de résultat supplémentaire	% Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols ayant contractualisé au titre des MAET	Oui	1.21%			ODR
Indicateur de contexte commun	C18 - Surface agricole - SAU totale (2010) (ha)	Non	1 477 320,00			PDR
Indicateur de contexte supplémentaire	Terres agricoles (ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sol	Non	210 500,00			PDR

#### 7.j5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Le calendrier des MAEC est en fort décalage en raison de la mise en place retardée de l'outil informatique de gestion et de paiements des mesures surfaciques. Les données ne porteront que sur les surfaces payées en 2014.

Par ailleurs, nous rappelons ici que certains chiffres concernant les dispositifs sont des données déclaratives apportées par les porteurs de projets. Elles ne doivent en aucun cas être considérées comme des données de réalisations (dépenses certifiées). Ces informations permettent cependant d'indiquer des tendances. Elles devront être confirmées lors de l'analyse des projets soutenus et payés par le PDR FEADER après leurs réalisations.

La réponse à la question évaluative s'appuie donc sur les données disponibles pour 2014 (période de transition) et les analyses qualitatives.

#### 7.j6) Réponse à la question d'évaluation

### **I. Bilan de mise en œuvre**

#### M10 - Mesure Agro-Environnement - Climat (MAEC)

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDR, la M10 soutient 2693 opérations programmées pour un montant de 25 731 338 € de contrepartie FEADER, soit 54,5% de taux de programmation/maquette totale FEADER. Ce montant est sur l'ensemble de la P4 et n'est pas divisé par Domaines prioritaires. Il peut être noté que ce découpage par DP a été intégré dans l'outil de suivi et sera donc possible à termes.

Au 31/12/2016, moins de 10 dossiers ont fait l'objet d'un paiement : 3 372 € de FEADER ont été payés pour 3 dossiers concernant la protection des races végétales et 12 474 € de contrepartie FEADER ont servi à financer 6 projets dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE). Il n'est pas possible d'en tirer de conclusions.

#### M11 Agriculture biologique (CAB et MAB) :

Suite à des problèmes d'instrumentation ISIS, ce dispositif n'a pu être lancé en Aquitaine.

#### M12 :

Le fait de ne pas avoir activée la M12 est un élément positif : les dispositifs de la M12 ne sont activés que par voie réglementaire, par le préfet, lorsque les surfaces ne sont pas contractualisées sous la M10. Il est donc normal qu'il n'y ait ni programmation ni paiement sur ces dispositifs au 31/12/2016.

#### 13.1; 13.2. ICHN - Cadrage national

Le taux de paiement au 31/12/2016 est de 20,5% pour un total de 6105 opérations soldées. De plus, 5585 opérations ont été programmées pour un total de 64 779 092 € représentant 29% de la maquette. Le zonage a été sanctuarisé jusqu'en 2018. Les négociations sont en cours et le risque de réduction des espaces pouvant bénéficier de l'ICHN, notamment espaces « piémonts » est à noter.

### **II. Analyse par critère de jugement**

Les interventions du PDR ont soutenu la prévention de la gestion des sols et l'amélioration de la gestion des

sols

Au démarrage du PDR, on recense 210 000 ha sous contrat de gestion favorable à la préservation des sols (14,2% de la SAU).

#### MAEt

Une MAEt est la combinaison de plusieurs engagements unitaires. Au total, ce sont 25 mesures qui ont été souscrites, représentant 169 engagements unitaires, sur 2 territoires.

Les contractualisations mises en place en 2014 représentent 2 543,8 hectares, soit 0,17% de la SAU régionale (1,48 M d'ha) et 1,21% des terres agricoles déjà sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols (210 500 ha). 25 542 mètres-Linéaires ont par ailleurs été conventionnés.

Les mesures souscrites portent sur les gestions des prairies fauchées avec retard de fauche et absence totale de fertilisation ou la limitation de la fertilisation. En limitant les intrants, les MAEt participent à l'amélioration de la gestion des sols.

#### PHAE :

L'évaluation PDRH 2007-2013 a mis en évidence que la PHAE participait à la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement et donc influait positivement sur la gestion des sols.

2080 exploitations ont été bénéficiaires de la PHAE en 2014 (seule année d'activation du dispositif), dont 65% dans les Pyrénées-Atlantiques, ce qui correspond à la typologie du territoire (les zones de montagne et estives ne sont situées que sur ce département). La mesure a été arrêtée en 2015. Deux dispositifs ont pris le relais à partir de cette date : une revalorisation du montant unitaire de l'ICHN d'une part, et la mise en œuvre de la MAEC SHP (systèmes herbagers et pastoraux).

#### ICHN :

En 2014, 5915 exploitations ont bénéficié de l'ICHN, soit 13,70% des exploitations aquitaines. Les exploitations bénéficiaires représentent une SAU de 322 218 ha, soit 21,81% de la SAU régionale. Si l'évaluation ex post PDRH a mis en avant que l'ICHN, par le maintien d'une activité d'élevage extensive pouvait potentiellement contribuer, via le maintien des surfaces en herbe, au maintien de la qualité des sols, il semble délicat, à ce stade de la programmation d'affirmer que le PDR Aquitain a contribué fortement à la lutte contre l'érosion des sols.

Pour conclure, au vu de la programmation au 31/12/2016, il semble difficile d'évaluer pleinement le soutien du PDR dans l'amélioration de la gestion des sols. Cela est cohérent avec le territoire Aquitain : peu d'enjeu sol ont été identifiés lors de la rédaction du PDR.

#### TO 8.3.A :

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDR, 22 opérations ont été achevées pour une valeur de 375 533 € de FEADER représentant 4% de la maquette. Il peut également être noté que plus de la moitié de la maquette a été programmée (51%) pour un volume de 211 dossiers en date du 31/12/2016. Ce taux reflète une dynamique de programmation bien lancée. En l'absence d'outils de paiement, aucun dossier n'a été payé en 2015 et 2016 ce qui explique le faible taux de paiement de 4%.

7.j7) Conclusions et recommandations

7.j7.a) Conclusion / Recommandation 1

**Conclusion:**

La contribution des mesures principalement fléchées sur l'amélioration de la gestion des sols est marginale à ce stade par manque de données ou report de mise en place de l'outil de gestion informatisé. La programmation et les réalisations de 2014 connues permettent cependant de démontrer les types de contribution du PDR aux objectifs de gestion favorable des sols. La principale contribution à l'amélioration des sols est liée aux effets indirects des mesures visant à préserver la biodiversité via l'entretien, le maintien et la création de surfaces en herbe (PHAE et ICHN) et la mise en place de contrats de gestion supplémentaires.

**Recommandation:**

**7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?**

7.k1) Liste des mesures contribuant au DP

<p><u>Mesures / sous-mesures programmées qui présentent des « contributions principales » :</u></p> <p>4.3.A : Investissements en faveur des infrastructures liées à l'irrigation agricole</p> <p><u>Mesures / sous-mesures programmées dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 5A :</u></p> <p>Aucune mesure ou sous mesure ne présente de contributions secondaires au DP5A.</p>
---

7.k2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Les interventions du PDR ont contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture	R13: développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5A)*	
Les interventions du PDR ont contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture	R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	
Les interventions du PDR ont contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture		Nombre de projets collectifs – Nombre de réseaux collectifs d'irrigation créés/soutenus (données de programmation)
Les interventions du PDR ont contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture		Nombre de réserves de substitution et/ou de réalimentation créées ou agrandies (données de programmation)
Les interventions du PDR ont contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture		Surfaces irriguées (données de programmation)
Les interventions du PDR ont contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture		Volumes annuels bruts/volumes économisés sur la ressource déficitaire (données de programmation) (m3)

7.k3) Méthodes appliquées

<p><b>Méthodes quantitatives :</b> <i>(précisions apportées point 9 du WD)</i></p> <p><u>Raisons de l'utilisation de la méthode</u></p> <p>Il y a eu très peu de programmation et aucune opération n'a été soldée sur ce DP. L'impact quantitatif sera donc très limité. Le calcul de l'indicateur de réalisation R12_T14 sera réalisé sur des valeurs programmées</p> <p><u>Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)</u></p>
--

Calcul du ratio (en %) suivant =  $Y/X$

**Y** = Nombre d'hectares ayant basculés dans un système d'irrigation plus efficace au titre du PDR, (Indicateur O5 : superficie totale (ha) concerné par des investissements dans des systèmes d'irrigation plus efficace (mesure 4)).

+ Indicateur O5 : Superficie totale (ha) ayant basculé dans un système d'irrigation plus efficace par le biais d'actions de la mesure 10 (agroenvironnement climat) telles que la réduction des terres irriguées programmées dans le DP 5A.

**X** = Total des terres irriguées sur une année de base

Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Les calculs, ne se basant que sur des valeurs programmées et non soldées, ne conduisent pas à une valeur officielle des indicateurs.

**Méthodes qualitatives :**

Raisons de l'utilisation de la méthode

Il a été proposé, pour les mesures affichant des dossiers programmés, mais pas de paiements, que l'analyse porte uniquement sur la caractérisation des réalisations et fournirait le cas échéant des éléments sur la pertinence de la mise en œuvre.

Description des méthodes utilisées

Recherche d'informations qualitatives au sein des dossiers programmés.

Entretiens semi-directifs en face à face ou par téléphone le référent de mesure afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'impact des opérations.

Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Il est difficile de réaliser des analyses approfondies et impossible de répondre de manière étayée à la question évaluative. La lecture des notes de travail préparatoires produites par l'Autorité de gestion et l'entretien réalisé avec le référent de la mesure affectée à ce DP permettent d'apporter quelques informations sur le processus en cours et les perspectives de méthodes de suivi et d'évaluation pour les prochains RAMO.

7.k4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Calculated gross value out of which Primary contribution	Calculated gross value out of which Secondary contribution, including LEADER/CLLD contribution	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information

Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non					O1 : Total des dépenses publiques (M04) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O2 - Total des investissements	Non	0,00				O2 : Total des investissements (en€) (publics et privés) (M04) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Non	0,00				O3 : Nombre d'opérations bénéficiant d'un soutien à l'investissement (4.1 et 4.3) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O5 - Superficie totale (ha)	Non	0,00				O5 : Superficie (ha) concernée par les investissements visant des économies en eau (systèmes plus efficaces d'irrigation par exemple) (M04) Osiris
Indicateur de résultat commun	R13: développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5A)*	Non					
Indicateur de résultat commun	R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	Non					
Indicateur de résultat supplémentaire	Volumes annuels bruts/volumes économisés sur la ressource déficitaire (données de programmation) (m3)	Non	85 000,00				Données de suivi - AG
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de réserves de substitution et/ou de réalimentation créées ou agrandies (données de programmation)	Non	2,00				Données de suivi - AG
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de projets collectifs – Nombre de réseaux collectifs d'irrigation créés/soutenus (données de programmation)	Non	7,00				Données de suivi - AG
Indicateur de résultat supplémentaire	Surfaces irriguées (données de programmation)	Non					
Indicateur de contexte commun	C20 - Terres irriguées - total (2010) (ha)	Non	247 320,00				PDR

#### 7.k5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

En l'absence de données sur les réalisations, les calculs, se basent sur des valeurs programmées et non soldées. Il s'agit donc d'informations déclaratives apportées par les porteurs de projets. Elles ne doivent en aucun cas être considérées comme des données de réalisations. Ces données permettent de donner des tendances qui devront être confirmées lors de l'analyse des projets soutenus par le PDR FEADER après leurs réalisations.

#### 7.k6) Réponse à la question d'évaluation

Aucune opération n'est achevée (soldée) au 31/12/2016. La valeur de certains indicateurs communs de réalisation et résultats basés sur les sources de données régionales (en mai 2017) traduisent cependant l'état de la programmation.

##### **I. Bilan de mise en œuvre**

La mesure dédiée à une meilleure utilisation de la ressource en eau dispose d'un budget de 4 M€ de FEADER sur la période (mesure 4.3.A, DP5A) pour un coût total attendu de 17,5 M€.

Le dispositif d'aide à la modernisation de l'irrigation, ouvert en 2016, soutient 10 opérations programmées.

La valeur cible de l'indicateur portant sur le pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace est de à 0,53% des terres irriguées (PDR p 42 et 171). Dans l'éventualité de la réalisation effective des opérations programmées, cet indicateur atteindrait le taux de 3,3% (8 210 ha / 247 320 ha), pour la première année de lancement du dispositif, donc dépassant l'objectif initial dès la première année mais en ne mobilisant que 17,5% des fonds FEADER de la maquette (environ 700 000 € sur 4M€).

##### **II. Analyse par critère de jugement**

Les interventions du PDR ont contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture

La gestion quantitative de l'eau est un enjeu majeur en Aquitaine : une partie des cours d'eau présentent un déficit quantitatif en période d'étiage (p79 du PDR). Elle répond au besoin 14 du PDR identifié en termes de sécurisation des ressources en eau et de rationalisation de leur utilisation dans le secteur agricole.

A ce stade de la programmation, aucune opération n'a été amenée à son terme et payée, il est donc impossible d'évaluer le soutien du PDR au développement de l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture.

Il est possible de noter cependant que la programmation se caractérise par le soutien et/ou la création de réseaux collectifs d'irrigation (70% des projets), la création d'une réserve de substitution et un agrandissement de plan d'eau dont une partie du volume est destiné au soutien d'étiage.

L'importance du soutien aux réseaux collectifs dans les projets sélectionnés explique l'importance de la surface irriguée prévue, 8 210 ha pour dix projets (la modernisation de réseau d'irrigation peut irriguer un nombre important d'hectares par les réseaux).

En outre, 85 000 m<sup>3</sup> d'eau ont été sécurisés sur 2 masses d'eau déficitaires grâce à un projet de substitution et un projet de réseau assurant le transfert d'eau d'une masse d'eau en équilibre vers une masse d'eau en

déséquilibre.

#### 7.k7) Conclusions et recommandations

##### 7.k7.a) Conclusion / Recommandation 1

###### **Conclusion:**

En une année de programmation effective (2016), le PDR a initié la réalisation d'une dizaine de projet, mobilisant 17,5% de l'enveloppe FEADER prévue avec la possibilité à terme d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de la ressource en eau pour 8210 ha (soit plus de 3% des terres déjà irriguées, dépassant l'objectif de 2023) et 85 000 m<sup>3</sup> d'eau seraient à termes sécurisés.

###### **Recommandation:**

#### **7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucune mesure du PDR Aquitaine n'est activée pour ce DP (ni en principal, ni en secondaire)

#### **7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?**

### 7.m1) Liste des mesures contribuant au DP

**Mesures / sous-mesures programmées qui présentent des « contributions principales » :**

Le TO 4.1.F : « Investissements dans les exploitations agricoles : méthanisation à la ferme »

**Mesures / sous-mesures programmées dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 5C :**

Aucune mesure ou sous mesure ne présente de contributions secondaires au DP5C.

### 7.m2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Le PDR a contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie.	R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)*	
Le PDR a contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie.	T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	

### 7.m3) Méthodes appliquées

**Méthodes quantitatives :**

Aucune réalisation n'est enregistrée sur le DP 5C. Par conséquent, aucune méthode quantitative n'a été retenue dans le cadre du RAMO2017.

**Méthodes qualitatives :**

Raisons de l'utilisation de la méthode

Il a été décidé, afin de comprendre les difficultés liées au lancement du dispositif méthanisation, d'apporter des éléments qualitatifs.

Description des méthodes utilisées

Entretiens semi-directif avec le référent de la mesure 4.1.F afin d'obtenir des informations complémentaires sur la dynamique de programmation, son contexte et les résultats du TO dans le cadre du DP 5C.

Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Sans objet

--

#### 7.m4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Calculated gross value out of which Primary contribution	Calculated gross value out of which Secondary contribution, including LEADER/CLLD contribution	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non						O1 : Total des dépenses publiques (en €) (M04) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O2 - Total des investissements	Non						O2 : Total des investissements (en €) (publics et privés) (M04) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Non						O3 : Nombre d'opérations bénéficiant d'un soutien à l'investissement (4.1, 4.3) Osiris
Indicateur de résultat commun	R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)*	Non		0,00				
Indicateur de résultat commun	T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	Non						

#### 7.m5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Sans objet (pas de données étudiées)

#### 7.m6) Réponse à la question d'évaluation

##### I. Bilan de mise en œuvre

Le seul dispositif fléché sur le Domaine Prioritaire 5C est le 4.1.F « méthanisation à la ferme », relatif à la méthanisation dans les exploitations agricoles, pour les projets de moins de 250 kW (les projets de puissance supérieure à 250kW émanent sur les fonds PO FEDER).

Trois projets dont la capacité était inférieure à 250kW (donc éligibles au FEADER) ont été accompagnés et instruits en 2015. Au terme de l'analyse, les conclusions soulignent que ce type de projet peut être soutenu par un autre dispositif régional préexistant mis en place en 2011 (Methaqtion) par la Région et l'ADEME.

Ce dispositif régional apporte aux bénéficiaires une aide technique et financière mais aussi fait l'objet d'un programme de suivi de la production d'énergie. La mobilisation du FEADER en complément des autres financeurs publics modifierait substantiellement le processus de gestion administrative et règlementaire en place avec un risque de chevauchement des procédures, de complexité ajoutée voire d'incohérence.

Secondairement, il convient de rappeler le pouvoir d'influence que peut avoir la politique de rachat d'énergie des pouvoirs publics sur la stratégie d'investissement des exploitants agricoles (ce constat avait déjà été souligné par l'évaluation ex post du PDRH publié en janvier 2017) qui peut rendre hétérogène l'engagement des exploitants.

A ce jour, le dispositif d'appui aux projets agricoles financés par le PDR n'a de ce fait pas été activé.

## **II. Analyse par critère de jugement**

Le PDR a contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie.

Ce critère de jugement est difficilement appréciable, en raison de l'absence de programmation à ce stade de la mise en œuvre (cf. explication au point 6-I). Une étude approfondie pourra être réalisée lors du RAMO 2019 en fonction de l'évolution de la stratégie de mobilisation de la mesure 4.1-F.

### 7.m7) Conclusions et recommandations

#### 7.m7.a) Conclusion / Recommandation 1

##### **Conclusion:**

Le dispositif d'aide aux investissements des projets de méthanisation inférieur à 250kW est à ce stade de la programmation difficile à déployer. De ce fait, il n'est pas possible d'évaluer la contribution du PDR à la fourniture et l'utilisation de source d'énergies renouvelables.

##### **Recommandation:**

**7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?**

### 7.n1) Liste des mesures contribuant au DP

**Mesures / sous-mesures programmées qui présentent des « contributions principales » :**

Aucune mesure ou sous mesure ne présente de contributions principales au DP5D (cf. ch. 11 – Plan des indicateurs, page 45 du PDR).

**Mesures / sous-mesures programmées dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 5D :**

M10 Agroenvironnement - climat (*les M04 et 08 n'ont in fine pas été retenues au terme du travail sur le référentiel d'évaluation*).

### 7.n2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Les interventions du PDR ont contribué à la réduction des gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture		Nombre MAEC SPE contribuant à la réduction des GES et ammoniac soutenus

### 7.n3) Méthodes appliquées

**Méthodes quantitatives :**

Aucune méthode quantitative n'a été retenue dans le cadre de la réponse évaluative.

En accord avec les engagements fléchés sur le DP 5D dans le tableau 11.3 du PDR (p 800), les combinaisons d'engagements unitaires fléchés sur le DP 5D sont relatives au TO MAEC SPE. Or, les données analysées portent sur les MAEt (année de transition 2014). Par conséquent, aucune combinaison d'engagement unitaire n'a été retenue pour le calcul de surface.

**Méthodes qualitatives :**

Raisons de l'utilisation de la méthode

Compte tenu des retards de paiement et de l'indisponibilité des données, les analyses portent sur des éléments qualitatifs.

Description des méthodes utilisées

Entretien semi-directif avec le référent de mesure afin d'obtenir des informations complémentaires sur la mise en œuvre et les effets potentiels du TO mobilisé dans le cadre du DP 5D.

Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Sans objet à ce stade

#### 7.n4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Calculated gross value out of which Primary contribution	Calculated gross value out of which Secondary contribution, including LEADER/CLLD contribution	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre MAEC SPE contribuant à la réduction des GES et ammoniac soutenus	Non	0,00					Indicateur calculable en 2019

#### 7.n5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Si les dossiers MAEt ont fait l'objet de paiement au 31/12/2016, aucun dossier soldé ne porte sur des types d'opérations MAE fléchés sur le DP 5D. Par conséquent, il n'est pas possible de répondre à la question évaluative n°14.

#### 7.n6) Réponse à la question d'évaluation

##### I. Bilan de mise en œuvre

Si les dossiers MAEt ont fait l'objet de paiement au 31/12/2016, aucun dossier soldé ne porte sur le TO MAEC SPE, seul type d'opération MAE fléché sur le DP5D.

Le retard d'instrumentation ISIS a conduit à un retard de paiement important. En effet, seule la campagne 2014 a été payée. Un suivi plus fin des effets des différentes combinaisons d'engagements unitaires des MAEC a été mis en place dès 2015. Par conséquent, lorsque l'instrumentation sera totalement déployée, il sera possible de suivre précisément les projets MAEc ayant un impact secondaire sur le DP 5D.

##### II. Analyse par critère de jugement

Les interventions du PDR ont contribué à la réduction des gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture

A ce stade, la mesure des contributions secondaires n'est pas réalisable. A titre d'information, dans la perspective de travaux futurs (RAMO 2019 ou évaluation ex-post), l'évaluation ex post du PDRH 2007-2013 publiée en janvier 2017 met en avant deux constats. D'une part, il n'y a pas, sur la période du PDRH, d'évolutions notables observables de l'agriculture vers des modèles plus économes en énergies et réduisant sensiblement les émissions de gaz à effet de serre (p262). D'autre part, un impact indirect de mesures en faveur de systèmes herbagers, telles que la PHAE par la diminution d'intrants responsables d'importantes

émissions de GES, peut être noté.

L'Autorité de Gestion a fait le choix de ne flécher que les TO MAEC SPE sur le DP5D. Par conséquent, ce critère de jugement est difficilement appréciable à ce stade de la mise en œuvre, car nous ne disposons pas de données permettant de justifier du soutien du PDR à la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

#### 7.n7) Conclusions et recommandations

##### 7.n7.a) Conclusion / Recommandation 1

###### **Conclusion:**

A ce stade de la programmation, il n'est pas possible d'évaluer le soutien du PDR à la réduction contre l'émission des gaz à effet de serres.

###### **Recommandation:**

##### 7.n7.b) Conclusion / Recommandation 2

###### **Conclusion:**

Les TO (MAE) herbe participent potentiellement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre - évaluation ex post PDRH).

###### **Recommandation:**

**7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?**

7.o1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures / sous-mesures qui présentent des « contributions principales » :

8.3.A Prévention des dommages causés aux forêts par les incendies

8.3.B Surveiller, prévenir les risques abiotiques et biotiques et protéger la ressource dans les forêts

8.4 Réparation des dommages causés aux peuplements forestiers sinistrés par la tempête Klaus 2009 (plan chablis)

8.5 Amélioration environnementale de peuplements dégradés

Mesures / sous-mesures dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 5E :

La mesure 10 MAEC

7.o2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Le maintien (voire le développement) de la surface forestière a participé à la conservation et à la séquestration du carbone.		Nombre de projets situés en zone d'aléas très fort
Le maintien (voire le développement) de la surface forestière a participé à la conservation et à la séquestration du carbone.		Surface soutenue au titre des MAEt/MAEc contribuant à la séquestration carbone (ha)
Le maintien (voire le développement) de la surface forestière a participé à la conservation et à la séquestration du carbone.		Surface totale reconstituée (ha)
Le maintien (voire le développement) de la surface forestière a participé à la conservation et à la séquestration du carbone.		Surface totale à protéger (ha)
Le maintien (voire le développement) de la surface forestière a participé à la conservation et à la séquestration du carbone.		T25 (IS) : % des terres forestières reboisées au travers du TO 8.4
Les interventions du PDR ont participé à la mise en place d'une gestion durable de la ressource forestière.	R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	
Les interventions du PDR ont participé à la mise en place d'une gestion durable de la ressource forestière.		Surface biodiversité soutenue (en hectares)

### 7.03) Méthodes appliquées

#### **Méthodes quantitatives :**

##### Raisons de l'utilisation de la méthode

Le taux de paiement intéressants du plan Chablis (TO 8.4) et des MAEt permet de réaliser une analyse quantitative sur les dossiers soldés.

A noter que les dossiers considérés comme soldés sont ceux issus de l'extraction OSIRIS avec la combinaison des 2 filtres suivants : Statut « réalisé complet » ou « soldé » ; Paiement > 80%.

##### Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

*Calcul du R20\_T19 : « pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone »*

Calcul du ratio (en %) suivant =  $O5/X * 100$

**O5** = Superficie totale des terres agricoles et forestière sous contrats de gestion visant à favoriser la séquestration ou la conservation du Carbone au titre du PDR (incluant les surfaces dédiées à la séquestration/conservation du carbone au titre de la sous-mesure 8.1 boisement et création de surface boisée (installation uniquement) et 8.2 mise en place et entretien de système agroforestier (installation uniquement) + mesure 10 Agroenvironnement climat, programmé au titre de la DP 5E ou priorité 4. Le nombre total d'hectares devrait être réduit aux zones effectivement concernées. Lorsque les hectares sont couverts par deux de ces dispositifs/mesures visant à favoriser la séquestration/conservation de carbone, seul un hectare doit être compté. Il faut comptabiliser la surface réelle où au moins une action visant à favoriser la séquestration/conservation du carbone a été déployée.

**X** = Total des terres agricoles et forestières sur une année de base

*Calcul du niveau de stockage carbone net (M10)*

Stockage kgC/ha/an des surfaces contractualisées : Nombre d'hectares contractualisés en engagements unitaires contribuant au DP5E\*1000 (Moyenne de niveau de stockage net de carbone en kgC/ha/an, donnée issue de travaux de GreenGrass et CarboEurope)

A noter que 23 combinaisons d'engagements unitaires ont été retenues pour le calcul de surface, en accord avec les engagements fléchés sur le DP5E dans le tableau 11.4 du PDR. Ces combinaisons d'engagements unitaires sont relatives aux TO COUVER, TO LINEA, TO HERBE. Aucun engagement unitaire en 2014 n'a porté sur les TO MAEC SPE et MAEC SHP : l'année 2014 a permis la contractualisation des MAEt seulement.

Stockage kgeqCO2/ha/an des surfaces contractualisées : Stockage kgC/ha/an des surfaces contractualisées \* 3,67 (coefficient de conversion permettant de passer des kgC/ha/an à des kgeq/ha/an. Ce coefficient est égal au rapport des masses molaires :  $44/12 = 3,666$ )

*Calcul du T25 : Surfaces reboisées TO 8.4 / IC surfaces forestières Aquitaine (1 945 000 ha).*

### Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

La principale limite tient à la disponibilité des données.

#### **Méthodes qualitatives :**

##### Raisons de l'utilisation de la méthode

Compte tenu des retards de paiement et de l'indisponibilité des données, les analyses portent également sur des éléments qualitatifs.

##### Description des méthodes utilisées

Revue documentaire : La littérature scientifique a été mobilisée afin d'alimenter l'analyse sur le rôle de séquestration du carbone de la prairie.

Entretiens semi-directifs réalisés avec les référents de mesures et un contact a été pris avec des membres d'une Association syndicale autorisée (ASA) afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'impact du TO 8.3.A dans le cadre du DP5E.

### Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Les apports de l'approche qualitative sont minorés du fait de la faiblesse des données à commenter ou d'une documentation génériques et moins spécifiques au territoire ou aux dispositifs mis en œuvre aquitain. Ils sont cependant intéressants pour étayer la réflexion à ce stade de la programmation.

#### 7.o4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	33 337 953,96			O1 : total des dépenses publiques (8.4) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non				O1 : total des dépenses publiques (8.5) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non	708 554,49			O1 : total des dépenses publiques (8.3) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Non	0,00			O3 : Nombre d'opérations (investissements améliorant la résilience et la valeur des écosystèmes forestiers (8.5) Osiris
Indicateur de résultat commun	R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	Non				

Indicateur de résultat supplémentaire	Surface totale à protéger (ha)	Non	1 250 000,00			Données de suivi - ASA
Indicateur de résultat supplémentaire	Surface soutenue au titre des MAEt/MAEc contribuant à la séquestration carbone (ha)	Non	2 501,80			ODR
Indicateur de résultat supplémentaire	Surface totale reconstituée (ha)	Non	79,50			Osiris
Indicateur de résultat supplémentaire	Surface biodiversité soutenue (en hectares)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	T25 (IS) : % des terres forestières reboisées au travers du TO 8.4	Oui	1.4%			Osiris
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de projets situés en zone d'aléas très fort	Non				
Indicateur de contexte commun	C18 - Surface agricole - SAU totale (2010) (ha)	Non	1 477 320,00			PDR
Indicateur de contexte commun	C29 - Forêts et autres terres boisées (000) - total (2010) (1000 ha)	Non	1 945,00			PDR

#### 7.o5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

*Concernant l'indicateur de réalisation R20\_T19 : « pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone » :*

Les MAEt sont des surfaces contractualisées pour 1 an seulement. Or, les MAEc (post transition) sont des surfaces contractualisées pour 5 ans. Par conséquent, le calcul de l'indicateur de réalisation R20\_T19 n'est valable que sur les données 2014.

*Concernant les surfaces reconstituées :*

La surface est calculée sur dossiers soldés avec indicateurs correctement renseignés uniquement. Il peut être noté que la surface reconstituée est amplement sous-évaluée, environ 950 dossiers n'ayant pas cet indicateur renseigné.

*Concernant les résultats de l'évaluation :*

Trois dispositifs « forêts » (8.3.B-surveillance et prévention ressource « forêts » et 8.5-amélioration des peuplements « forêts ») n'ont pas encore été lancés au 31/12/2016 et les données disponibles concernant les MAE se limitent aux MAEt (2014). Par conséquent, nous ne disposons que d'une vision partielle du soutien du PDR à la conservation et à la séquestration du carbone.

Nous rappelons par ailleurs ici que certaines analyses des dispositifs sont réalisées à partir de données et d'informations issues des données de suivi de programmation. Il s'agit donc d'informations déclaratives

apportées par les porteurs de projets. Elles ne doivent pas être considérées comme des données de réalisations (dépenses certifiées). Ces informations sont cependant utilisées car elles permettent d'indiquer des tendances qui devront être confirmées lors de l'analyse des projets soutenus et payés par le PDR FEADER après leurs réalisations.

#### 7.06) Réponse à la question d'évaluation

Les TO 8.3.A-prévention dommage incendie « forêts » et 8.4-réparation des dommages « forêt » comptabilisent des opérations achevées (soldées) permettant le calcul de certaines valeurs des indicateurs communs de réalisation.

Dans le cadre de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PDR, il est intéressant de calculer aussi les valeurs de certains indicateurs communs de réalisation, résultats et additionnels basés sur les sources de données programmées au 31/12/2016 (et non des opérations terminées dont les paiements sont certifiés). Ces valeurs apportent des compléments d'analyse à la mise en œuvre du PDR. Ces valeurs sont symbolisées par (\*) dans la réponse ci-dessous dans la mesure où il s'agit de données portant sur des opérations non terminées-payées.

##### **I. Bilan de mise en œuvre**

#### TO 8.3.A - Prévention des dommages causés aux forêts par les incendies :

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDR, 22 opérations ont été achevées (opérations de 2014) pour une valeur de 375 533 € de FEADER représentant 4% de la maquette. Mais la programmation montre une dynamique très soutenue : plus de la moitié de la maquette a été programmée (51%) pour un volume de 211 dossiers en date du 31/12/2016. En l'absence d'outils de paiement, aucun dossier n'a été payé en 2015 et 2016 ce qui explique le faible taux de paiement de 4%.

#### TO 8.3.B Surveiller, prévenir les risques abiotiques et biotiques et protéger la ressource dans les forêts :

Ce dispositif, doté de 100 000 €, n'a pas été ouvert. Néanmoins, compte tenu des enjeux forts en matière de prévention des risques sanitaires, la Région a financé en dehors du FEADER sur fonds propres des projets expérimentaux tels que la télédétection des tâches de mortalité dans le massif des Landes de Gascogne.

#### TO 8.4 : Réparation des dommages causés aux peuplements forestiers sinistrés par la tempête Klaus 2009 (plan chablis) :

Le dispositif rencontre sur le territoire aquitain une forte dynamique. A la date du 31/12/2016, 1273 dossiers ont été soldés pour un montant de contrepartie FEADER de 15 741 460 €, ce qui représente 35% de la maquette. De plus, le taux de programmation est également très intéressant, puisque les 3714 dossiers programmés représentent 81% de la maquette.

#### TO 8.5 : 8.5 Amélioration environnementale de peuplements dégradés :

Le TO 8.5 qui doit contribuer à la résilience et la consolidation de la valeur des écosystèmes forestiers n'a pas été lancé au 31/12/2016.

#### Mesure 10 : Mesure Agro-Environnementale et Climat

Une partie de la mesure 10 concerne la séquestration du carbone. A ce titre, 161 actions retenues portent sur les surfaces herbagères, ce qui représente 496 engagements unitaires pour un montant total de FEADER de 464 431 €.

L'indicateur de résultat R20\_T19, portant sur le pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone, n'est pas calculé car la valeur cible explicitée dans le PDR est de 0% (cf chapitre 11 – Plan des indicateurs, page 46).

## **II. Analyse par critère de jugement**

Le maintien (voire le développement) de la surface forestière et herbagère a participé à la conservation et à la séquestration du carbone.

Recouvrant 46% [1] de la surface régionale (avec 1,9 M d'ha), la forêt joue un rôle déterminant en matière de stockage du carbone et nécessitent d'être entretenue afin de remplir cette fonction. La stabilité voire le développement des peuplements forestiers constituent un enjeux clef au plan régional mais aussi national (l'Aquitaine est le 1er massif forestier cultivé et certifié de France). La mise en œuvre des sous-mesures rattachées à la mesure 8 contribuent à répondre aux besoins numéro 8 (mobilisation du bois) et 16 (développer les pratiques permettant la réduction de GES et la séquestration du carbone).

La logique d'intervention souligne tout d'abord que les interventions du PDR visent la protection des forêts grâce au dispositif 8.3.A. Les travaux de DFCI (défense de la forêt contre les incendies), en réduisant les temps d'intervention des services d'incendies et de secours, permettent de réduire les surfaces lorsque l'incendie survient et d'apporter rapidement les moyens nécessaires à son extinction. Les travaux financés, que cela soit sur dossiers soldés ou programmés, sont relatifs aux pistes (création et mise aux normes), à l'assainissement (étape nécessaire à la création de piste) et aux ouvrages de franchissement. Ainsi, plus de 22ha ont ainsi été mis en travaux de façon à augmenter l'accès de ces zones aux secours, ce qui équivaut à 1ha mis en travaux par dossier soldé. Depuis 2014, 3 315 [2] feux de forêts ont été recensés sur le territoire aquitain (avant nouvelle région), dont plus de 86% ont touché moins de 1ha, limitant fortement le dégagement de CO<sub>2</sub>.

De plus, l'ensemble de ces travaux, que cela soit sur dossiers soldés ou programmés, a été réalisé dans les massifs classés en zone à haut risque. Il peut également être noté que le pilotage des travaux repose sur un réseau de proximité tels que les Associations Syndicales Autorisées (ASA), composées de propriétaires forestiers, qui portent la responsabilité de la prévention et de l'amélioration des infrastructures sur un territoire donné. Par conséquent, la structure porteuse a une expertise réelle du territoire sur lequel se porte l'action du PDR. Le PDR participe donc à la prévention contre le départ de feux de forêts en zones sensibles.

Les interventions du PDR ne portent pas uniquement sur le volet « prévention » (8.3.A) mais également sur le volet « reconstruction » des forêts (8.4). La reconstruction du massif touché par la tempête Klaus 2009 (plan Chablis) constitue une priorité en Aquitaine, la mobilisation de crédits FEADER, en compléments des crédits d'Etat, a permis d'engager la reconstitution de plus de 85 000 [3] ha\* depuis 2014 et plus de 35 152 hectares [4], pour 1312 porteurs de projets, ont été reconstitués grâce aux interventions du PDR.

A noter que l'indicateur T25, portant sur le reboisement des surfaces est de 1,40% sur valeurs issues de dossiers soldés et de 4,37% sur les valeurs programmées. La cible est de 5,14% : si toutes les opérations se terminent dans la période du PDR, 85% de l'objectif est d'ores et déjà été atteints.

Pour leur part, les MAEt/MAEc ont permis d'entretenir, par la fauche et le pâturage, plus de 2 502 ha de surfaces herbagères et 132 859 ha de PHAE. Les prairies constituent des puits nets pour le stockage du carbone[5], les niveaux de stockage net de carbone se situant, en moyenne, autour de de 1000 kgC/ha/an, soit 3 670 kgeqCO<sub>2</sub>/ha/an (selon les modalités de gestion (chargement animal, mode d'utilisation, fertilisation) le stockage peut aller de stockant 500 et 1200 kgC/ha/an).

Au final, 135 361 ha de surfaces herbagères ont bénéficié de MAEt/MAEc en Aquitaine (132 859 ha pour la PHAE et 2 502ha pour les MAEt herbagères), représentant un stock annuel de carbone de 135 361 tC, soit 497 799 teq CO<sub>2</sub>. Afin d'analyser l'effet propre des mesures sur l'augmentation du pouvoir de séquestration du carbone dans les prairies, il conviendrait toutefois d'être en mesure de quantifier les surfaces en prairies qui n'auraient pas été maintenues sans les soutiens du PDR. L'étude menée par AgroSuDijon dans le cadre de l'évaluation du PDRH 2007-2013 souligne le fait que financer 10ha de MAEt permettrait de maintenir 2,9 ha de prairies.

En conclusion, les interventions du PDR ont permis de couvrir à la fois le volet prévention et reconstruction des forêts, ainsi qu'au maintien de surfaces contractualisées MAEt, les deux participant clairement au stockage carbone.

*a. Les interventions du PDR ont participé à la mise en place d'une gestion durable de la ressource forestière.*

Ce critère de jugement est difficilement appréciable à ce stade de la mise en œuvre. Nous ne disposons pas d'assez de recul pour savoir si les projets ont réellement permis une gestion plus durable de la forêt. Une étude approfondie pourrait être réalisée lors du RAMO 2019 et de l'EX POST.

Cependant plusieurs éléments, témoignent d'ores et déjà de la mise en place d'actions visant une gestion plus durable des forêts :

- les impacts du Plan Chablis en matière de gestion des forêts : la mise en place et le fonctionnement du comité tempête, qui réunit régulièrement l'ensemble des acteurs de la forêt, des professionnels et institutionnels, a eu un effet positif sur la gouvernance des forêts ;
- 80 ha financés au titre du Plan Chablis sont des surfaces reconnues pour leur biodiversité, illustrant un mode de gestion durable de la forêt et la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

[1] Chiffre issu du PDR : p 173 pour la mesure 8 ; page 129, point 4.2 – évaluation des besoins

[2] Sources ASA

[3] Sur dossiers programmés

[4] Sur dossiers soldés avec indicateurs correctement renseignés uniquement – Il peut être noté que la surface reconstituée est amplement sous-évaluée, environ 950 dossiers n'ayant pas cet indicateur renseigné

[5] Sources : institut de l'élevage : (« Le stockage du carbone dans les prairies, une voie d'atténuation de l'impact de l'élevage herbivore sur l'effet de serre » - 2012) – reprise de projets européens GreenGrass et CarboEurope

7.o7) Conclusions et recommandations

7.o7.a) Conclusion / Recommandation 1

**Conclusion:**

Les interventions du PDR ont permis de couvrir à la fois le volet prévention et la reconstruction des forêts, ainsi que le maintien de surfaces contractualisées en prairies (MAEt), les deux participant clairement au stockage carbone.

**Recommandation:**

7.o7.b) Conclusion / Recommandation 2

**Conclusion:**

Les actions du PDR sont pensées de façon globale afin d'entretenir les surfaces permettant la séquestration du carbone (prévention en amont et reconstruction en aval)

**Recommandation:**

7.o7.c) Conclusion / Recommandation 3

**Conclusion:**

Il est difficile, à ce stade de la programmation, d'évaluer l'impact du PDR sur la gestion durable forestière

**Recommandation:**

**7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Ce domaine prioritaire n'a pas été mis en oeuvre durant la période 2014-2016.

**7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?**

7.q1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures / sous-mesures programmées qui présentent des « contributions principales » :	
7.4	Investissements dans les services de base pour la population rurale
7.5	Investissement à usage public dans les infrastructures récréatives et informations touristiques
19.1	Soutien préparatoire
19.2	Mise en œuvre des opérations dans le cadre de la stratégie local de développement des GAL
19.3	Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération des GAL
19.4	Frais de fonctionnement et d'animation liés à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement
Mesures / sous-mesures programmées dans le cadre d'autres DP qui présentent des « contributions secondaires » au DP 6B :	
Aucune mesure ou sous-mesure ne présente de contributions secondaires au DP 6B	

7.q2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Les stratégies LEADER ont apporté une plus-value en matière de réalisation et résultat (gouvernance & partenariats, remontée de projets et mise en œuvre, innovation)		Composition des comités de programmation GAL, partenariat public-privé, typologie des partenaires présents
L'amélioration des infrastructures et services ont renforcé l'attractivité des territoires, notamment l'accueil de nouvelles populations	R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	
L'amélioration des infrastructures et services ont renforcé l'attractivité des territoires, notamment l'accueil de nouvelles populations	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	
L'amélioration des infrastructures et services ont renforcé l'attractivité des territoires, notamment l'accueil de nouvelles populations	R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	
L'amélioration des infrastructures et services ont renforcé l'attractivité des territoires, notamment l'accueil de nouvelles populations		Nombre de projets soutenus par typologie (Maisons de santé, maison de services publics, petite enfance, jeunesse) (données de programmation)
L'amélioration des infrastructures et services ont renforcé l'attractivité des territoires, notamment l'accueil de nouvelles populations		Nombre de projets soutenus par typologie (Maisons de santé, maison de services publics, petite enfance, jeunesse) (données de programmation)
L'amélioration des infrastructures et services ont renforcé l'attractivité des territoires, notamment l'accueil de nouvelles populations		Nombre de projets soutenus par typologie (Maisons de santé, maison de services publics, petite enfance, jeunesse) (données de programmation)

### 7.q3) Méthodes appliquées

#### **Méthodes quantitatives :**

Aucune réalisation (projet achevé payé au 31/12/2016) n'est à noter sur ce DP. L'impact quantitatif sera donc très limité ou indiqué uniquement par hypothèse pour information pour le présent RAMO, d'autant plus que la majorité des effets ne sont mesurables qu'à long terme (ex : effet LEADER sur le développement rural). Par conséquent, aucune méthode quantitative n'a été retenue dans le cadre du RAMO2017.

#### Description des méthodes de calcul des ratios, brut ou net (le cas échéant) des indicateurs communs et additionnels ou d'autres indicateurs utilisés (résultats, impacts, de contextes)

Calcul du ratio: R22\_T21 : pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local :

X : Nombre total de la population rurale concernée par les 22 GAL créés (sélectionnés en 2016, conventionnés ou non) au titre du PDR dans le cadre de LEADER sur la durée de programmation

Y = Population totale concernée dans les territoires du PDR, ie, population de la zone rurale (1 148 668 habitants) et population de la zone intermédiaire (664 552)

#### Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Tous les GAL ont été pris en compte pour le calcul de la population rurale concernée par les GAL (y compris les 2 GAL conventionnés en 2017 et non 2016)

#### **Méthodes qualitatives :**

#### Raisons de l'utilisation de la méthode

Il a été décidé, afin de comprendre la dynamique des dispositifs fléchés sur le DP6B, d'apporter des éléments qualitatifs.

#### Description des méthodes utilisées

Revue documentaire : RAMO2016.

Entretiens semi-directifs en face à face ou par téléphone avec les référents de mesure afin d'obtenir des informations complémentaires sur l'impact attendu et la dynamique de programmation des GAL dans le cadre du DP6B.

#### Limites et difficultés rencontrées lors de l'application de la méthode et les solutions apportées

Sans objet à ce stade

#### 7.q4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non				Total des dépenses publiques (en €) - soutien préparatoire (19.1) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non				Total des dépenses publiques (€) - Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale (19.3) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non				Total des dépenses publiques (en €) - soutien à lamise en œuvre d'opérations au titre de la stratégie du CLLD (19.2) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non				Total des dépenses publiques (en €) - soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation (19.4) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O1 - Total des dépenses publiques	Non				Osiris
Indicateur de réalisation commun	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Non				O3 : Nombre d'opérations soutenues concernant des investissements dans des services de base au niveau local pour la population rurale (7.4) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Non				O3 : Nombre d'opérations soutenues concernant des investissements dans les infrastructures récréatives/touristiques (7.5) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	Non				Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (7.1, 7.2, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7) Osiris
Indicateur de réalisation commun	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	Non				Osiris
Indicateur de réalisation commun	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	Non	22,00			Osiris
Indicateur de résultat commun	R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	Non				
Indicateur de résultat commun	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	Non				
Indicateur de résultat	R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader)	Non				

commun	(domaine prioritaire 6B)					
Indicateur de résultat supplémentaire	Composition des comités de programmation GAL, partenariat public-privé, typologie des partenaires présents	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de projets soutenus par typologie (Maisons de santé, maison de services publics, petite enfance, jeunesse) (données de programmation)	Non	4,00			Données de suivi - AG
Indicateur de contexte commun	C1 - Population - totale (2012) (Inhabitants)	Non	3 286 605,00			PDR
Indicateur de contexte commun	C1 - Population - zones rurales (2012) (% of total)	Oui	34.95%			PDR
Indicateur de contexte commun	C1 - Population - zones intermédiaires (2012) (% of total)	Oui	20.22%			PDR

#### 7.q5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Nous rappelons ici que les analyses des dispositifs sont réalisées à partir d'informations issues des données de suivi de programmation. Il s'agit donc d'informations déclaratives apportées par les porteurs de projets capitalisées par les Services référents de l'AG. Elles ne doivent en aucun cas être considérées comme des données de réalisations (dépenses certifiées). Ces informations permettent d'indiquer des tendances qui devront être confirmées lors de l'analyse des projets soutenus et payés par le PDR FEADER après leurs réalisations.

#### 7.q6) Réponse à la question d'évaluation

##### I. Bilan de mise en œuvre

##### TO 7.4 - Investissements dans les services de base pour la population rurale

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDR, le TO 7.4 soutient 5 opérations programmées pour un montant de 875 138 € de contrepartie FEADER, soit 9% de taux de programmation du budget prévisionnel FEADER pour ce TO.

##### TO 7.5 - Investissement à usage public dans les infrastructures récréatives et informations touristiques

Ce dispositif n'a pas encore été lancé en Aquitaine au 31/12/2016.

##### Mesure 19 - LEADER

TO 19.1- Soutien préparatoire aux GAL / 19.2-Mise en œuvre des opérations dans le cadre de la stratégie local de développement des GAL / 19.3-Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération des GAL /

#### 19.4-Frais de fonctionnement et d'animation liés à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement

Le budget de la mesure 19 LEADER est en augmentation par rapport à l'ancienne programmation (31,6 M€ pour la programmation 2014-2020). Le budget FEADER alloué à chaque GAL est ainsi, en moyenne, de 1,4M€ contre 1,3M€ lors de la programmation précédente. Ce montant reste dans la moyenne française, mais en dessous de la moyenne européenne (2,7M€). Notons que les évaluations européennes réalisées sur les GAL estiment à 3 millions d'€ le seuil minimum pour avoir un véritable impact et permettre une compensation du coût de mise œuvre / gestion (masse critique).

La procédure de sélection des GALs s'est divisée en plusieurs étapes :

- Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé de mars à mai 2014.
- L'appel à projet (AAP) LEADER a été lancé de juin à décembre 2014. Les 4 thématiques dans lesquelles devaient s'inscrire la stratégie des GAL étaient :
  1. « La territorialisation de l'économie : économie circulaire, de proximité, sociale et solidaire »
  2. « Attractivité territoriale et vitalité du lien social : services, culture, patrimoine ».
  3. « Diffusion des services et des usages numériques basée sur les stratégies numériques de territoire ».
  4. « Transition énergétique et écologique des territoires (dont patrimoine naturel et environnemental) »

Les GALs aquitains ont été sélectionnés en juin 2015, après un comité de sélection tenu en avril 2015. Les GALs ayant été sélectionnés avec une mention « sous réserve » ont dû présenter leur candidature retravaillée en septembre 2015. La période de conventionnement s'est étalée du 02/05/2016 au 16/02/2017. En date du 31/12/2016, 20 GALs ont été conventionnés au 31/12/2016.

Au total, 22 Gals ont été sélectionnés, représentant près de 2 millions d'habitants et de 2121 communes. La moyenne de densité de population des territoires est de 65 hab/km<sup>2</sup>, ce qui correspond à la moyenne aquitaine, qui est de 69 hb/km<sup>2</sup> (source : INSEE 2011). Il peut être noté une augmentation du nombre de territoires couverts par rapport à la précédente programmation (14 « territoires organisés » couverts contre 22).

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDR, au 31/12/2016, le TO 19.1 soutient d'ores et déjà 17 opérations programmées pour un montant de 209 109€ de contrepartie FEADER, soit 52% de taux de programmation du budget prévisionnel FEADER pour ce TO.

Au 31/12/2016, sur les 20 GAL conventionnés, seuls 7 GAL ont commencé à programmer, mais le manque de données disponibles ne nous permet pas de porter l'analyse sur les projets programmés par les GALs. Le taux de programmation de l'enveloppe FEADER dédiée à la mesure 19 (hors 19.1) s'élève au 31/12/16 à 528 966 € soit un taux indicatif de 1,69 % :

- 15 dossiers en 19.2 pour 351 128.94 € de FEADER.
- 6 dossiers en 19.4 pour 177 836.82 € de FEADER.

Ce taux de programmation est faible mais s'explique par :

- Une phase de conventionnement longue qui a nécessité de nombreux échanges avec les GALs pour finaliser notamment l'annexe 6 « fiches actions mobilisées par le GAL » et respecter les normes administratives et règlementaires,
- La nécessité de former les GALs (nouveaux territoires et nouveaux animateurs) notamment sur la question des régimes d'aide d'Etat et la notion de « coûts raisonnables » (actualisation de

l'ordonnance de 2015 sur la commande publique et l'achat à coût raisonnable),

- L'attente de l'outil OSIRIS.

L'indicateur de résultat R22, représentant le pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local est in fine de 115% (2 076 835 habitants rapportés à la population du PDR ie 1 813 000 habitants). L'Autorité de gestion a en effet, au terme de la sélection des GALs, retenu 22 GAL au lieu de 16 prévus initialement dans le PDR (cf section 11 page 48, Plan des indicateurs).

Aucun projet n'ayant été soldé ou programmé, il n'est pas possible de calculer les indicateurs de résultats R23 et R24.

## **II. Analyse par critère de jugement**

### **a. *L'amélioration des infrastructures et services a renforcé l'attractivité des territoires, notamment l'accueil de nouvelles populations***

Le PDR, au travers du dispositif 7.4, vise à développer l'offre de services de santé, notamment par la construction de maison de santé pluridisciplinaire. L'Agence Régionale de Santé a affiné le diagnostic utilisé dans le PDR et confirmé les besoins du territoire en matière de médecine polyvalente et l'intérêt d'expérimenter une approche multidisciplinaire pour étayer l'offre de services dans les territoires ruraux. Au plan technique, l'ARS, compétente en matière de schéma régional de santé, valide les différents projets portant sur les MSP et mobilisant le dispositif 7.4. Au 31/12/2016, cinq dossiers ont été programmés au titre du PDR. Trois d'entre-elles innovent en s'appuyant sur les usages numériques, toutes trois situées en zone de fragilité (zones définies par l'ARS) :

- à Porte Sainte Marie, le projet étant porté par la Communauté de Communes du Confluent
- à Cancon, de la Communauté de Communes des bastides en Haut Agenais Périgord
- au Mas d'Agenais, situé dans la Communauté d'Agglomération Val Garonne Agglomération.

Dans le cadre des stratégies LEADER, plusieurs fiches actions sont relatives également au développement de l'offre de services et du numérique :

- Le GAL Montagne Basque souhaite soutenir, à hauteur de 400 000 € (enveloppe de la fiche action), des projets favorisant l'optimisation des services existants et l'émergence d'une offre d'équipement/services structurants et innovants, 320 000 € sont d'ailleurs dédiés au soutien de projets structurants ;
- 14% des GALs ont intégré dans leur stratégie la thématique portant sur la « diffusion des services et des usages numériques basée sur les stratégies numériques du territoire ».

De plus, il peut être noté qu'un effort est réalisé, sur certains territoires, afin d'élargir l'offre de services envers les jeunes. 5 GAL sont concernés par cette problématique, le GAL du Pays du Périgord Vert ayant même dédié 75 000 € à l'émergence de solutions pour la mobilité des jeunes.

La question de la mobilité est d'ailleurs un facteur d'attractivité du territoire pour 45% des GALs (cf analyse des fiches actions).

Les stratégies des GALs ont cherché à renforcer l'attractivité du territoire par la mise en place d'une offre de services améliorée, plus d'innovation ou d'utilisation de solutions numériques et une offre de nouvelles mobilités. Cependant, à ce stade de la programmation, il est difficile d'évaluer, au vu du manque de dossiers programmés et payés, l'impact des dispositifs (M19 et 7.4) sur le développement de l'offre de services et du

numérique et donc de répondre au critère de jugement.

L'offre touristique fait également partie des offres de service à développer afin d'améliorer l'attractivité du territoire. Dans le cadre des stratégies LEADER, plusieurs fiches actions sont relatives au développement du tourisme. Par exemple :

- Le GAL Pays de la Haute Gironde a fléché 360 000 € sur le développement d'offres d'itinérances, d'œnotourisme et de patrimoine, dans le cadre de l'objectif de transition énergétique et écologique des territoires (thème 4 de l'AAP régional) ;
- Le GAL Montagne Basque soutient, à hauteur de 30 000 € (enveloppe totale de la fiche action), des actions permettant d'enrichir et structurer une offre touristique permettant la mise en valeur et la découverte des ressources du territoire de montagne basque. Cette fiche action entre dans le cadre de la thématique « attractivité territoriale et vitalité du lien social » (thème 2 de l'AAP) ;
- 195 000 € ont été fléchés sur le soutien à une offre touristique innovante autour de l'itinérance et de l'œnotourisme par le GAL Pays Médoc, et cela sous le volet « territorialisation de l'économie » (thème 1 de l'AAP).

Les stratégies des GALs ont donc aussi été pensées de manière à concourir au développement touristique. Cependant, à ce stade de la programmation, il est difficile d'évaluer, compte tenu du faible nombre de dossiers programmés et payés, l'impact des dispositifs sur le tourisme (M07 ainsi que les projets des GALs répondant à ces problématiques) et donc de répondre au critère de jugement.

***b. Les stratégies LEADER ont apporté une plus-value en matière de réalisation et résultat (gouvernance & partenariats, remontée de projets et mise en œuvre, innovation)***

Les GALs sélectionnés répondent aux thématiques prioritaires identifiées par l'Autorité de Gestion (1 GAL peut choisir plusieurs thématiques) :

- La territorialisation de l'économie : économie circulaire, de proximité, sociale et solidaire est un enjeu important : 45% des GALs ont identifié cette thématique dans leur stratégie.
- 55% des GALs répondent à la thématique « Attractivité territoriale et vitalité du lien social : services, culture, patrimoine ».
- 14% des GALs ont une stratégie portant sur la « diffusion des services et des usages numériques basée sur les stratégies numériques de territoire ».
- 18% des GALs ont axé leurs stratégies sur la thématique « Transition énergétique et écologique des territoires (dont patrimoine naturel et environnemental) ».

Le processus de sélection des GAL s'est appuyé sur un Comité, composé de deux représentants de l'Autorité de Gestion et d'un expert universitaire. L'examen des candidatures a fait ressortir différents points d'amélioration :

- **La partie diagnostic et plan d'actions**, liés à connaissance et aux enjeux du territoire : si l'analyse de l'exercice AFOM en tant que tel n'était que rarement maîtrisé par les GALs, ces derniers se sont quand même fortement appuyés sur des documents stratégiques de territoire (SCOT, Chartes de Pays) afin d'établir un diagnostic. La formalisation des plans d'actions s'est révélée plus complexe et certaines fiches action ont dû être affinées notamment pour consolider la notion de « projets structurants ».
- **Sur la Gouvernance et pilotage** : Seules douze candidatures traitaient de manière satisfaisante cette problématique. Par ailleurs, en moyenne, le COPROG des GALs est composé de 26 membres, dont 14 acteurs privés. La logique de partenariat public-privé est donc respectée.

- **Sur la Valeur Ajoutée de la démarche**, 64% des dossiers ont mis en avant l'impact de LEADER sur la gouvernance locale. L'innovation était également un élément participant à la valeur ajoutée de la démarche LEADER pour 55% des dossiers.
- **L'évaluation et la communication** n'ont pas été traitées de manière assez approfondie.

Cette phase de présélection a permis aux GALs concernés de retravailler les stratégies et d'améliorer la mise en cohérence avec les objectifs fixés du RDR.

L'Autorité de Gestion a fait montre d'une volonté d'accompagnement des GALs afin qu'ils soient en mesure de mettre en place des stratégies efficaces sur leur territoire : un plan de formation et différentes notes méthodologiques ont été transmises au GALs.

Cependant, à ce stade de la programmation, il est difficile d'évaluer les plus-values du dispositif LEADER en matière de mise en œuvre des projets.

#### 7.q7) Conclusions et recommandations

##### 7.q7.a) Conclusion / Recommandation 1

###### **Conclusion:**

L'amélioration des infrastructures et services constitue un élément clef d'action pour 55% des GAL ce qui devrait renforcer l'attractivité des territoires, notamment l'accueil de nouvelles populations. Cet objectif reste à confirmer durant la programmation et la réalisation des plans d'actions.

###### **Recommandation:**

##### 7.q7.b) Conclusion / Recommandation 2

###### **Conclusion:**

Les stratégies LEADER ont apporté un début de plus-value en matière gouvernance et partenariats durant la préparation des candidatures et du conventionnement mais qui reste à confirmer durant la réalisation des plans d'actions.

###### **Recommandation:**

**7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?**

### 7.s1) Synergies du programme et effet transversal

Les matrices jointes dans la section "*Réponse à la question évaluative*" présentent :

- les contributions principales et secondaires des mesures par DP (annexe 1, issue des travaux préparatoires concernant le référentiel d'évaluation) ;
- les synergies entre domaines prioritaires du PDR Aquitaine (annexe 2).

Les contributions principales et secondaires des mesures par Domaine Prioritaire (annexe 1) montrent que :

- de nombreux domaines prioritaires peuvent contribuer aux objectifs du DP 5 E (« *conservation et séquestration du carbone* ») ;
- que le DP 2A (« *amélioration des résultats des exploitations, restructuration et modernisation* ») présente de nombreuses externalités positives potentielles du fait de la nature et des objectifs de ses actions, notamment en faveur de la forêt ;
- que l'enjeu environnemental est un enjeu structurant de l'action du PDR aquitain.

La matrice des synergies entre domaines prioritaires du PDR (annexe 2) permet de souligner les synergies fortes entre :

- Les domaines prioritaires 2A (« *efficacité et modernisation des exploitations* ») et 3A (« *amélioration de la compétitivité des producteurs via la chaîne alimentaire, qualité, circuits courts, , ...* ») ;
- Les domaines prioritaires 1B (« *renforcement des liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie avec la R&Di* ») et 5 E (« *conservation et séquestration du carbone* ») ;
- La priorité 4 (« *restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie* ») et le domaine prioritaire 5 E (« *conservation et séquestration du carbone* ») ;
- Les domaines prioritaires 2A (« *efficacité et modernisation des exploitations* ») et 4B (« *amélioration de la gestion de l'eau* ») ;
- Les domaines prioritaires 6A (« *diversification, création et développement des TPE et création d'emplois* ») et 6B (« *développement local dans les zones rurales* ») ;
- Les domaines prioritaires 2A (« *efficacité et modernisation des exploitations* ») et 5 E (« *conservation et séquestration du carbone* »).

### 7.s2) Méthodes appliquées

L'analyse est basée sur une approche qualitative. Les éléments mobilisés sont :

- L'analyse de la Logique d'Intervention du PDR (annexe 1 : contributions principales et secondaires des mesures par Domaine Prioritaire au regard de la stratégie d'intervention) ;
- Des matrices de cohérence (annexe 2 : Synergies entre domaines prioritaires du PDR d'Aquitaine) ;
- Les réponses aux autres questions évaluatives (QE 1 à 17).

### 7.s3) Résultats quantitatifs basés sur le calcul des contributions secondaires des opérations aux domaines prioritaires

En raison du faible niveau de paiements des opérations et de la difficulté à quantifier les contributions secondaires des mesures aux différents DP, nous focalisons l'analyse sur une approche qualitative.

### 7.s4) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

A ce stade, il n'est pas possible de mesurer les effets finaux des différents dispositifs, en raison du faible niveau d'avancement des projets et, pour les projets déjà réalisés, en raison du délai entre la mise en œuvre et les impacts potentiels qui ne pourront être visibles qu'après plusieurs années (biodiversité, qualité de l'eau). Ces impacts pourront donc être analysés :

- dans le cadre des travaux du prochain RAMO : croisement entre les réalisations effectives pour les années 2014-2017 (sur la base d'un volume de dossiers terminés et payés suffisant) d'une part et la théorie d'action (revue de littérature et groupe de travail) d'autre part ;
- dans le cadre de l'évaluation ex-post, sur la base d'un dispositif de collecte d'information renforcé.

### 7.s5) Réponse à la question d'évaluation

Nous présentons ici les principales synergies entre mesures et priorités.

**Synergies entre les DP 2A** (« efficacité et modernisation des exploitations ») **et 3A** (« amélioration de la compétitivité des producteurs via la chaîne alimentaire, qualité, circuits courts... ») :

Le domaine prioritaire 2A, au travers du T.O 4.1. E « Investissements dans les exploitations agricoles : mécanisation en montagne » contribue également aux objectifs du DP 3A en matière de qualité de la production et de participation à des programmes qualité. En effet, dans l'appel à projets 2016, la moitié des points pouvant être octroyés aux dossiers lors de la sélection dépend du niveau de certification de la production au moment de la demande d'aide, de l'engagement de l'exploitant dans une démarche de certification environnementale, ou du fait que son exploitation soit en agriculture biologique. Il existe donc une synergie entre les DP 2A et 3A.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets AREA PMBE de 2014 (TO 4.1.A, DP 2A), il est précisé que l'exploitant présentant sa demande doit être engagé dans une démarche « Haute Valeur Environnementale » de niveau 3, une certification environnementale de niveau 2 ou avoir un mode de production conforme aux exigences de l'agriculture biologique. De ce fait, une synergie peut être signalée entre le DP 2A et le DP3A, en raison de l'approche qualitative de la production agricole promue.

**Synergies P4** (« restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie ») **et le domaine prioritaire 5 E** (« conservation et séquestration du carbone ») :

La priorité 4 vise à restaurer et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à l'agroforesterie en mobilisant les mesures 10 (MAEC - Agroenvironnement-climat), 11 (Agriculture biologique), 12 (Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau).

Par ailleurs, les dispositifs relatifs à Natura 2000 ainsi que la mise en valeur des espaces pastoraux ou la protection des troupeaux contre les prédateurs (7.6.A, 7.6.B, 7.6.C, 7.6.D) sont fléchés en contribution prioritaire sur le DP 4A, la gestion des espaces selon des approches durables permettant le maintien d'une végétation et de la biodiversité locale.

L'amélioration environnementale des peuplements dégradés, la réparation des dommages causés par la tempête Klaus de 2009 sur les peuplements forestiers détruits, permettent pour leur part un meilleur entretien des forêts, et favorisent la séquestration du carbone (DP5E).

**Synergies entre le DP 1B** *« renforcement des liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie avec la R&Di »* et le **DP 5 E** *« conservation et séquestration du carbone »* :

Les Types d'Opération (T.O) 16.1, 16.2 et 16.7 sont les seuls fléchés sur le DP 1B *« renforcement des liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie avec la R&Di »*, et de manière prioritaire. Au travers du T.O 16.7 « Stratégie locale de développement forestier », le DP 1B contribue aux objectifs du DP 5 E en promouvant une meilleure gestion des forêts, favorisant la séquestration du carbone.

**Synergies entre le DP 2A** *« efficacité et modernisation des exploitations »* et le **DP 4B** *« amélioration de la gestion de l'eau »* :

Au sein du DP 2A, la mesure 4.1.C « Investissements dans les exploitations agricoles en CUMA » et notamment son Appel à Projet a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux, notamment en encourageant le stockage et le traitement des effluents collectifs, enjeu particulièrement important du fait de l'importance du zonage nitrate en Aquitaine. En finançant des investissements collectifs, notamment concernant le stockage des effluents, engrais, etc... le DP 2A contribue à la réduction de la pollution de l'eau (4 B) et à la réduction de l'émission d'ammoniac provenant de l'agriculture (DP5D). De plus, parmi les critères de sélection figure la nécessité que l'investissement soutienne la création d'un GIEE, montrant l'importance de la dimension environnementale.

**Synergies entre les DP 6A** *« diversification, création et développement des TPE et création d'emplois »* et **DP 6B** *« développement local dans les zones rurales »* ; :

Au travers de la mesure 19 (LEADER), les GAL soutenus dans le cadre du DP 6B ont notamment dédié une place importante au développement de l'offre de services en zone rurale, ce qui permet de mettre en évidence une synergie avec le DP 6A. En effet, le T.O 6.4.A « Investissements dans les activités non agricoles : hébergements touristiques et ruraux, activités de loisir » et le T.O 6.4.B « Investissements dans les activités non agricoles pour le développement des TPE en zone rurale » comme les projets au titre de la mesure 7 (équipement en milieu rural comme les maisons pluridisciplinaire de santé) pourraient contribuer à l'attractivité des territoires ruraux, favoriser le développement de TPE (DP 6A) et in fine de l'emploi.

**Synergies entre les DP 2A** *« efficacité et modernisation des exploitations »* et **DP 5 E** *« conservation et séquestration du carbone »* :

Le DP 2A, au travers de ses T.O 8.6.A « Amélioration de la qualité et de la rentabilité des peuplements popuicoles par l'élagage » et 8.6.B « Investissements dans les techniques forestières (mécanisation), contribue à l'entretien, à la valorisation économique et au renforcement de l'attractivité économique de la sylviculture. Ainsi, il contribue à la séquestration du carbone dans le secteur forestier.

Annexe 1 : contributions principales et secondaires des mesures par DP (sources : travaux préparatoires concernant le référentiel d'évaluation, V du 20/02/2017)

		Priorité de l'Union		Priorité 1		Priorité 2		Priorité 3		Priorité 4		Priorité 5		Priorité 6						
		Domaine Prioritaire		1A	1B	1C	2A	2B	3A	3B	4A	4B	4C	5A	5B	5C	5D	5E	6A	6B
<b>M01</b>	<b>Transfert de connaissances et actions d'information</b>																			
1.2	Projets de démonstration et actions d'information																			
<b>M03</b>																				
3.1	Aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité																			
3.2	Aide aux activités d'info et de promotion mises en œuvre par des groupements de producteurs sur le marché intérieur																			
<b>M04</b>	<b>Investissements physiques</b>																			
4.1	<b>Aide aux investissements dans les exploitations agricoles</b>																			
4.1.A	Plan de compétitivité et d'adaptation en agriculture (AREA - Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine)																			
4.1.B	Investissements dans les exploitations agricoles en mode AB pour les cultures pérennes																			
4.1.C	Investissements dans les exploitations agricoles en CUMA																			
4.1.D	Investissements dans les exploitations agricoles serres fruits et légumes et horticoles																			
4.1.E	Investissements dans les exploitations agricoles : mécanisation en montagne																			
4.1.F	Investissements dans les exploitations agricoles : méthanisation à la ferme																			
4.2	<b>Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles</b>																			
4.2.A	Investissements de transformation-commercialisation de produits agricoles dans les exploitations agricoles																			
4.2.B	Investissements de transformation-commercialisation dans les IIA																			
4.3	<b>Aide aux investissements dans les infrastructures liées au développement, à la modernisation ou à l'adaptation du secteur agricole et de la foresterie</b>																			
4.3.A	Investissements en faveur des infrastructures liées à l'irrigation agricole																			
4.3.B	Investissements dans les infrastructures liées à la desserte forestière																			
<b>M06</b>	<b>Développement des exploitations agricoles et des entreprises</b>																			
6.1	<b>Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs</b>																			
6.1.A	Dotations aux jeunes agriculteurs DJA																			
6.1.B	Prêts bonifiés																			
6.4	<b>Aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles</b>																			
6.4.A	Investissements dans les activités non agricoles : hébergements touristiques et ruraux, activités de loisir																			
6.4.B	Investissements dans les activités non agricoles pour le développement des TPE en zone rurale																			
<b>M07</b>	<b>Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales</b>																			
7.1	Etablissement et révision des plans de gestion liés aux sites NATURA 2000																			
7.4	Investissements dans les services de base pour la population rurale																			
7.5	Investissement à usage public dans les infrastructures récréatives et informations touristiques																			
7.6	<b>Aide aux études et investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages, des paysages ruraux et des sites à haute valeur naturelle, y.c. les aspects socio-économiques, ainsi qu'aux actions de sensibilisation environnementale</b>																			
7.6.A	Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs																			
7.6.B	Mise en valeur des espaces pastoraux																			

Annexe 1 CE-Synergie DP

7.6.C	Animation des documents de gestion des sites Natura 2000																			
7.6.D	Contrats Natura 2000 - en milieux non-agricoles et non-forestiers et en milieux forestiers																			
<b>M08</b>	<b>Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts</b>																			
8.3	<b>Aide à la prévention des dommages causés aux forêts par des incendies de forêt, des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques</b>																			
8.3.A	Prévention des dommages causés aux forêts par des incendies de forêt, des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques																			
8.3.B	Surveiller, prévenir les risques abiotiques et biotiques et protéger la ressource dans les forêts																			
8.4	Réparation des dommages causés aux peuplements forestiers sinistrés par la tempête Klaus 2009 (plan chablis)																			
8.5	Amélioration environnementale de peuplements dégradés																			
8.6	<b>Aide aux investissements dans les techniques forestières et dans la transformation, la mobilisation et la commercialisation des produits forestiers</b>																			
8.6.A	Amélioration de la qualité et de la rentabilité des peuplements populeux par l'élagage																			
8.6.B	Investissements dans les techniques forestières (mécanisation)																			
<b>M10</b>	<b>Agroenvironnement - climat</b>																			
<b>M11</b>	<b>Agriculture biologique (CAB et MAB)</b>																			
<b>M12</b>	<b>Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau</b>																			
12.1	Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles Natura 2000																			
12.3	Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles incluses dans les plans de gestion de district hydrographique																			
<b>M13</b>	<b>Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques</b>																			
13.1; 13.2.A	ICHN - Cadastre national																			
<b>M16</b>	<b>Coopération</b>																			
16.1	Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture																			
16.2	Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies																			
16.4	Mise en place et développement de circuits courts et de marchés locaux																			
16.7	Stratégies locales de développement forestier																			
<b>M19</b>	<b>Soutien au développement local Leader</b>																			
19.1	Soutien préparatoire																			
19.2	Mise en œuvre des opérations dans le cadre de la stratégie local de développement des GAL																			
19.3	Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération des GAL																			
19.4	Frais de fonctionnement et d'animation liés à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement																			
<b>M20</b>	<b>AT</b>																			
		Priorité de l'Union		Priorité 1		Priorité 2		Priorité 3		Priorité 4		Priorité 5		Priorité 6						
		Domaine Prioritaire		1A	1B	1C	2A	2B	3A	3B	4A	4B	4C	5A	5B	5C	5D	5E	6A	6B

Légende :  contribution principale  contribution secondaire

Annexe 1.2 CE-Synergie DP



**7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

**7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme**

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

## **8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

### **8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]**

La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination sont des principes généraux applicables à tous les FESI. Dans le cadre du PDR, toutes les opérations sont accessibles à l'ensemble des bénéficiaires éligibles sans faire de discrimination.

La mise en accessibilité des bâtiments (construction ou réhabilitation) financée dans le cadre des opérations du PDR est une obligation réglementaire qui participe à la non-discrimination.

### **8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Pour tenir compte de l'exigence de prise en compte du développement durable, celle-ci figure dans de nombreux critères de sélection des mesures du PDR. De plus, cette exigence est également formalisée dans des critères spécifiés dans les appels à projets.

Chaque porteur de projet est donc invité à réfléchir au positionnement de son projet dans le cadre de cette problématique de développement durable.

### **8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme**

Conformément au PDR (section 16), l'Autorité de gestion a pris des mesures pour associer les partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme notamment dans le cadre des instances et des modalités permettant l'intervention des fonds européens.

Devenue Autorité de gestion en 2016 pour 6 programmes, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place un Comité de suivi interfonds auquel participent des représentants du niveau communautaire, national et régional qui réunit au total près de 250 organismes pour les trois anciennes régions. Le Comité se réunit au minimum une fois par an et des consultations écrites peuvent être organisées en complément.

Avec la constitution de la grande Région, la procédure d'instance de sélection dématérialisée permettant de consulter les partenaires sur une durée de 10 jours, a été généralisée et a été renommée instance de consultation partenariale (ICP). Sa fréquence est mensuelle pour le FEADER. L'ICP est constituée des principaux partenaires financiers et stratégiques : les conseils départementaux, les agglomérations (organismes intermédiaires ou pas), les services ou établissements de l'Etat (SGAR, Préfets de département, Directeurs régionaux des services déconcentrés, l'Autorité de certification, ASP, agences de l'eau ou ADEME, BPI, CDC, Banque de France), les organismes consulaires, les organismes intermédiaires du PO nationale FSE, et les GAL.

En amont de ces Instances de Consultation des Partenaires, des réunions techniques se tiennent régulièrement en fonction du rythme calendaire des Appels à projet, Appels à candidature ou bien du dépôt

des dossiers gérés au fil de l'eau. Elles réunissent les partenaires par thématique et permettent de faire un point sur les dossiers présentés à la programmation.

Afin d'approfondir la concertation menée avec les partenaires dans le cadre du comité de suivi, un comité d'animation inter-fonds a été mis en place. Il est le lieu d'un débat stratégique sur l'avancement des programmes dans l'ensemble des composantes de leur gestion et permet d'assurer une bonne information et communication, dans le respect des principes de transparence et de partenariat promus par le code européen de bonne conduite du partenariat. Il est constitué des mêmes membres que l'instance de consultation partenariale (des experts extérieurs ou des représentants de la Commission européenne peuvent y participer en fonction des points inscrits à l'ordre du jour) et la Commission y est invitée.

Par ailleurs, la mise œuvre du plan de communication associe les partenaires notamment au travers d'actions ciblées (comme par exemple les événements du joli mois de l'Europe) ou spécifiques pour la promotion du programme (actions accompagnant les Comités de suivi ou autres instances du programme). Les partenaires sont également associés par l'intermédiaire d'un réseau Europe des chargés de communication et référents des institutions concernées.

## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

See Monitoring Annex

## Annex II

Detailed table showing implementation level by Focus areas including output indicators

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016					1,26
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					20,00
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2016	4,00	48,65	0,93	11,31	8,22
		2014-2015	2,70	32,84	0,53	6,45	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	51 566 905,05	38,78	12 297 164,57	9,25	132 962 264,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	983 203,19	12,22	0,00	0,00	8 047 170,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	49 478 602,26	41,49	11 642 484,98	9,76	119 254 717,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			41 246 408,52	15,13	272 675 472,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			11 231 067,62	10,74	104 575 471,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			400,00	11,27	3 550,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	4 245 283,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 105 099,60	30,04	654 679,59	17,79	3 679 245,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			654 679,59	17,79	3 679 245,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 981 132,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2016	3,98	71,61	1,14	20,51	5,56
		2014-2015	1,18	21,23	0,64	11,51	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	17 305 937,32	25,17	5 874 033,00	8,54	68 750 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	17 305 937,32	25,17	5 874 033,00	8,54	68 750 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016			97 073 688,00	140,55	69 068 396,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			5 874 033,00	8,54	68 750 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			493,00	20,54	2 400,00

Domaine prioritaire 3A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2016	0,20	10,80	0,01	0,54	1,85
		2014-2015	0,02	1,08			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	7 996 871,88	14,16	2 711 535,54	4,80	56 484 905,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 143 396,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 826 607,89	19,25	1 530 631,77	16,13	9 490 566,00
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			3,00	0,38	800,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	6 170 263,99	13,79	1 180 903,77	2,64	44 735 849,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			3 476 683,56	2,32	150 000 000,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			3,00	2,14	140,00
M04.2							
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115 094,00

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2016					14,25	
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2016						14,31
		2014-2015						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2016				9,13	63,80	14,31
		2014-2015				9,13	63,80	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	100 849 000,76	21,57	95 253 993,90	20,37	467 531 985,33	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	5 299 772,72	17,69	0,00	0,00	29 951 887,00	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			0,00	0,00	32,00	
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	9 713 217,92	15,18	9 488 717,05	14,83	63 975 117,00	
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	272 340,00	
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000 000,00	
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	43 000,00	
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	30 000,00	
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	133 333,33	
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	85 836 010,12	26,37	85 765 276,85	26,35	325 471 648,00	
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			146 446,72	122,42	119 622,00	
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			139 884,44	130,79	106 956,00	

Domaine prioritaire 5A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2016					0,53
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	14 547 170,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	14 547 170,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			0,00	0,00	15 000 000,00
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	1 300,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			0,00	0,00	100,00

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2016					10 000 000,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	5 773 585,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	5 773 585,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			0,00	0,00	10 000 000,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			0,00	0,00	8,00

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	% des terres forestières reboisées au travers du TO 8.4 (hectares)	2014-2016			1,40	27,24	5,14
		2014-2015			1,00	19,46	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
<b>5E</b>	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	106 658 326,09	68,69	34 046 508,45	21,93	155 283 018,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	106 658 326,09	68,69	34 046 508,45	21,93	155 283 018,00
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			708 554,49	3,76	18 867 925,00
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			33 337 953,96	24,71	134 905 660,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	1 509 433,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			0,00	0,00	80,00

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2016					25,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
<b>6A</b>	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	7 875 472,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	7 875 472,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016			0,00	0,00	28 400 000,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			0,00	0,00	170,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2016					130,00	
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2016						30,34
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2016				112,29	156,60	71,70
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 046 134,43	1,70	0,00	0,00	120 055 737,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	290 701,46	0,53	0,00	0,00	55 288 190,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2016			0,00	0,00	550 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			0,00	0,00	80,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			0,00	0,00	80,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 755 432,97	2,71	0,00	0,00	64 767 547,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2016			2 036 065,00	156,62	1 300 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2016			22,00	137,50	16,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	754 717,00	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	49 339 623,00	
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	1 886 792,00	
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	12 786 415,00	

## Annex III

### Summary table of quantified results

Result indicator name and unit (1)	Target value (2)	Main value (3)	Secondary contribution (4)	LEADER/CLLD contribution (5)	Total RDP (6)=3+4+5
R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	8,22	0,93	N/A	0,00	0,93
R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	N/A				
R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	5,56	1,14	N/A	0,00	1,14
R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	1,85	0,01	N/A	0,00	0,01
R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)			N/A	0,00	0,00
R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		0,00	N/A	0,00	0,00
R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	14,31	9,13	N/A	0,00	9,13
R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	14,31	0,00	N/A	0,00	0,00
R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		0,00	N/A	0,00	0,00
R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	14,25	0,00	N/A	0,00	0,00
R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		0,00	N/A	0,00	0,00
R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	0,53	0,00	N/A	0,00	0,00
R13: développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le	N/A				

PDR (domaine prioritaire 5A)*					
R14: développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5B)*	N/A				
R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)*	N/A				
R16 / T17: pourcentage d'UGB concernées par les investissements dans la gestion du gros bétail visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)			N/A	0,00	0,00
R17 / T18: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)		0,00	N/A	0,00	0,00
R18: réduction des émissions de méthane et d'oxyde nitreux (domaine prioritaire 5D)*	N/A				
R19: réduction des émissions d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)*	N/A				
R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		0,00	N/A	0,00	0,00
R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	25,00	0,00	N/A	0,00	0,00
R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	71,70	112,29	N/A		112,29
R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	30,34	0,00	N/A	0,00	0,00
R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	130,00	0,00	N/A		0,00
R25 / T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		0,00	N/A	0,00	0,00



## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP072	Annexe financière (systèmes)	08-12-2017		Ares(2017)6369171	1555325309	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP072_fr.pdf	26-12-2017	nazouzfa
Résumé citoyen RAMO FEADER 2017 pour PDR Aquitaine	Résumé à l'intention des citoyens	29-06-2017		Ares(2017)6369171	1014274209	Résumé citoyen RAMO FEADER 2017 pour PDR Aquitaine	26-12-2017	nazouzfa

